RAPPORT ANNUEL
2011 / 2012

La Financière agricole
Québec

RAPPORT ANNUEL
2011 / 2012

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole Québec

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS 4

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC 5

1. Lettres de présentation du rapport 6
2. Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 7
3. Rapport de la Direction de la vérification interne 7
4. Message du président du conseil d'administration 9
5. Message du président-directeur général 11
6. Le contexte 12
7. Notre apport aux entreprises agricoles et forestières 13
   - Des objectifs d'affaires prioritaires 13
   - Une organisation engagée envers son milieu 13
   - L'utilisation efficiente des ressources 15
   - Les programmes de financement 21
   - Les programmes d'assurance et de protection du revenu 23
   - Les investissements de Capital Financière agricole inc. 26
   - Financière agricole du Québec – Développement international 26
   - L'état des fonds et du Compte dédié aux garanties de prêts 27

LES ANNEXES 29

Annexe 1 : Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales 30
- Diversité dans la fonction publique 30
- Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés 31
- Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française 31
- Protection des renseignements personnels 31
- Politique de financement des services publics 35
- Politique sur la gestion des plaintes 36
- Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance 37

Annexe 2 : Résultats concernant nos engagements stratégiques 39
- Plan d'exploitation 2011-2012 39
- Bilan du Plan stratégique 2009-2012 48
- Plan d'action de développement durable 2008-2013 54
- Suivi des recommandations du commissaire au développement durable 62

Annexe 3 : Tableaux, statistiques et cartes 63

Annexe 4 : Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec 76
- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration 76
- Membres du conseil d'administration au 31 mars 2012 79
- Fonctionnement des comités 85

Annexe 5 : Comité de direction de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2012 89

Annexe 6 : Organisation administrative au 31 mars 2012 90

Annexe 7 : Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. 92

Annexe 8 : Nos bureaux : pour vous, à la grandeur du Québec 93

ÉTATS FINANCIERS 2011-2012 95

Dépôt légal – 4e trimestre 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-64787-4

Photo de la page couverture :
Rivière Le Bras à Saint-Isidore,
Chaudière-Appalaches

Crédits photo :
Couverture : Marc Lajoie
Pages 8, 10, 12, 29 et 95 : Jacques Dorion

Révision linguistique : Services linguistiques
Marie-Claude Harnois.

Ce document a été publié en quantité limitée et est disponible en version électronique à l'adresse suivante : www.fadq.qc.ca.

La Financière agricole du Québec s'engage à produire, sur demande, le présent document dans les médias adaptés.

LES FAITS SAILLANTS

L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

Le programme ASRA a couvert des valeurs assurées de 3,6 milliards de dollars et plus de 410 millions de dollars de compensations ont été versées pour l'année financière 2011-2012. De ce dernier montant, 164 millions de dollars ont été versés au secteur porcin, 178 millions de dollars au secteur bovin et 49 millions de dollars au secteur céréalier.

Le contexte économique favorable à plusieurs produits agricoles, l'amélioration générale de la performance des modèles de coûts de production de même que la révision à la baisse de la tarification effectuée après une réévaluation actuarielle ont permis de diminuer les contributions au fonds d'assurance. Par conséquent, grâce aux disponibilités budgétaires suffisantes en 2011-2012 et, comme annoncée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en décembre 2010, une somme additionnelle de 27,5 millions de dollars a été versée aux entreprises assurées. Cette intervention de La Financière agricole respecte l'engagement du gouvernement du Québec de rembourser, si possible, pour l'année financière 2011-2012, la « mesure d'efficacité ». Rappelons que cette mesure vise à déterminer le revenu stabilisé en ne retenant que les résultats des entreprises enquêtées les plus performantes, soit le premier 75 % du groupe.

Le déficit cumulé du fonds d'assurance est de 472 millions de dollars au 31 mars 2012.

LES PROGRAMMES AGRI

La prévision d'intervention du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2011 est de l'ordre de 85 millions de dollars, tandis que les contributions gouvernementales aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec sont estimées à 120 millions de dollars.

ASSURANCE RÉCOLTE : UNE ANNÉE FAVORABLE À LA PRODUCTION AGRICOLE

Les rendements et la qualité des récoltes ont été supérieurs aux moyennes. Peu de dommages ont été constatés pour l'ensemble des productions couvertes, et ce, malgré les dommages survenus en Montérégie au printemps 2011. Les indemnités prévues pour l'année financière 2011-2012 totalisent 38,7 millions de dollars pour des valeurs assurées de plus de 1,1 milliard de dollars.

FINANCEMENT

En 2011-2012, les activités de financement agricole et forestier ont atteint 849 millions de dollars. De cette somme, des garanties de prêts à terme totalisant 809 millions ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit d'un montant de 39,9 millions de dollars ont été autorisées. Globalement, l'encours des prêts agricoles et forestiers s'élevait à 4,4 milliards de dollars. Par ailleurs, La Financière agricole a soutenu 426 jeunes dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les montants autorisés en vertu du Programme d'appui financier à la relève ont totalisé 10,3 millions de dollars au cours de l'exercice 2011-2012.

DES MESURES QUI SOUTIENNENT LES ENTREPRISES AGRICOLES DU QUÉBEC

À l'automne 2011, La Financière agricole annonçait la mise en place du Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour permettre aux producteurs agricoles de bénéficier, à court terme, de liquidités supplémentaires. Au 31 mars 2012, La Financière agricole a octroyé 518 prêts pour un montant total de 5,3 M$.

Toujours dans le cadre de cette Stratégie de soutien, La Financière agricole administre le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. À cet effet, elle a autorisé 387 demandes de prêts pour un montant total de 85,6 M$, dont 47,4 M$ sont admissibles à un congé d'intérêt de trois ans.

En ce qui concerne le Programme régional d'adaptation et de développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, La Financière agricole a autorisé 41 garanties de prêts pour un montant de 9,8 M$, dont 3,8 M$ sont admissibles à un congé d'intérêt de trois ans.

ÉCOCONDITIONNALITÉ

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) exige désormais, de tout exploitant d'un lieu d'élevage ou d'épandage, la transmission d'un bilan de phosphore à l'équilibre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), au plus tard le 15 mai de chaque année.

Rappelons que depuis quelques années La Financière agricole a harmonisé l'ensemble de ses programmes afin que le respect des normes relatives au bilan de phosphore en soit une condition d'admissibilité annuelle.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE : DES RÉSULTATS POSITIFS

Le sondage 2012 sur la satisfaction de la clientèle, réalisé en mars, indique que 82 % des répondants sont satisfaits de La Financière agricole. Quant à l'ensemble du service à la clientèle, le taux de satisfaction des clients sondés atteint 89 %.

L'engagement de services de notre organisation est aussi bien noté dans son ensemble. Entre autres, les énoncés se rapportant au travail des conseillers en financement et en assurance obtiennent des résultats variant entre 89 % et 96 %.

Quant au respect des délais convenus avec le client, le taux de satisfaction s'élève à 92 %. Par ailleurs, 86 % des clients interrogés ayant accès au dossier en ligne se disent satisfaits de sa qualité générale.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

I SA MISSION

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II UNE VISION D'AFFAIRES AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

La Financière agricole a réalisé son plan d'exploitation 2011-2012 afin d'accomplir sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux sont importants et où les défis évoluent sans cesse. Le Plan stratégique 2009-2012 et le plan d'exploitation visent la pérennité et la compétitivité des entreprises agricoles, la valorisation des ressources agricoles et agroalimentaires régionales, la satisfaction de la clientèle et la performance organisationnelle. Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2011-2012 s'inscrivent dans la vision de La Financière agricole d'« être le chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec ».

III UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Par ses interventions diversifiées, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on trouve l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.

De par sa mission, La Financière agricole voit à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 26 000 entreprises agricoles et forestières.

L'organisation protège des valeurs assurées qui s'élèvent à près de 4,8 milliards de dollars. Quant au portefeuille de garanties de prêts, il atteint 4,4 milliards de dollars, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec.

IV DES ACTIONS APPUYÉES PAR DES GENS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de centres et de comptoirs de services accessibles dans toutes les régions du Québec. Comptant plus de 650 employés, dont plus de la moitié travaillent en région, l'organisation est bien implantée dans son milieu et est au fait des particularités régionales. Son personnel spécialisé est en mesure d'offrir des solutions adaptées à chaque situation et mise sur le maintien d'une relation d'affaires et de confiance avec la clientèle en étant à l'écoute de ses préoccupations et la recherche de solutions.

La mobilisation et l'engagement de personnes dévouées et compétentes permettent non seulement de dispenser des services de qualité, mais également de contribuer à la performance de l'organisation.

V UN PARTENARIAT D'AFFAIRES AVEC LE MILIEU AGRICOLE

La Financière agricole poursuit ses engagements en s'adaptant, en innovant et en faisant preuve de souplesse dans l'accompagnement quotidien des entreprises agricoles et forestières. Ses réalisations démontrent sa volonté de renouveler ses façons de faire et ses interventions, permettant ainsi d'augmenter la capacité d'adaptation des entreprises vis-à-vis de leur environnement d'affaires afin de favoriser leur développement viable. Le personnel de La Financière agricole est constamment en relation avec la clientèle, de même qu'il rencontre et consulte de façon régulière les représentants des producteurs agricoles.

LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2011-2012, découlant du Plan stratégique 2009-2012, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

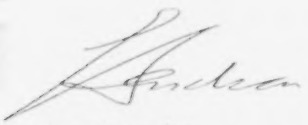

François Gendron
Vice-premier ministre
et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

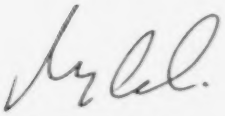

Martine Ouellet
Ministre des Ressources naturelles

Québec, novembre 2012

Monsieur François Gendron
Vice-premier ministre et
ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Madame Martine Ouellet
Ministre des Ressources naturelles

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2011-2012, découlant du Plan stratégique 2009-2012, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement soutenu du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Robert Keating
Président-directeur général
de La Financière agricole du Québec

Lévis, novembre 2012

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette dernière porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2011-2012 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverne, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan d'exploitation 2011-2012, le Bilan du Plan stratégique 2009-2012 et le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Robert Keating
Président-directeur général

Lévis, le 31 octobre 2012

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2011-2012, du Bilan du Plan stratégique 2009-2012 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2008-2013.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Notre examen a été effectué en nous inspirant des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut de l'Audit interne (*The Institute of Internal Auditors*). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole du Québec.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2011-2012, du Bilan du Plan stratégique 2009-2012 et du Plan d'action de développement durable 2008-2013 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Michel Turner
Directeur de la vérification interne

Lévis, le 31 octobre 2012

Chemin du 10e Rang à Coaticook, Estrie

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis sa création, La Financière agricole, par sa vision, son savoir-faire et ses réalisations, s'affirme comme un véritable levier dans le développement de l'agriculture au Québec. J'ai donc le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2011-2012 de La Financière agricole du Québec qui en témoigne.

L'année 2011-2012 marquait la deuxième année de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles 2010-2014. Ces orientations visent, rappelons-le, à améliorer la performance des entreprises agricoles, à accroître le soutien aux secteurs en émergence, à favoriser la diversification de l'agriculture et à créer un environnement favorable pour les jeunes qui aspirent à la profession agricole.

Les décisions prises par le conseil d'administration de La Financière agricole, au cours de la dernière année, s'inscrivent donc dans la poursuite de ces orientations et des objectifs qui en découlent. C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration ont dû prendre certaines décisions, disons-le pas toujours faciles, mais nécessaires et responsables.

Fort heureusement, le conseil d'administration de La Financière agricole a le privilège de compter sur des administrateurs expérimentés, bénéficiant d'une connaissance approfondie du monde agricole et agroalimentaire, et surtout, qui partagent l'objectif d'appuyer l'essor de l'agriculture. Je tiens d'ailleurs à souligner le leadership dont ont fait preuve les membres du conseil dans l'exercice de leur fonction.

Au cours de la dernière année, différentes actions ont été mises de l'avant afin d'aider les entreprises agricoles à rencontrer leurs obligations financières, et ce, en considérant les différents enjeux actuels : le Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation, l'accélération du traitement des données financières 2011 des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, de même que la révision à la baisse de la tarification ASRA à la suite d'une réévaluation actuarielle et l'étalement de l'application de la mesure d'efficacité (dite du 25 %) pour le secteur porcin. Ces mesures ont permis aux entreprises agricoles de tous les secteurs de bénéficier, à court terme, de liquidités additionnelles de plus de 100 millions de dollars.

Ces actions démontrent clairement l'engagement continu de La Financière agricole à trouver des solutions concrètes pour soutenir les entreprises agricoles et les aider à toujours mieux s'adapter aux réalités des marchés.

Il me faut également souligner le versement, en mars 2012, d'une somme additionnelle de 27,5 millions de dollars à 12 476 entreprises assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). En effet, le contexte économique favorable aux produits agricoles et l'amélioration générale de la performance des modèles de coûts de production ont permis à La Financière agricole de dégager des disponibilités budgétaires pour l'exercice financier 2011-2012.

Par cette intervention, le conseil d'administration de La Financière agricole a respecté l'engagement du gouvernement du Québec de retourner aux entreprises agricoles concernées par l'application de la mesure d'efficacité, dite du 25 %, les sommes qui leur auraient été autrement versées en l'absence de cette mesure.

Finalement, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier, au nom des membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel, M. Jacques Brind'Amour, qui nous a quittés au cours de l'année pour prendre sa retraite. Pendant plus de sept ans, il a dirigé avec conviction La Financière agricole à titre de président-directeur général et il a siégé au conseil d'administration. Je remercie également M^me^ Gisèle Grandbois, MM. Marcel Ostiguy, Claude Lambert, Claude Lacoste et Christian Lacasse, membres sortants du conseil, pour leur dévouement et leur grande disponibilité. Je souhaite la plus sincère bienvenue au nouveau président-directeur général de La Financière agricole, M. Robert Keating, de même qu'aux nouveaux membres qui se sont joints au conseil d'administration dans la dernière année, M^me^ Solange Morneau, directrice générale de l'Agrobiopole du Bas-Saint-Laurent, Claire Bilodeau, professeure agrégée à l'École d'actuariat de l'Université Laval, Reine Cayer, administratrice, de même que MM. David Boissonneault, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, et Pierre Lemieux, premier vice-président général de l'Union des producteurs agricoles.

En terminant, je veux souligner la contribution de M. Jean-François Brouard, qui a assumé avec brio l'intérim de la présidence de la mi-février à la mi-mai 2012. Et je ne saurais passer sous silence l'apport du personnel de l'organisation pour son travail soutenu et son engagement à toujours offrir des produits et des services de qualité.

André Forcier
Président du conseil d'administration

Le 31 octobre 2012

Chemin Cockrane à Compton, Estrie

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Financière agricole, de par ses interventions diversifiées, contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Avec des valeurs assurées qui s'élèvent à près de 4,8 milliards de dollars et un portefeuille de garanties de prêts qui atteint 4,4 milliards de dollars, sa contribution au développement de l'agriculture québécoise est significative.

En tant que nouveau président-directeur général de La Financière agricole, c'est avec fierté que je vous présente le bilan des réalisations et des résultats de l'organisation pour l'année 2011-2012. Celui-ci témoigne de notre engagement à soutenir et à accompagner, avec efficacité et efficience, les entreprises agricoles dans leur réussite.

L'ensemble des actions réalisées au cours de la dernière année s'inscrivent dans la continuité de notre plan stratégique 2009-2012 dont les orientations sont les suivantes : offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles et agroalimentaires en favorisant leur compétitivité et leur productivité, contribuer à la valorisation et au développement durable d'une agriculture régionale, dynamique et diversifiée, maintenir un niveau optimal de qualité des services à la clientèle et optimiser et renforcer notre capacité organisationnelle. Ces actions sont également basées sur les orientations gouvernementales 2010-2014 en matière de gestion des risques agricoles.

La poursuite de notre mission, qui est de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, s'est faite dans le respect de nos valeurs organisationnelles, soit la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

L'année 2011-2012 a été caractérisée par une conjoncture favorable à la production agricole menant à une hausse des recettes agricoles, et ce, malgré le contexte économique mondial incertain et les soubresauts de la nature.

En matière d'assurance et de protection du revenu, des compensations de plus de 410 millions de dollars auront été versées en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, ce sont 164 millions de dollars qui ont été impartis au secteur porcin, 178 millions de dollars au secteur bovin et 49 millions de dollars au secteur céréalier. En 2011-2012, le programme ASRA a couvert plus de 13 800 entreprises et des valeurs assurées de plus de 3,6 milliards de dollars.

Quant au Programme d'assurance récolte (ASREC), La Financière agricole aura versé des indemnités de l'ordre de 39 millions de dollars aux assurés, principalement pour les productions maraîchères. Malgré certains phénomènes climatiques incontrôlables, les rendements et la qualité des récoltes ont été supérieurs aux moyennes. Plus de 13 500 entreprises ont adhéré à l'ASREC en 2011-2012.

Quelque 18 000 entreprises sont inscrites au programme Agri-stabilité pour l'année 2011, et plusieurs d'entre elles auront reçu des paiements totalisant près de 85 millions de dollars. En ce qui concerne Agri-Québec et Agri-investissement, les contributions gouvernementales, pour la dernière année de participation, sont respectivement de l'ordre de 80 et de 40 millions de dollars.

Par ailleurs, les activités en financement agricole et forestier ont atteint 849 millions de dollars. De cette somme, 809 millions de dollars ont été consentis sous forme de garanties de prêts à terme et 39,9 millions de dollars en ouvertures de crédit. Aussi, La Financière agricole a été appelée à intervenir de façon particulière en financement en mettant en place diverses mesures permettant de soutenir les entreprises agricoles. Ainsi, en novembre 2011, La Financière agricole annonçait la mise en place du Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce programme permet aux entreprises agricoles d'avoir accès, à court terme, à des liquidités additionnelles. Près de 520 prêts, sans intérêt, ont été octroyés pour un montant total de 5,3 millions de dollars. La Financière agricole a également été mandatée par le MAPAQ pour administrer un volet de la Stratégie de soutien à l'adaptation, soit celui du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. Au 31 mars 2012, La Financière agricole avait autorisé 387 garanties de prêts pour un montant de 85,6 millions de dollars.

Nous avons poursuivi notre engagement à soutenir la relève agricole. La Financière agricole, en vertu du Programme d'appui financier à la relève, a autorisé, en 2011-2012, des subventions totalisant 10,3 millions de dollars, permettant ainsi à 426 jeunes de la relève de s'établir et de démarrer dans le domaine de l'agriculture.

Reconnue pour sa gamme d'outils financiers et de gestion des risques, La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec plus de 26 000 entreprises agricoles et forestières, auxquelles elle tient à offrir une prestation de service de qualité.

Pour s'en assurer, La Financière agricole réalise notamment, à chaque année depuis 2002, un sondage visant à mesurer la satisfaction de sa clientèle envers les services offerts. Le sondage, réalisé en cours d'année, démontre une satisfaction globale envers les services de La Financière agricole de l'ordre de 89 %. La qualité des services offerts par notre personnel est toujours reconnue et appréciée par notre clientèle. En effet, la qualité générale du contact avec nos conseillers en financement et en assurance est très bien évaluée avec des résultats de 89 % et plus. La courtoisie de notre personnel, ses compétences de même que sa compréhension des besoins des clients sont encore des éléments très appréciés de notre clientèle.

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a également poursuivi ses efforts en matière de développement durable. L'organisation a notamment complété la mise en œuvre des actions donnant suite aux recommandations formulées par le commissaire au développement durable et a adopté, en janvier 2012, le Cadre de gestion environnementale permettant d'évaluer les conséquences des activités de l'organisation sur l'environnement et d'en réduire les impacts.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil d'administration pour leur contribution exceptionnelle et leur engagement auprès de La Financière agricole ainsi que pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé lors de ma nomination à titre de président-directeur général.

Je souhaite aussi souligner la qualité du travail et le dévouement de l'équipe de direction et du personnel de La Financière agricole auprès de notre clientèle. Que ce soit au siège social ou dans nos centres de services dans l'ensemble des régions du Québec, nous pouvons tous être fiers du travail accompli. L'agriculture du Québec et le secteur bioalimentaire feront assurément face à de nombreux défis au cours des prochaines années. Je suis confiant que le personnel de La Financière agricole saura contribuer à les relever et à maintenir notre rôle essentiel de partenaire du monde agricole québécois.

Robert Keating

Robert Keating
Président-directeur général

Le 31 octobre 2012

Nommé le 9 mai 2012, en remplacement de M. Jacques Brind'Amour.

LE CONTEXTE

Des recettes agricoles en hausse au Québec malgré le contexte économique mondial

La faible reprise aux États-Unis, l'incertitude financière en Europe et la poursuite de la forte croissance économique des pays émergents ont caractérisé le contexte mondial en 2011. Les conditions monétaires sont demeurées favorables et stables au Canada alors que le taux directeur s'est maintenu à 1 %. La flambée du prix du pétrole a retenu l'attention, progressant de 39 % en 2011. Le dollar canadien s'est apprécié de 4 % en moyenne, clôturant l'année près de la parité avec le dollar américain.

Les soubresauts de la nature ont caractérisé la saison agricole au Québec. Le printemps tardif et pluvieux, marqué par une crue exceptionnelle de la rivière Richelieu, a repoussé les ensemencements. Par la suite, l'été chaud et suffisamment humide a permis de rattraper un retard généralisé dans les grandes cultures. Malgré tout, les rendements obtenus se sont situés près de la moyenne et la qualité des récoltes a été jugée bonne. Devant la demande mondiale croissante, le prix des grains a remonté en 2011 et est demeuré élevé sur une base historique. Le prix des engrais a également suivi cette tendance haussière. Bien que les États-Unis aient subi les contrecoups d'une sécheresse persistante, la production céréalière a enregistré un record à l'échelle mondiale.

Au Québec, en 2011, les recettes du marché ont totalisé 7,24 milliards de dollars, une hausse de 10 %. La valeur des ventes des productions animales a augmenté de 9 % pour atteindre 4,89 milliards de dollars. Les ventes du secteur porcin ont principalement contribué à cette hausse. La remontée du prix des grains, notamment du maïs, a fait progresser la valeur des ventes des productions végétales de 15 % pour atteindre 2,35 milliards de dollars. Des hausses substantielles des recettes provenant des ventes de pommes de terre et de petits fruits ont également été observées. Au final, les recettes monétaires, incluant les paiements de programmes, ont enregistré une hausse de 10 % en 2011. Marquées par la poussée du prix des intrants, les dépenses d'exploitation ont de leur côté atteint 6,80 milliards de dollars, soit une progression de 10 %.

L'ensemble des investissements des entreprises agricoles a totalisé 643 millions de dollars en 2011, une baisse de 8 % par rapport à 2010. Les estimations les plus récentes de Statistique Canada indiquent que le niveau des investissements demeurera stable en 2012.

NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

DES OBJECTIFS D'AFFAIRES PRIORITAIRES

Ce rapport annuel rend compte des activités courantes et de leurs résultats, ainsi que des actions liées à la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2012 et du Plan d'exploitation 2011-2012.

Le 3 novembre 2010, le gouvernement du Québec a adopté le Plan stratégique 2009-2012 de La Financière agricole du Québec. Basé sur les orientations gouvernementales 2010-2014 en matière de gestion des risques agricoles, il s'inscrit également dans la poursuite du Plan de développement 2006-2009. Le plan stratégique comporte les quatre orientations suivantes :

1) Offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles et agroalimentaires en favorisant leur compétitivité et leur productivité;
2) Contribuer à la valorisation et au développement durable d'une agriculture régionale, dynamique et diversifiée;
3) Maintenir un niveau optimal de qualité des services à la clientèle;
4) Optimiser et renforcer notre capacité organisationnelle.

Ces orientations visent à réaliser la mission et la vision de l'organisation, et elles sont axées sur les quatre valeurs organisationnelles que sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Des quatre orientations, onze axes d'intervention et 23 objectifs ont été définis. Le Plan d'exploitation 2011-2012 a été conçu à partir de ces objectifs, et les 42 actions qui le composent concourent à la réalisation du plan stratégique.

Le détail des résultats du Plan d'exploitation 2011-2012 est présenté à l'annexe 2 du présent document.

UNE ORGANISATION ENGAGÉE ENVERS SON MILIEU

Engagement de services à la clientèle : des services uniques, professionnels et accessibles

L'engagement de services à la clientèle publié par La Financière agricole se veut le reflet des valeurs de l'organisation et démontre toute l'importance qu'elle accorde à la qualité de ses services.

En 2011-2012, nos équipes ont travaillé particulièrement à l'application du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts auquel La Financière agricole collabore. Il s'agit d'un volet de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il s'adresse aux entreprises agricoles qui connaissent une situation financière difficile et est au cœur des priorités gouvernementales d'aide à l'agriculture.

Des efforts particuliers ont aussi été consacrés à l'accompagnement de la clientèle dans l'utilisation de la traçabilité des animaux pour la détermination des volumes assurables de certaines productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Le personnel a collaboré, à de multiples occasions, à l'organisation ou à la tenue de divers événements et activités visant à promouvoir la saine gestion, le succès des entreprises et les produits agricoles régionaux. Il assure la prestation de services directement auprès de la clientèle et s'implique localement et régionalement dans les différents organismes socio-économiques qui contribuent à la concertation et au développement des régions.

La satisfaction de la clientèle

Depuis 2002, La Financière agricole réalise annuellement un sondage pour connaître le degré de satisfaction de sa clientèle. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'organisation d'assurer un suivi à cet égard et de maintenir la qualité de sa prestation de services.

Le dernier sondage, réalisé en mars 2012, indique que, comme en 2011, plus de quatre répondants sur cinq (82 %) sont satisfaits de La Financière agricole. Pour ce qui est de l'ensemble du service à la clientèle, le taux de satisfaction des clients sondés atteint 89 %.

En ce qui concerne le travail des conseillers en financement et en assurance, l'évaluation des répondants est très positive. En effet, les taux de satisfaction varient de 89 % à 96 %. Ils estiment que les conseillers sont courtois, compétents, à l'écoute des besoins des clients, qu'ils les informent adéquatement sur les étapes de traitement des demandes, qu'ils respectent les délais convenus et qu'ils s'adressent à eux dans un langage simple et accessible.

Par ailleurs, à l'égard des produits de financement et d'assurance, la satisfaction des clients varie de 52 % à 78 % selon le programme : le taux de satisfaction est de 52 % pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), de 61 % pour le programme Agri-stabilité, de 60 % concernant le Programme d'assurance récolte (ASREC) et de 78 % pour les produits de financement. Enfin, les programmes Agri-investissement et Agri-Québec sont appréciés à 65 %.

Tout comme l'an passé, La Financière agricole est perçue de façon positive par la plupart des clients interrogés, puisque 80 % d'entre eux recommanderaient à d'autres producteurs agricoles de faire affaire avec elle.

Publications, présence et soutien auprès du milieu agricole

Dans le cadre des activités de La Financière agricole, l'amélioration de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques de la société québécoise occupe une place prépondérante. Divers moyens sont donc mis en place afin d'optimiser celles-ci. Aussi, afin d'assurer une présence et un soutien auprès du milieu agricole, La Financière agricole est engagée dans certaines activités de relations publiques.

À cet égard, La Financière agricole a publié, en juillet 2011, *La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*. Cet outil permet de suivre l'évolution de la valeur des terres au Québec, et ce, région par région. Aussi, en décembre de la même année, elle a diffusé, pour une septième année consécutive, *L'Agroindicateur*, soit un indice économique qui permet d'obtenir un diagnostic rapide de l'évolution des conditions économiques agricoles québécoises pour l'année en cours. De plus, 14 numéros de *L'état des cultures au Québec* ont été diffusés pour 2011.

En outre, La Financière agricole a produit et a diffusé vingt bulletins d'information *FADQ Nouvelles*. Destiné à nos clients et partenaires, ce bulletin propose des analyses approfondies sur des sujets d'intérêt ayant un lien avec la gestion de nos programmes. *FADQ Nouvelles* est notamment disponible sur le site Internet de La Financière agricole.

D'autres actions de relations publiques ont également été réalisées au cours de la dernière année, dont la diffusion de bilans régionaux portant sur les sujets suivants :

- les conditions climatiques et les impacts sur les cultures;
- les activités en assurance et protection du revenu ainsi qu'en financement;
- les indemnités totales versées en assurance récolte.

L'organisation a soutenu financièrement la tenue de près de 150 événements à la grandeur du Québec. Elle a également participé à près d'une vingtaine de salons et d'expositions agricoles et a remis de nombreux prix et bourses, particulièrement à des jeunes de la relève.

L'organisation a aussi réalisé avec succès la présentation de son concours annuel *Tournez-vous vers l'excellence!*, qui présente un taux de participation à la hausse. Celui-ci met en lumière toute l'importance que La Financière agricole accorde à la formation de même qu'à un ensemble de qualités et de talents ouvrant la voie à l'exercice de la profession d'agriculteur.

En 2011, le grand gagnant du concours, qui s'est vu décerner une bourse de 5 000 dollars, a été M. Jean-Marc Rochon, de Vergers Rochon et de Pépinière Rochon, entreprises situées à Mirabel, dans la région des Laurentides. Ce jeune entrepreneur a su se démarquer par son importante contribution au développement de la vision d'affaires des deux entreprises qu'il dirige. Deux lauréates ont également remporté chacune une bourse de 2 500 dollars. Il s'agit de M[me] Marilyn Côté, de la Ferme des Papinas, située à Saint-Gédéon au Lac-Saint-Jean, et de M[me] Annie Beaulieu, de la Ferme Beaux-Lieux, de Rivière-Bleue dans le Bas-Saint-Laurent. Ces jeunes femmes, qui œuvrent dans le secteur laitier, se sont distinguées, entre autres, par leurs qualités de gestionnaire et leur implication dans leur milieu respectif.

Le développement durable

L'année 2011-2012 s'inscrit dans la continuité et la consolidation des mesures mises en place au cours des dernières années.

La Financière agricole a adopté, le 31 janvier 2012, le Cadre de gestion environnementale 2012-2015 (CGE). Le CGE est un outil qui permet d'évaluer les conséquences des activités de l'organisation sur l'environnement afin d'en réduire les impacts négatifs. Le CGE de La Financière agricole se concentre sur les activités internes de l'organisation, particulièrement celles relatives aux ressources matérielles et informatiques. Il est accompagné du Plan de gestion environnementale annuel qui précise les actions prévues pour atteindre les objectifs du CGE.

Le CGE vient renforcer la participation de La Financière agricole à l'égard de la démarche gouvernementale de développement durable, puisque l'organisation devra rendre compte des résultats atteints en matière de gestion environnementale dès l'an prochain.

Un bilan des réalisations pour la quatrième année du Plan d'action de développement durable 2008-2013 est présenté à l'annexe 2. En somme, 98 % des actions relatives à la période de 2011-2012 ont été réalisées.

Par ailleurs, La Financière agricole a complété la réalisation des actions donnant suite aux recommandations formulées par le commissaire au développement durable dans son rapport du 28 avril 2010. Les actions réalisées en 2011-2012 sont également présentées à l'annexe 2 du présent rapport.

L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES

La Financière agricole est toujours soucieuse d'améliorer sa gestion et sa performance. Elle s'assure que ses ressources sont utilisées de manière à favoriser le respect de ses engagements et à assurer des services de qualité. En 2011-2012, elle a poursuivi ses efforts en ce sens.

Les ressources humaines

L'organisation peut compter sur un personnel compétent, mobilisé et performant. Au 31 mars 2012, l'organisation comptait 655 personnes si l'on exclut les étudiants et les stagiaires.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS AU 31 MARS 2012 PAR SECTEUR ET CATÉGORIES D'EMPLOI

SECTEUR	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Siège social	22	165	100	287
Réseau régional	17	144	207	368
TOTAL	**39**	**309**	**307**	**655**

En 2011-2012, l'effectif de La Financière agricole était de 633 ressources équivalent à temps complet (ETC) à travers la province, comparativement à 639 en 2010-2011.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC UTILISÉS) PAR SECTEUR ET CATÉGORIES D'EMPLOI EN 2011-2012

SECTEUR	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Siège social	23	159	98	280
Réseau régional	15	124	214	353
TOTAL	**38**	**283**	**312**	**633**

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC UTILISÉS) PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET CATÉGORIES D'EMPLOI, 2011-2012

RÉGION ADMINISTRATIVE	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	2	14	25	41
Saguenay–Lac-St-Jean	1	6	11	18
Capitale-Nationale	0	3	6	9
Mauricie	1	6	9	16
Estrie	1	8	14	23
Outaouais	1	4	10	15
Abitibi-Témiscamingue	1	5	9	15
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	1	3	4
Chaudière-Appalaches	25	183	134	342
Lanaudière	1	7	10	18
Laurentides	0	4	6	10
Montérégie	3	30	53	86
Centre-du-Québec	2	12	22	36
TOTAL	**38**	**283**	**312**	**633**

ACTIVITÉS DE FORMATION

L'organisation porte une attention particulière au développement des compétences de son personnel, notamment à la mise à jour et au perfectionnement des connaissances techniques et professionnelles afin de servir la clientèle de façon adéquate. En 2011-2012, les investissements en formation s'élevaient à 821 003 dollars, ce qui représente 2,2 % de la masse salariale. Ce résultat dépasse la cible de 1,5 % prévue au plan d'exploitation de l'organisation et celle de 1 % établie par la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

ANNÉES FINANCIÈRES	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE
2009-2010	2,7 %	3,7
2010-2011	2,0 %	2,8
2011-2012	2,2 %	3,1

TABLEAU 5

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

ANNÉES FINANCIÈRES	CADRES ET CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	PROFESSIONNELS INCLUANT LES AVOCATS ET LES NOTAIRES	PERSONNEL DE BUREAU ET TECHNICIENS
2009-2010	8	4,2	2,8
2010-2011	4,7	3	2,1
2011-2012	4,7	3,8	1,9

TRANSFERT D'EXPERTISE

La Financière agricole poursuit ses efforts en matière de transfert d'expertise. En 2011-2012, des stratégies ont été proposées aux gestionnaires dans le but de réduire la vulnérabilité associée à différents corps d'emploi. Ces stratégies visent à documenter les connaissances, à identifier celles qui sont les plus critiques et à en assurer le transfert. Plusieurs outils sont disponibles, dont la cartographie des connaissances, le guide d'expertise et le plan de transfert.

GESTION DU CHANGEMENT

Parce que les changements organisationnels sont variés et que les personnes doivent être accompagnées dans les projets amenant des modifications d'envergure, La Financière agricole croit à l'importance de soutenir les employés à chacune des étapes de déploiement du changement. En portant attention aux préoccupations des employés, les objectifs visés par les changements sont plus facilement atteints.

ÉTHIQUE

La Financière agricole dispose d'un code de déontologie et d'une procédure de déclaration d'intérêts. Ils définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'usage éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation. Ces instruments permettent un traitement rigoureux des informations et des dossiers des différentes clientèles, en plus de contribuer à la gouverne efficace de l'organisation.

Les ressources informationnelles

D'année en année, des efforts sont consacrés à maintenir en bon état de fonctionnement les actifs déjà en place. En parallèle, les systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir l'évolution des programmes destinés à la clientèle. Parmi les réalisations de 2011-2012 visant le soutien aux programmes, un système informatique soutenant la mise en œuvre du programme Agri-Québec a été livré. Ce projet compte parmi les plus importantes réalisations de 2011-2012 de la FADQ en matière de développement de systèmes.

D'autre part, la sécurité de l'information demeure une préoccupation constante de l'organisation et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours de l'exercice, les contrôles d'accès aux bases de données et aux systèmes ont été renforcés afin d'améliorer la sécurité et la préservation de la confidentialité de l'information détenue par l'organisation au sujet de sa clientèle. Les essais effectués confirment que notre plan de relève est à jour et qu'il permet, en tout temps, de redémarrer nos actifs informationnels de façon adéquate et de préserver ainsi la qualité du service à la clientèle. L'amélioration de plusieurs composantes de sécurité physique et logique a été réalisée, notamment les systèmes de climatisation et de prévention des incendies de la salle des serveurs ont été restaurés.

Du côté des infrastructures technologiques, la Direction des ressources informationnelles a procédé, au cours de l'exercice, au remplacement de 23 serveurs régionaux dans la foulée du projet de migration du système d'exploitation Novell vers Microsoft. Le taux moyen de disponibilité de l'ensemble des services et de l'infrastructure réseau s'est maintenu au même niveau que l'an passé, soit à 99,8 %.

LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PES)

Depuis la mise en place du dossier en ligne, en novembre 2007, La Financière agricole améliore constamment sa PES afin de mieux servir sa clientèle. En date du 31 mars 2012, 16 564 entreprises agricoles avaient adhéré au dossier en ligne, ce qui représente environ 62 % de notre clientèle. Il s'agit d'une augmentation de 23 % depuis le 31 mars 2011.

Les projets PES contenus dans le tableau ci-dessous ont été réalisés au cours de l'année 2011-2012.

TABLEAU 6

PROJETS EN COURS DURANT L'ANNÉE 2011-2012 LIÉS À LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

PROJETS	DATE DE DÉBUT DU PROJET	ÉTAT DU PROJET AU 31 MARS 2012
Mise en place du service transactionnel *Dépôt par virement*, pour permettre au client d'effectuer un dépôt à partir des fonds disponibles dans ses comptes Agri-investissement et Agri-Québec	Juin 2010	Terminé en août 2011
Diffusion dans le dossier en ligne du *Bilan d'identification permanente pour l'agneau et le veau d'embouche*	Mars 2011	Terminé en juin 2011
Déploiement d'une nouvelle section sur le *Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation*	Décembre 2011	En voie d'être livré (terminé le 3 avril 2012)
Refonte de la section dédiée à la Relève sur le site Internet de La Financière agricole	Mai 2011	Terminé en septembre 2011

LE SOUTIEN AUX PROCESSUS ORGANISATIONNELS

Au cours de l'année 2011-2012, de nouveaux systèmes et de nouvelles fonctionnalités ont été livrés ou sont en cours de réalisation afin d'améliorer le soutien aux processus de l'organisation. Le tableau ci-dessous présente ces projets de même que leur date de début et leur état d'avancement au 31 mars 2012.

TABLEAU 7

PROJETS EN COURS DURANT LA PÉRIODE 2011-2012 VISANT LE SOUTIEN AUX PROCESSUS ORGANISATIONNELS

PROJETS	DATE DE DÉBUT DU PROJET	ÉTAT DU PROJET AU 31 MARS 2012
Agri-Québec	Juin 2010	Terminé
Mesures de redressement de l'ASRA	Avril 2010	Terminé
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)	Septembre 2010	Terminé
Mesures d'adaptation du MAPAQ	Septembre 2010	Terminé
Écoconditionnalité – Bilan phosphore	Avril 2011	Terminé
Profil technicoéconomique	Juin 2011	Terminé
Programme d'avances aux entreprises	Décembre 2011	En cours
Système de communication écrite avec la clientèle	Octobre 2009	En cours
Gestion des biens et garanties	Avril 2010	En cours
Boîte postale électronique pour la clientèle	Mars 2009	En cours
Nouveaux modes de paiement offerts aux producteurs	Juillet 2010	En cours
Traitement des données d'assurabilité à partir des données de traçabilité en provenance d'Agri-Traçabilité Québec	Mars 2011	En cours

DÉPENSES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Financière agricole du Québec avait planifié, au début de l'année 2011-2012, une dépense en ressources informationnelles d'un peu plus de 7,8 millions de dollars. L'exercice financier s'est conclu par une dépense réelle de près de 7,0 millions de dollars. Le tableau ci-après fait état des dépenses planifiées et réelles par catégorie d'activité.

TABLEAU 8

DÉPENSES PLANIFIÉES ET RÉELLES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) POUR LA PÉRIODE 2011-2012

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES PLANIFIÉES	DÉPENSES RÉELLES	ÉCART
Projets de développement	2 630,0	2 037,2	(592,8)
Autres activités (continuité et encadrement)	5 176,5	4 957,1	(219,4)
TOTAL	**7 806,5**	**6 994,3**	**(812,2)**

Les écarts entre les dépenses planifiées et réelles s'expliquent principalement par le report de la réalisation de certains projets. De plus, le processus d'appel d'offres public a aussi favorisé l'organisation, qui a obtenu, en 2011-2012, des taux inférieurs à ceux planifiés pour ses principaux contrats de services externes. Enfin, trois ETC sont demeurés vacants en cours d'exercice à la Direction des ressources informationnelles. Ces raisons expliquent, de façon générale, que La Financière agricole a dépensé 812 200 dollars de moins que l'investissement planifié.

Le cadre financier

Pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars, en vertu du décret 243-2010 du 24 mars 2010, sous réserve de l'allocation des crédits par le gouvernement.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse à La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1,4 million de dollars pour la gestion du programme de financement forestier.

À ces contributions du gouvernement du Québec s'ajoutent des contributions du gouvernement du Canada, d'entreprises agricoles ainsi que divers autres revenus. Les graphiques qui suivent illustrent la provenance des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.

GRAPHIQUE 1

SOURCES DE REVENUS EN 2011-2012

GRAPHIQUE 2

RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2011-2012

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2010-2011 ET 2011-2012

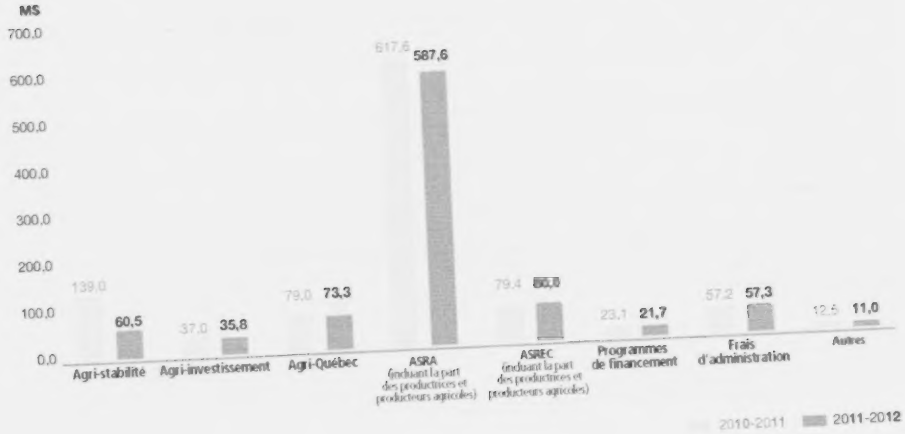

GRAPHIQUE 4

HISTORIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES (EXCLUANT LA PART DES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS AGRICOLES)

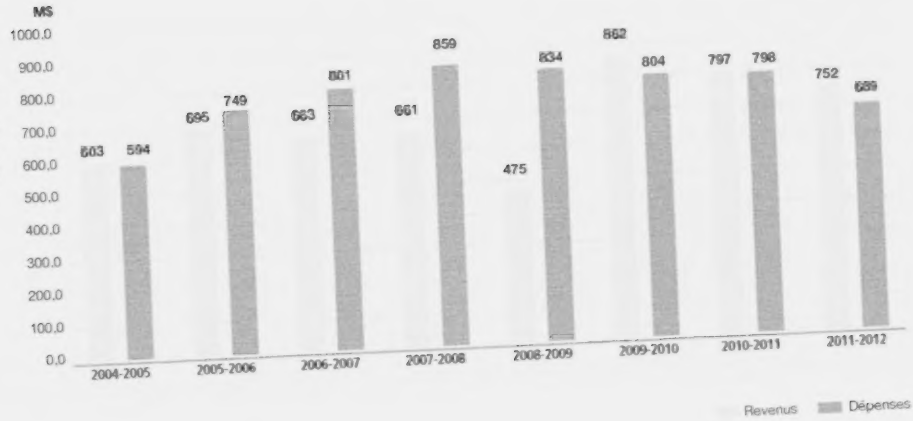

Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Le comité de vérification du conseil d'administration assure un rôle-conseil, notamment par un suivi trimestriel des revenus et des dépenses et de l'état des placements et des emprunts.

LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Pour l'exercice financier 2011-2012, La Financière agricole du Québec disposait d'un budget administratif de 58,0 millions de dollars pour réaliser ses opérations courantes. Les résultats financiers présentent des frais d'administration totalisant 57,3 millions, comparativement à 57,2 millions en 2010-2011, ce qui représente une légère augmentation de 0,2 %. Cette hausse découle de la révision à la baisse des hypothèses reliées aux taux d'intérêt en ce qui concerne l'établissement de la provision pour les congés de maladie accumulés des employés. La dépense liée aux traitements et avantages sociaux s'est accrue de 2,32 %. Par ailleurs, les autres dépenses administratives ont diminué de 6,88 % pour un total de 0,9 million de dollars, ce qui démontre les efforts investis par l'organisation dans la réduction de ses dépenses de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les cibles de réduction des dépenses administratives au terme de la période de quatre ans se terminant le 31 mars 2014, en vertu de la Politique de la réduction des dépenses de La Financière agricole, ainsi que la cible et les résultats atteints pour ces mesures au 31 mars 2012. Dans l'ensemble, les cibles ont été légèrement dépassées à cette date.

TABLEAU 9

RÉSULTATS DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	CIBLE DE RÉDUCTION À TERME	CIBLE DE RÉDUCTION AU 31 MARS 2012	RÉDUCTION RÉALISÉE AU 31 MARS 2012
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	547 882 $	453 614 $	761 194 $
Dépenses de publicité, formation et déplacement	90 467 $	90 467 $	313 899 $
Rémunération	540 208 $	108 042 $	(374 389 $)
TOTAL	**1 178 557 $**	**652 123 $**	**700 704 $**

L'ÉTAT DES PLACEMENTS ET DES EMPRUNTS

Les rendements réalisés sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice financier représentent 6,8 % pour le Compte dédié attribuable aux garanties de prêts et 2,4 % pour le Fonds d'assurance récolte. En ce qui concerne le Compte dédié, le rendement obtenu est supérieur au rendement espéré de 5,4 %, contrairement à celui du Fonds d'assurance récolte qui n'a pas atteint le rendement attendu de 3,3 %.

Le rendement réalisé dans la gestion active des placements à court terme au cours de l'année par La Financière agricole se situe à 1,26 % pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Ce rendement est de 17 points de base supérieur à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 99,5 M$.

Au 31 mars 2012, le montant de l'encours des emprunts de La Financière agricole s'élevait à 742,2 M$, dont 362,7 M$ pour le Fonds ASRA, 313,0 M$ pour les opérations courantes de l'organisation, 30,0 M$ pour l'intervention spéciale en acériculture, 29,5 M$ pour la marge de sécurité, 5,2 M$ pour les investissements de Capital Financière agricole inc. et 1,4 M$ pour le financement des prêts effectués en vertu d'anciennes lois. Les opérations de financement des emprunts à court terme étaient régies au 31 mars 2012 par le décret 760-2011, adopté par le gouvernement le 22 juin 2011. Ce décret autorise des emprunts jusqu'à hauteur de 1,14 milliard de dollars et vient à échéance le 30 juin 2012.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2011-2012 s'est établi à 1,28 %. Ce taux est inférieur de 6 points de base par rapport à l'objectif de performance fixé par le conseil d'administration et a ainsi permis de réduire les charges d'intérêts supportés par La Financière agricole de 520 600 $ au cours de l'exercice financier concerné.

LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Afin de favoriser le développement des entreprises et d'encourager la relève agricole, La Financière agricole offre à sa clientèle des garanties de prêts, des ouvertures de crédit ainsi qu'un programme d'appui financier à la relève agricole.

Les prêts et les ouvertures de crédit autorisés par l'organisation ont totalisé 849 millions de dollars au cours de l'exercice 2011-2012. Le nombre de financements à terme a augmenté de 6,2 %, alors que les montants autorisés sont en hausse de 5,8 %. Notons que ces résultats ont été observés dans un contexte de hausse généralisée des prix des produits agricoles et de faibles taux d'intérêt. Par contre, des incertitudes persistent toujours quant à la conjoncture économique et financière mondiale.

Au 31 mars 2012, le nombre de clients s'établissait à 14 202. Ce nombre inclut ceux qui se sont vu autoriser une subvention en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole. La proportion d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages de paiements est en baisse en 2011-2012 par rapport à l'exercice financier précédent. Elle était de 5,5 % au 31 mars 2012, comparativement à 6 % un an plus tôt.

Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein ou partiel, il vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

La Financière agricole a autorisé 3 336 financements agricoles à terme au cours de l'exercice 2011-2012, pour un total de 788 millions de dollars, comparativement à 742 millions de dollars pour 3 128 dossiers de financement en 2010-2011. La production laitière occupe une place importante dans les activités de financement agricole, soit plus de la moitié des montants autorisés en garanties de prêts en 2011-2012. De leur côté, les productions porcine, bovine et ovine comptent parmi les secteurs ayant connu les plus importantes augmentations du montant de financement autorisé.

Les programmes de financement de l'organisation s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Une part de ce financement est également accordée aux productions émergentes. Ainsi, des garanties de prêts de 151 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partiel, alors que 65 % des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

GRAPHIQUE 5

FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (PRÊTS À TERME)

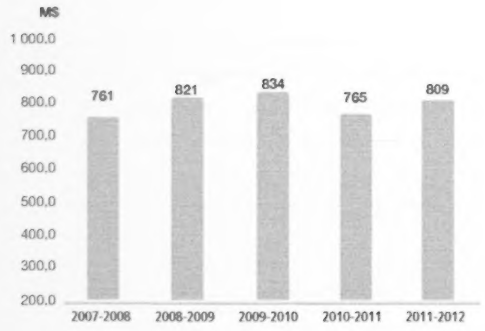

GRAPHIQUE 6

UTILISATION DES MONTANTS AUTORISÉS EN 2011-2012

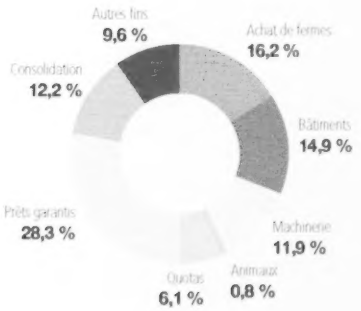

Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, La Financière agricole a consenti des garanties pour 45 ouvertures de crédit, représentant 9,9 millions de dollars, et a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 30 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Rappelons que les montants autorisés à ces fins en 2010-2011 avaient totalisé 35,5 millions de dollars.

La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de La Financière agricole permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, La Financière agricole a versé 500 000 dollars en paiement d'intérêts sur des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles. Les versements avaient atteint 400 000 dollars en 2010-2011.

L'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 9,2 millions de dollars à 318 personnes, qualifiant ainsi 298 entreprises. Ce montant avait atteint 8,8 millions de dollars en 2010-2011. De plus, 108 entreprises se sont vu autoriser une subvention au démarrage, pour un total de 1,1 million de dollars en 2011-2012, comparativement à 0,9 M$ au cours de l'exercice précédent. Ainsi, 426 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2011-2012, comparativement à 400 au cours de 2010-2011.

Les centres de services de La Financière agricole, grâce à leur expertise, ont également analysé 14 projets, qui ont ensuite été soumis au Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 110,4 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 246 garanties de financement forestier, pour un total de 20,8 millions de dollars. Ce montant avait atteint 23 millions de dollars en 2010-2011. Elle a également engagé plus de 13 000 dollars en contributions à l'intérêt pour 25 propriétaires forestiers.

Les interventions spéciales en financement

La Financière agricole est appelée à intervenir de façon particulière en financement lorsque les circonstances l'exigent.

Le 22 novembre 2011, La Financière agricole annonçait la mise en place d'un Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ce programme vise à aider ces entreprises en leur donnant accès à des liquidités à court terme par l'octroi d'un prêt sans intérêt, pouvant atteindre un maximum de 30 000 dollars. Cette avance équivaut à 20 % de la contribution de l'adhérent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour l'année d'assurance 2011. Le remboursement de ce prêt s'échelonnera sur une période de quatre ans, à raison de 25 % par année. Au 31 mars 2012, La Financière agricole a octroyé 518 prêts pour un montant total de 5,3 millions de dollars.

À l'automne 2010, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec mandatait La Financière agricole pour administrer le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. Ce programme, visant à appuyer l'adaptation des entreprises en situation financière difficile, prévoit le remboursement des intérêts pendant trois ans sur les prêts garantis par La Financière agricole. Celui-ci s'inscrit dans la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. Au 31 mars 2012, dans le cadre de ce programme, La Financière agricole a autorisé 387 garanties de prêts pour un montant de 85,6 millions de dollars, dont 47,4 millions sont admissibles à un congé d'intérêts de trois ans.

Depuis le mois de mars 2010, l'organisation administre le volet financement du Programme régional de soutien au développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Ce volet consiste à soutenir les entreprises en situation difficile et qui requièrent une amélioration de leur fonds de roulement, une restructuration financière ou des investissements nécessaires à la poursuite de leurs activités, par le paiement des intérêts pour une période de trois ans sur un prêt garanti par La Financière agricole. Au 31 mars 2012, 41 garanties de prêts ont été autorisées pour un montant de 9,8 millions de dollars, dont 3,8 millions sont admissibles à un congé d'intérêt de trois ans.

LES PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

Les programmes d'assurance et de protection du revenu offerts par La Financière agricole couvrent la plupart des risques auxquels doivent faire face les entreprises agricoles. Le programme Agri-stabilité, basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre les baisses annuelles de marges de production. Depuis l'année 2007, le programme Agri-investissement permet aux participants de détenir un compte d'épargne dans lequel ils peuvent puiser en cas de besoin. À compter de l'année de participation 2010, les entreprises québécoises ont également accès au programme Agri-Québec, celui-ci s'ajoutant au programme Agri-investissement.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production pour seize produits agricoles, en complémentarité aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec. Le Programme d'assurance récolte (ASREC), pour sa part, couvre les risques climatiques et naturels incontrôlables. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, l'ensemble des valeurs assurées pour les programmes ASRA et ASREC était de près de 4,8 milliards de dollars.

L'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir*

L'Accord multilatéral *Cultivons l'avenir*, s'appliquant au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, a été conclu en 2008 pour une période de cinq ans, se terminant au 31 mars 2013. Des discussions relatives aux modalités de renouvellement de l'entente sont en cours. La gamme des outils de gestion des risques faisant partie de cet accord comprend notamment les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et le financement d'Agri-protection (assurance récolte). Au Québec, tous ces programmes sont administrés par La Financière agricole.

Le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité est le premier niveau d'intervention en matière de gestion des risques de l'entreprise agricole. La contribution gouvernementale au programme Agri-stabilité provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % du gouvernement du Québec. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, également offert par La Financière agricole, est complémentaire à Agri-stabilité.

Près de 18 000 entreprises agricoles québécoises ont adhéré à Agri-stabilité pour l'année 2011. Le programme est basé sur la marge de l'entreprise, soit les revenus agricoles moins les dépenses admissibles. Il intervient lorsque la marge de l'année est inférieure à 85 % de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. La valeur totale des marges de l'année 2010 est de 2,4 milliards de dollars, alors que la valeur des marges de référence se chiffre à 2,0 milliards de dollars.

Les paiements prévus aux participants québécois en vertu du programme Agri-stabilité représentent près de 85 millions de dollars pour l'année de participation 2011. Au cours des trois années précédentes, la moyenne des paiements s'est élevée à 161 millions de dollars.

Les programmes Agri-Québec et Agri-investissement

Donnant suite aux orientations gouvernementales de novembre 2009, La Financière agricole a adopté, en avril 2010, le nouveau programme Agri-Québec en supplément du programme Agri-investissement.

Tout comme Agri-investissement, Agri-Québec permet aux participants de faire, annuellement, un dépôt dans un compte d'épargne, d'y recevoir en contrepartie un montant équivalent de La Financière agricole du Québec et d'y effectuer des retraits en fonction de leurs besoins. La contribution gouvernementale représente jusqu'à 3 % des ventes nettes ajustées de l'entreprise pour Agri-Québec et 1,5 % pour Agri-investissement, et ce, jusqu'à un maximum cumulé de 67 500 dollars par année. Pour le secteur de l'aquaculture, qui n'est admissible qu'au programme Agri-Québec, la contribution gouvernementale est de 3,6 % des ventes nettes ajustées.

L'objectif de ces programmes est d'offrir une couverture permettant aux entreprises d'autogérer leurs risques. La contribution gouvernementale au programme Agri-investissement provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % de celui du Québec, alors que la contribution gouvernementale du programme Agri-Québec est assumée entièrement par le gouvernement du Québec. La participation aux programmes Agri-Québec et Agri-investissement est indépendante du programme Agri-stabilité.

La contribution gouvernementale pour l'année de participation 2011 est estimée à 79,9 millions de dollars pour Agri-Québec et à 40,1 millions de dollars pour Agri-investissement. Au 31 mars 2012, 321,5 millions de dollars avaient été déposés dans les comptes Agri-investissement depuis l'entrée en vigueur du programme en 2007, à titre de dépôt des participants québécois et de contribution gouvernementale. À cette même date, 148,2 millions de dollars avaient également été déposés aux comptes Agri-Québec depuis l'année de participation 2010 et le solde de ces comptes s'élève à 104 millions de dollars au 31 mars 2012.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le programme ASRA verse une compensation à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. La protection du programme s'applique à seize productions agricoles. Les protections sont contractuelles et couvrent une période de cinq ans. Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure. La relève agricole qualifiée bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2011-2012, cette réduction s'est chiffrée à plus de 1,5 million de dollars.

En novembre 2009, le gouvernement du Québec a transmis à La Financière agricole des orientations relatives à des mesures de redressement du programme ASRA. Le programme a été modifié afin d'y inclure l'ensemble de ces mesures. Parmi celles-ci, on retrouve notamment le plafonnement des volumes assurables, la mise à jour en continu de la productivité des fermes types, la modulation du partage de la prime pour les entreprises de grande taille, l'abolition de la couverture des porcs à l'engraissement nés à l'extérieur du Québec et la prise en compte, lors des études servant à déterminer les coûts de production, des résultats provenant uniquement des entreprises enquêtées les plus performantes, soit le premier 75 % du groupe. Toutefois, le surplus budgétaire de l'exercice financier 2011-2012 a permis le remboursement complet des compensations versées en moins en vertu de cette dernière mesure, et ce, conformément aux engagements pris par le gouvernement à cet effet en décembre 2010.

En marge de ces ajustements, La Financière agricole a également adopté d'autres modifications dont la mise en place d'une limite à l'intervention du programme fixée à 650 millions de dollars pour l'année 2011-2012, avant la prise en compte d'Agri-stabilité.

L'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité. Pour l'année financière 2011-2012, les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, représentent plus de 410 millions de dollars. De ce montant, 164 millions de dollars sont attribués au secteur porcin, 178 millions de dollars au secteur bovin et 49 millions de dollars au secteur céréalier.

Au cours de cet exercice financier, les contributions au programme se sont élevées à 588 millions de dollars, dont 206 millions de dollars proviennent des entreprises. Le niveau des compensations ayant été moindre que celui des contributions, le déficit cumulé du Fonds ASRA a été réduit de 168,3 millions de dollars. En 2011-2012, le programme ASRA a couvert plus de 13 800 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient plus de 3,6 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 7

BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES COMPENSATIONS EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS

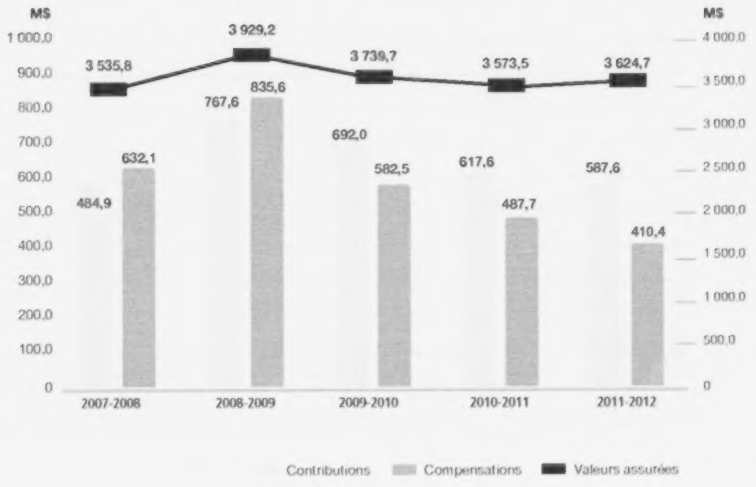

Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par l'ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée au moins tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2011-2012, La Financière agricole a adopté de nouveaux coûts de production pour les secteurs Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage et a entrepris des démarches en vue de faire évaluer les coûts de production des secteurs Pommes et Agneaux.

En avril 2011, La Financière agricole a mandaté un actuaire externe pour réaliser une révision de la méthodologie de tarification, et des ajustements ont été adoptés au mois de septembre 2011. Basée sur un historique de cinq ans, cette méthode de tarification met l'accent sur l'équilibre financier du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Le Programme d'assurance récolte (ASREC)

L'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut souscrire à une protection individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur et les gouvernements varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Pour l'année d'assurance 2011, plus de 13 000 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Elles ont assuré des superficies totalisant 1,2 million d'hectares et un volume de près de 22 millions de kilogrammes de sirop d'érable, le tout représentant des valeurs assurées de plus de 1,1 milliard de dollars. Les primes versées pour l'année financière 2011-2012 totalisent 80 millions de dollars, dont 32,2 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser pour cette même année des indemnités s'élevant à 38,7 millions de dollars, ce qui est bien en deçà des indemnités annuelles moyennes des cinq années précédentes (72 millions de dollars).

En 2011, ce sont les légumes destinés à la transformation et les légumes de marché frais qui ont été les plus affectés par le climat. Des indemnités de l'ordre de 13 millions de dollars ont été versées aux entreprises maraîchères, et plus de 3 millions de dollars ont été versés aux entreprises cultivant des légumes destinés à la transformation. Dans les deux cas, les pertes ont été consécutives aux conditions printanières pluvieuses, au stress hydrique estival et aux excès de pluie durant les mois de septembre et octobre. Les autres indemnités ont été versées dans une large part aux entreprises de céréales et de maïs-grain.

GRAPHIQUE 8

BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES INDEMNITÉS EN ASSURANCE RÉCOLTE POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS

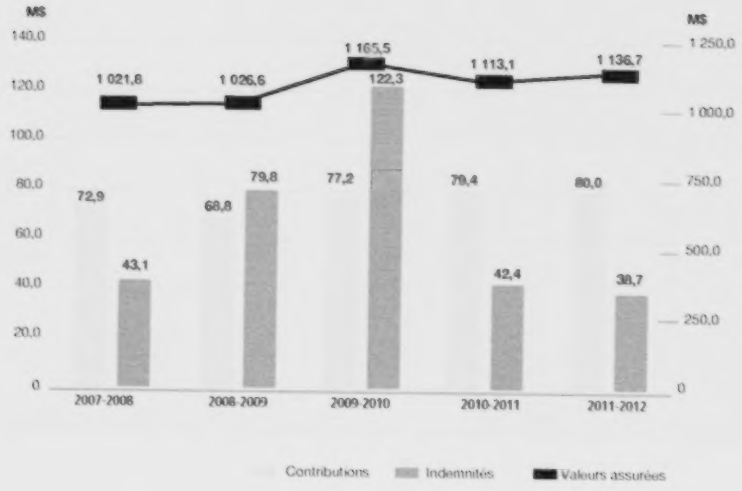

LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débentures, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, elle accorde une attention particulière aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives des réseaux de distribution pour la commercialisation des produits du terroir et de ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole, ainsi que celles de deuxième et de troisième transformation.

Avec plus de 60 investissements autorisés depuis sa création, CFAI est un intervenant en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice 2011-2012, CFAI a autorisé cinq investissements et a déboursé 1,75 million de dollars afin de soutenir des projets, pour un total de 16,0 millions de dollars. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 100 000 dollars et un million de dollars par entreprise et ont permis de créer 35 emplois, en plus d'en maintenir 64 autres.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

FADQDI poursuit un mandat au Malawi afin d'appuyer les organisations locales dans l'expansion des produits d'assurance par indice. Des démarches sont aussi en progression au Vietnam avec la Banque mondiale et l'Université d'agriculture d'Hanoï, pour la mise en place d'une assurance récolte pour le riz. En Haïti, FADQDI et ses partenaires accentuent leurs travaux qui consistent en l'élaboration d'un système de financement et d'assurance agricole. Ce projet, d'une durée de sept ans, est soutenu par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

La collaboration avec une firme privée québécoise se poursuit quant au mandat obtenu en 2009 de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) concernant l'établissement d'un mécanisme d'assurance récolte dans les huit pays de cette région.

L'ÉTAT DES FONDS ET DU COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

La Financière agricole administre l'actif de différents fonds.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

À la suite de son abolition le 1er octobre 2011, les actifs et passifs du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers ont été transférés à La Financière agricole du Québec. Ainsi, depuis cette date, la société verse aux institutions financières les pertes résultant des prêts et des ouvertures de crédit qu'elle garantie. Afin de rencontrer ses obligations financières, La Financière agricole a constitué un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de perte découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de prêts, tel que requis par l'article 34.1 de sa loi.

Compte dédié à la couverture des risques éventuels de perte découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de prêts

Au 31 mars 2012, le compte dédié avait en réserve un montant de 77,5 millions de dollars pour un portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis de 4,3 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 8,4 millions ont été versés aux institutions financières pour les pertes subies, montant provenant, à parts égales, du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers (FAPAF) et du compte dédié de La Financière agricole. En 2011, la somme versée était de 15,3 millions. Au 31 mars 2012, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,19 %, comparativement à 0,35 % en 2011.

GRAPHIQUE 9

ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE POUR GARANTIES DE PRÊTS

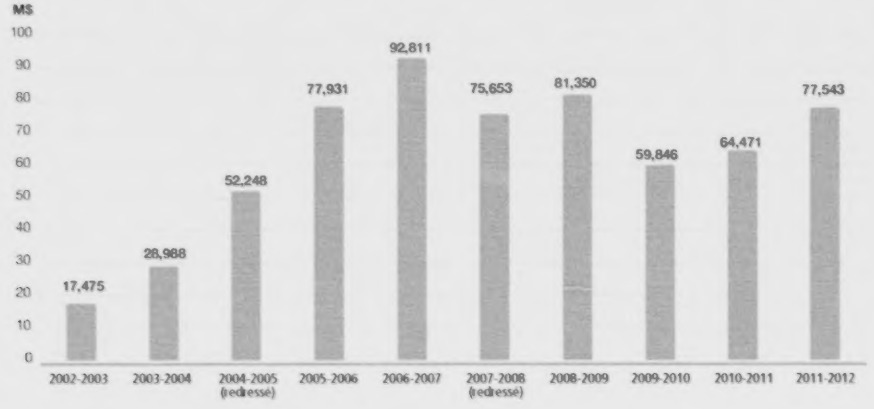

Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que des revenus de placements. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au 31 mars 2012, le Fonds présentait un avoir de 123,3 millions de dollars, soit une augmentation de 44,2 millions par rapport à l'année passée.

GRAPHIQUE 10

HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE DE 2002-2003 À 2011-2012

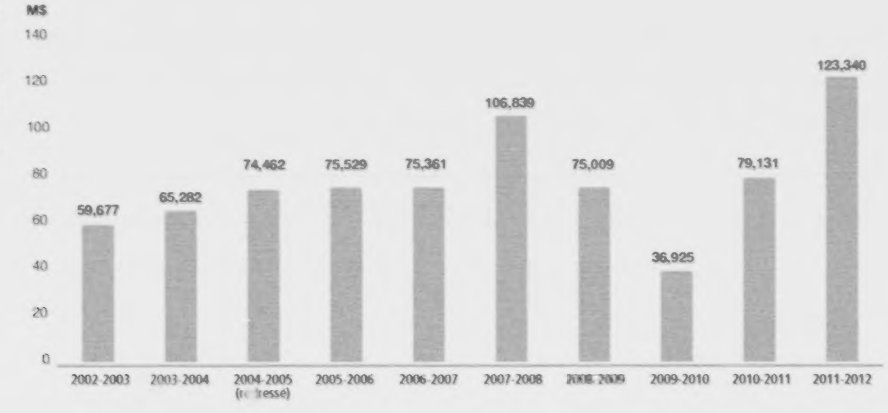

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier 2011-2012, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 471,6 millions de dollars, soit 168,3 millions de moins qu'à la fin de l'exercice précédent. Une partie importante de ce déficit, soit 390,1 millions de dollars, est impartie au secteur porcin.

GRAPHIQUE 11

HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE 2002-2003 À 2011-2012

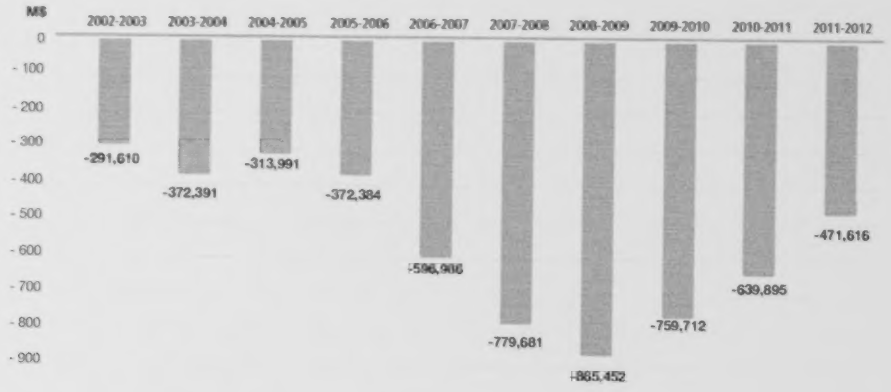

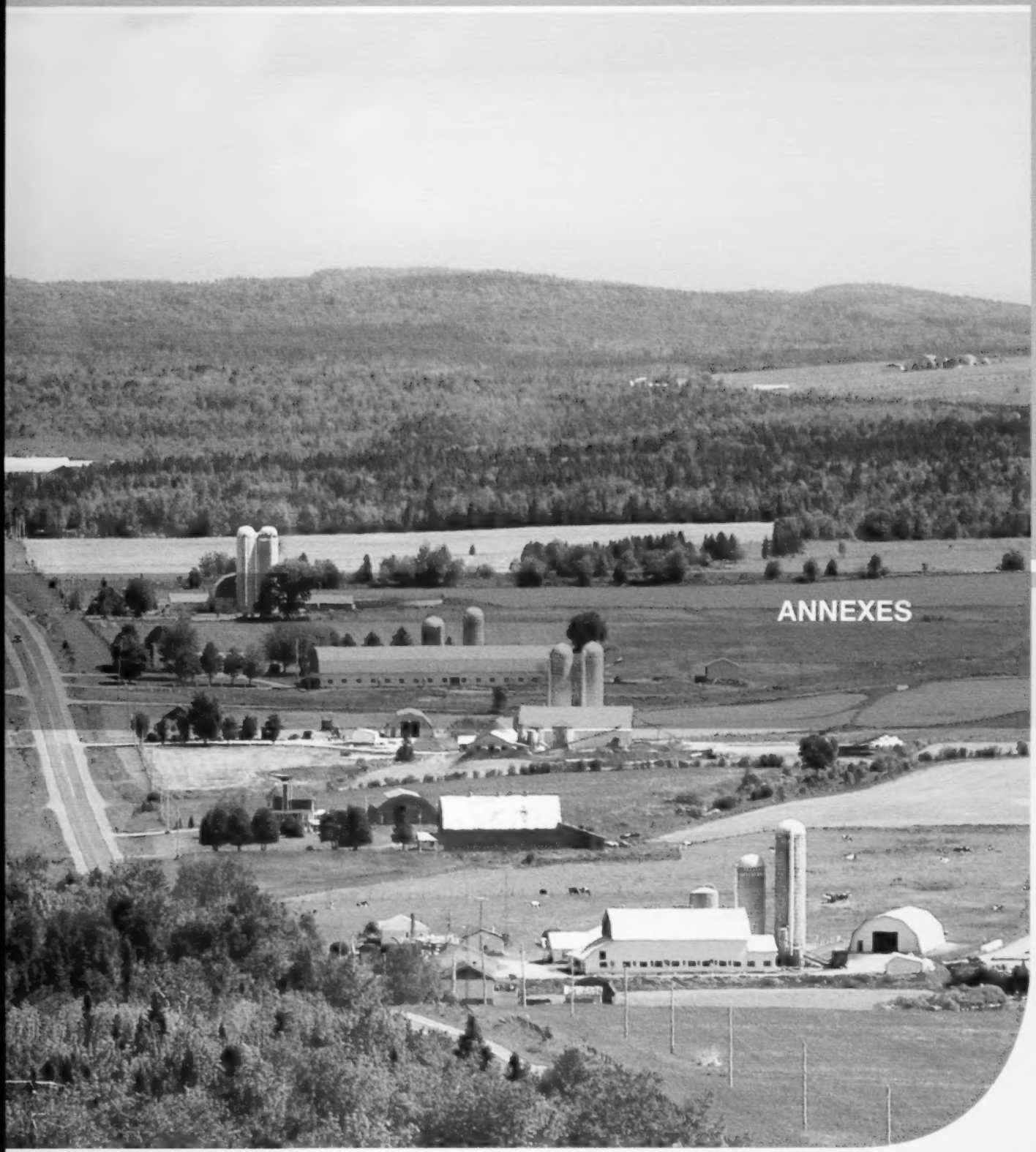

Route 216 à Ham-Nord, Centre-du-Québec

ANNEXES

ANNEXE 1

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales en matière de gestion de son personnel. Ces orientations visent à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de la fonction publique québécoise.

Recrutement du personnel régulier et occasionnel

En 2011-2012, La Financière agricole du Québec a procédé au recrutement de 215 personnes pour des emplois réguliers et occasionnels. De ce nombre, il y a eu 12 nominations à titre temporaire à un emploi régulier et 203 embauches à titre occasionnel, soit 75 saisonniers, 62 occasionnels autres que saisonniers et 66 embauches[1] d'étudiants et de stagiaires.

Dans la dernière année, 40,3 % des postes réguliers et occasionnels pourvus par la voie du recrutement ont été attribués à des jeunes de 35 ans ou moins, si l'on exclut les étudiants et les stagiaires.

Par ailleurs, le taux d'embauche du personnel régulier issu de groupes cibles a dépassé l'objectif gouvernemental de 25 % pour atteindre 27 % au cumulatif entre 2010 et 2012.

TAUX D'EMBAUCHE					
2010-2011		2011-2012		CUMULATIF 2010-2012	
%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
32 %	8/25	16,7 %	2/12	27 %	10/37

Pour le personnel occasionnel, notons que le taux d'embauche pour les personnes issues de groupes cibles est de 5,1 %, ce qui s'explique notamment par le fait que 54,7 % d'entre eux ont un droit de rappel.

Finalement, le taux d'embauche des groupes cibles parmi les étudiants et les stagiaires est de 3 %; un bassin qui constitue une relève potentielle. En 2011-2012, l'organisation a accueilli 47 étudiants et stagiaires, soit 9 de plus que l'an passé.

À la suite des ententes signées avec le Syndicat de la fonction publique du Québec et le Syndicat de professionnelles et de professionnels du gouvernement du Québec, l'organisation a procédé à la nomination temporaire de 76 personnes occasionnelles qui répondaient aux conditions précisées dans les conventions collectives. De ce nombre, 12 personnes appartiennent à la catégorie des professionnels et 64 personnes à celle des fonctionnaires. De plus, 2 personnes appartiennent aux groupes cibles et 20 personnes ont 35 ans et moins.

Départs

En 2011-2012, le taux de départ volontaire au sein de l'organisation a été de 7 %. Ce taux de départ comprend les retraites, les sorties en mutation et les démissions.

Représentativité

Au 31 mars 2012, les membres appartenant aux groupes cibles, c'est-à-dire les communautés culturelles, les autochtones et les anglophones, représentaient 3 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées était de 0,8 %.

Au sein du personnel régulier, le taux de représentativité des femmes était de 53,3 %, ce qui correspond à 296 femmes sur 555 employés.

1. Il est à noter qu'un étudiant ou un stagiaire peut cumuler plus d'un contrat d'embauche pendant l'année financière, puisqu'il y a trois périodes possibles d'embauche.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant les déclarations d'intérêts des employés prévoient des mesures particulières de traitement pour les dossiers des entreprises participant à un programme administré par La Financière agricole dans lesquelles un employé détient des intérêts. Ces mesures visent à assurer une analyse rigoureuse de chacune des situations ainsi qu'un traitement indépendant, objectif et transparent de ces dossiers. En 2011-2012, une mise à jour complète du registre de déclarations d'intérêts a été effectuée. Ce bilan a permis de préciser certaines orientations relatives au traitement des dossiers. La majorité des intérêts déclarés sont indirects, c'est-à-dire qu'ils sont détenus par des proches ou des parents de l'employé.

POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole, comme tous les ministères et organismes du gouvernement, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En avril 2008, La Financière agricole a diffusé deux politiques, soit la Politique linguistique et la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Politique linguistique vise à préciser l'application de la Charte de la langue française dans le cadre des activités propres à La Financière agricole. Son application permet de mieux baliser et d'harmoniser les pratiques linguistiques de l'organisation. Quant à la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français, elle vise à doter La Financière agricole d'un cadre d'acquisition conforme à la Charte de la langue française et à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En juin 2008, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a délivré à La Financière agricole le certificat attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'administration.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Financière agricole du Québec est tenue de diffuser, dans le site Internet, les documents et les renseignements énumérés à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et de la protection des renseignements personnels*. Afin d'assurer le respect de cette obligation et de préciser son encadrement, La Financière agricole a adopté une procédure sur le processus de diffusion.

Cette procédure a l'avantage d'uniformiser le processus de diffusion et d'instruire les personnes responsables de chacune des unités administratives des tâches et responsabilités qui leur échoient lors de la mise en ligne de tous nouveaux documents, de la mise à jour des documents diffusés ou du retrait de ceux qui n'ont plus à être diffusés.

Les demandes d'accès à l'information

En 2011-2012, La Financière agricole du Québec a traité 651 demandes d'accès, dont 94 % faisaient référence aux renseignements personnels et 6 % aux documents administratifs. Ainsi, 8 des 651 demandes émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et concernaient 8 clients. Cette communication de renseignements est conforme à l'application de l'article 2.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

Quant aux autres demandes, elles provenaient principalement de syndicats agricoles tels que les fédérations de l'UPA et les groupes et clubs-conseils (41 %) de même que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (27 %). Avant la divulgation de renseignements personnels, La Financière agricole s'assure systématiquement que le demandeur fournisse le consentement écrit de la personne concernée ou si des dispositions législatives autorisent la communication de ceux-ci.

En vertu du paragraphe 3 de l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après appelée « Loi sur l'accès », et de l'article 25 de la Loi sur la protection des végétaux (1990, ch. 22), l'organisation a communiqué, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les renseignements détenus à l'égard de 45 entreprises de production de pommes de terre relativement à la présence du nématode doré au Québec.

L'organisation n'a reçu aucune demande de rectification de renseignements contenus dans ses fichiers, et aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

En 2011-2012, La Financière agricole a refusé, à deux reprises, de communiquer les renseignements requis par les demandeurs.

Dans un premier cas, La Financière agricole ne détenait aucun document qui présentait la compilation des rendements des fermes partenaires des stations météo visées par la demande. En effet, cette demande impliquait que la société procède à des calculs et à des comparaisons de renseignements l'obligeant ainsi à produire un nouveau document. Or, en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'accès, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Également, comme le prévoit la Loi sur l'accès, un avis de recours a été transmis afin d'informer le demandeur, notamment, de son droit de recours en révision et du délai pendant lequel il peut être exercé. À cet égard, le demandeur a adressé une demande de révision à la Commission d'accès à l'information. À ce jour, la société n'a reçu aucun avis de convocation pour l'audience de ce recours.

Quant au second cas, la société a refusé de communiquer la liste des entreprises agricoles qui ont bénéficié d'une subvention à l'établissement depuis 2007. Ce refus a été motivé, et le demandeur a été informé que le renseignement demandé n'est pas un renseignement à caractère public prévu au paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 57 de la Loi sur l'accès. À l'instar du précédent demandeur, un avis de recours a été transmis afin d'informer le demandeur, notamment, de son droit de recours en révision et du délai pendant lequel il peut être exercé. Toutefois, le demandeur n'a pas adressé de demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Pour ce qui est des délais de traitement, ils respectent les exigences de la Loi sur l'accès. En effet, 86 % des demandes d'accès ont été traitées dans le délai imparti par la loi, soit à l'intérieur de 20 jours. Seulement sept demandes ont nécessité un délai supplémentaire de 10 jours, comme le permet l'article 47 de la loi.

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

Sondage

Au cours de cet exercice financier, La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire d'une firme privée, un sondage sur la satisfaction de sa clientèle afin d'obtenir des indications précises et pertinentes lui permettant d'améliorer la qualité de la prestation de ses services et de ses produits.

Ce sondage s'est déroulé du 7 au 24 mars, au cours duquel 750 entrevues ont été réalisées. Pour ce faire, l'organisation a transmis au mandataire un fichier de 21 253 clients ayant fait affaire avec elle pendant l'année précédant le sondage. Ce fichier comportait des renseignements personnels, tels que le nom et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse incluant le code postal, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, la production principale ou assurée et l'adhésion aux produits de financement ou aux programmes d'assurance.

Dans le but d'assurer la protection de ces renseignements personnels, La Financière agricole a fait signer une déclaration de discrétion aux employés de la firme privée qui, dans le cadre de leurs fonctions, ont eu accès à ces renseignements.

De plus, une clause dans le contrat engageait la firme à détruire, une fois le sondage terminé, les renseignements personnels qui lui ont été communiqués et à fournir une attestation écrite le confirmant.

La communication de renseignements à des tiers

Dans un premier temps, pour l'exercice financier 2011-2012, La Financière agricole a renouvelé l'*Entente relative à la transmission de données et d'information des producteurs de veaux de grain* intervenue avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec qui a pris fin le 31 décembre 2009. Ce renouvellement a été l'occasion d'actualiser les coûts défrayés par la société en ce qui concerne les services fournis par la fédération pour l'exécution de l'entente et de fixer la durée de l'entente.

Cette communication de renseignements s'inscrit dans le cadre de l'administration du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. En effet, afin de déterminer le nombre de veaux assurables, La Financière agricole utilise les données et les informations concernant la vente des veaux de grain détenues par la fédération.

En second lieu, La Financière agricole a remplacé l'*Entente relative à la transmission, par la Fédération des producteurs de porcs du Québec à La Financière agricole, de données des producteurs de porcs assurés, telle que prévue au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles* signée le 11 mars 2009, et ce, afin d'intégrer le volet des porcelets nés hors Québec, lesquels ne sont pas admissibles audit programme.

Ainsi, aux fins de l'application du programme, la fédération transmettait déjà à l'organisation les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs. Or, en vertu de l'*Entente relative à la transmission par la Fédération des producteurs de porcs du Québec à La Financière agricole de données des producteurs de porcs assurés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles*, la fédération transmet dorénavant les données relatives aux déclarations du nombre des porcelets entrés en atelier de finition et de leur lieu de naissance.

Par ailleurs, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'accès, la Commission d'accès à l'information a autorisé deux chercheurs de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement du campus Macdonald de l'Université McGill à recevoir de La Financière agricole des renseignements concernant environ 5 200 transactions de ventes de terres agricoles, et ce, pour la période allant de 1er janvier 2001 au 31 décembre 2010, inclusivement. Ce fichier contient des renseignements concernant des personnes impliquées dans des transactions de ventes de terres agricoles et de boisés survenues au Québec.

Aux fins de la transmission des données, La Financière agricole et les chercheurs ont conclu une entente de confidentialité et ont établi un protocole de collaboration en matière d'échange de services.

Enfin, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

LISTE DES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-01)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance Bouvillons et bovins d'abattage, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Articles 34, 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche, Veaux de lait et Veaux de grain.	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès Article 28 de la Loi sur La Financière agricole (L.R.Q., c. L-0.1) Articles 83 et 93(2) du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1) Les paragraphes 1 des articles 71 et 88 de même que l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint.	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès Article 93(3) du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la fédération transmet les données relatives, d'une part, à la mise en marché et à la vente des porcs et, d'autre part, aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Le 1er alinéa des articles 66 et 66.2, le 4e alinéa de l'article 66,2 et l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ET AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement.	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au CECPA le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA, selon le calendrier convenu de révision des études de coûts de production.

À cet effet, les deux organisations ont signé, le 25 mars 2008, une convention décrivant, à l'annexe 2, les renseignements personnels nécessaires à la réalisation du mandat du CECPA, lesquels lui sont communiqués par La Financière agricole. De plus, cette dernière a fait deux addendas à la convention, en juillet et octobre 2008, puisque le CECPA avait besoin, pour l'accomplissement de son mandat, de renseignements supplémentaires non prévus à cette convention.

Par ailleurs, en vertu de l'article 2.2 de la convention, le CECPA a mandaté une firme privée pour l'exécution d'un mandat de vérification de l'application et conformité et de validations comptable et statistique des études des coûts de production en ASRA pour les produits Veaux d'embouche et Bouvillon et bovins d'abattage. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants pour la durée de son mandat :

- les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage comme décrits à l'annexe 2 de la convention du 25 mars 2008 et à l'article 3 des addendas de juillet et d'octobre 2008;
- les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude;
- les résultats des travaux exécutés pour la réalisation de l'étude de coûts de production à vérifier.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Reddition de comptes sur la tarification 2011-2012

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole du Québec doit rendre compte sur la tarification des biens et services qu'elle fournit à la population et aux entreprises.

FRAIS EXIGIBLES DANS LE CADRE DU RECOUVREMENT D'UNE PARTIE DES COÛTS ADMINISTRATIFS SELON LA POLITIQUE DE TARIFICATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR 2011-2012

BIENS ET SERVICES TARIFÉS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	REVENUS DE TARIFICATION	COÛT DES BIENS ET SERVICES (COÛT DE REVIENT)	MÉTHODE DE FIXATION	DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	MODE D'INDEXATION
Programmes de financement	2 544	21 428	DA	Avril 2012	1
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	1 367	9 459	DA	Avril 2010	1
Programme Agri-stabilité	991	7 551	2	2	2
Programme Agri-Québec	600	1 960	DA	Avril 2010	1
Autres tarifs[3]	1 092	3	DA/Marché	Avril 2010	1
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	**6 594**				

1. Tarifs indexés annuellement au 1er avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3).
2. Tarif fixé par un accord entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial, territorial qui établissent le programme.
3. Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle sans distinction relative à un programme en particulier.

DA : Décision administrative et analyse du coût de revient
Marché : Comparable avec le marché ou les autres gouvernements

POLITIQUE SUR LA GESTION DES PLAINTES

La Politique sur la gestion des plaintes, adoptée en avril 2002, énonce les principes directeurs qui régissent la gestion des plaintes signifiées à La Financière agricole. Elle lui permet, d'une part, d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et, d'autre part, de soutenir la qualité de ses services en leur offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration.

Aux fins de l'application de la Politique, une plainte est l'expression d'une insatisfaction formulée par la clientèle ou un partenaire à l'égard :

- des aspects du service offert par La Financière agricole;
- de l'administration de ses produits.

Cette année, La Financière agricole a traité 49 plaintes, comparativement à 54 durant l'exercice financier précédent.

RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LE MODE DE COMMUNICATION

MODE DE COMMUNICATION UTILISÉ	NOMBRE DE PLAINTES
Courrier postal	24
Téléphone	13
Courrier électronique	5
En personne	4
Télécopieur	3
TOTAL	**49**

La Politique encadre le traitement des plaintes formulées aux différents centres de services de La Financière agricole. Ces derniers demeurent les premiers intervenants en matière de réception des plaintes. Le centre de services qui ne peut en venir à une entente avec le plaignant doit acheminer la plainte au responsable des plaintes au siège social. Il en est de même lorsque la solution exige une intervention spéciale ou si le plaignant demande lui-même à être entendu par le responsable des plaintes.

Engagement : Toute plainte exprimée à la société doit être traitée dans un délai maximal de vingt jours ouvrables.

Des 49 plaintes reçues au cours de l'exercice financier 2011-2012, 38 ont été traitées à l'intérieur du délai visé, ce qui représente 77,6 % d'entre elles. Pour l'exercice 2010-2011, près de 89 % avaient été traitées à l'intérieur du délai de vingt jours ouvrables, comme cela est prévu par la Politique.

RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE

PROGRAMME	NOMBRE DE PLAINTES	POURCENTAGE 2011-2012	POURCENTAGE 2010-2011
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	20	40,8 %	48,1 %
Programme d'assurance récolte Système collectif Système individuel	12	24,5 %	33,3 %
Agri-stabilité Agri-investissement Agri-Québec	10	20,4 %	13,0 %
Financement	7	14,3 %	3,7 %
Indemnité pour coûts de production	-	-	1,9 %

Les motifs d'insatisfaction

Les principaux motifs de plainte concernent, à près de 39 %, les paiements et les paramètres de programmes, autant en assurance récolte qu'en assurance stabilisation.

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Des résultats positifs

En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, La Financière agricole doit adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. Ces mesures doivent être réalisées tous les trois ans par le Vérificateur général ou, s'il le juge approprié, par une firme indépendante. Un mandat a donc été confié à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) afin d'effectuer une étude portant sur la performance comparée de La Financière agricole.

À cette fin, six organisations comparables ont accepté de participer à l'étude, soit :

- Agricorp (Ontario);
- Agriculture Financial Services Corporation (Alberta);
- Manitoba Agricultural Services Corporation (Manitoba);
- Saskatchewan Crop Insurance Corporation (Saskatchewan);
- Investissement Québec (Québec);
- Société de l'assurance automobile du Québec (Québec).

L'étude déposée réfère aux données disponibles pour ces organismes entre 2006 et 2010 et inclut l'analyse de vingt-deux indicateurs permettant de comparer la performance des organisations, lesquels sont regroupés en cinq catégories :

- indicateurs de service à la clientèle;
- indicateurs de processus;
- indicateurs de gestion des ressources humaines;
- indicateurs de développement durable;
- indicateurs de gestion financière.

L'analyse des résultats, transmise à La Financière agricole par l'ÉNAP au mois de décembre 2011, fait ressortir l'excellente performance de l'organisation qui, à maints égards, se compare avantageusement aux autres participants malgré certaines limites de comparabilité en raison de structures de gestion et de modèles d'affaires différents.

Les résultats de cette étude ont été présentés au Vérificateur général du Québec et au conseil d'administration de l'organisation en mars 2012. La méthodologie d'étalonnage fera, quant à elle, l'objet d'une présentation à l'ensemble des autorités fédérales, provinciales et territoriales canadiennes en regard du programme d'assurance récolte, afin de susciter de l'intérêt pour la réalisation d'une nouvelle étude comparée en 2015.

Faits saillants de l'étude de performance comparée

En matière de service à la clientèle, La Financière agricole occupe le premier rang pour la satisfaction à l'égard de l'ensemble des produits et services offerts, et ce, pour chacune des années étudiées. Pour ce qui est plus particulièrement du taux de satisfaction à l'égard du service offert par les employés, les taux sont semblables entre les organisations. Le taux d'adhésion aux services en ligne de La Financière agricole est supérieur aux autres organisations.

En ce qui concerne les ressources humaines, La Financière agricole est l'organisation qui consacre la plus large part de sa masse salariale à la formation. Son taux d'absentéisme est le plus faible parmi les administrations québécoises. Lorsque la comparaison est faite avec les organisations du domaine agricole des autres provinces, il est semblable. Le ratio d'encadrement mesure l'évolution du nombre d'employés moyen qui relèvent d'un cadre. Selon les années et toutes organisations confondues, La Financière agricole occupe le premier ou le deuxième rang à cet égard, puisque son ratio d'encadrement est plus bas que celui des autres organisations à l'étude. Toutes organisations confondues, La Financière agricole occupe le milieu du palier avec les indicateurs liés à la constitution d'un bassin de relève, soit l'âge moyen et le nombre d'employés de moins de 30 ans.

En ce qui a trait au développement durable, les organisations québécoises sont les seules à mesurer leurs avancées à cet égard. La Financière agricole se positionne avantageusement, en vertu du pourcentage de réalisation des actions prévues dans son Plan d'action de développement durable.

Au regard de la gestion financière, le ratio d'efficience globale mesure les coûts administratifs de chacune des organisations pour verser un dollar de dépense de transfert. Le ratio d'efficience globale de La Financière agricole est plus bas que celui des autres organisations; elle se classe donc au premier rang. Elle occupe aussi majoritairement le premier rang pour le coût de revient du programme Agri-stabilité. En financement, le coût de revient de La Financière agricole par dossier et son délai de traitement varient selon les années, mais ils oscillent entre le premier et le deuxième rang. Bien que La Financière agricole soit la seule organisation qui ait amélioré sa performance pour les deux indicateurs relatifs au programme ASREC par rapport à 2006-2007, elle se classe en moyenne au quatrième rang pour le coût de revient et au troisième rang pour le délai de traitement parmi les quatre autres organisations du domaine agricole.

ANNEXE 2

RÉSULTATS CONCERNANT NOS ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

PLAN D'EXPLOITATION 2011-2012 – BILAN AU 31 MARS 2012

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 1 Le financement des entreprises

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Appliquer une approche responsable dans le financement des entreprises	1.1 Avoir un niveau de perte sur les prêts de moins de 1 % de l'encours	Pertes sur prêts en fonction de l'encours	Pertes de moins de 1 %	0,19 %
2. Maintenir l'accès au financement agricole et forestier à un coût raisonnable	2.1 Autoriser 700 M$ de prêts	Évolution annuelle du volume des prêts garantis	700 M$	809 M$

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 2 La gestion des risques

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Valoriser l'utilisation des programmes de gestion des risques issus du cadre *Cultivons l'avenir*	1.1 Poursuivre la stratégie de communication sur les différents programmes de gestion des risques issus du cadre *Cultivons l'avenir*	Taux de connaissance des programmes	80 %	68 % pour le programme Agri-stabilité et 65 % pour le programme Agri-investissement.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 2 La gestion des risques (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
2. Mettre en œuvre les orientations gouvernementales 2010-2014 concernant la FADQ	2.1 Mettre en œuvre le programme et la stratégie de communication du programme Agri-Québec	Pourcentage des dépôts effectués sur le potentiel total de dépôts	95 %	95 % des montants autorisés ont été déposés, ce qui correspond à 87 % du nombre de dépôts potentiels.
	2.2 Promouvoir le programme Agri-Québec auprès des aquaculteurs	Taux de connaissance du programme auprès des aquaculteurs	80 %	89,5 %
	2.3 Assurer un suivi de l'implantation et de l'impact budgétaire des mesures de redressement de l'ASRA	Dépôt des bilans au gouvernement	4 bilans trimestriels	100 %
	2.4 Assurer la mise à jour en continu des modèles de coûts de production	Mise à jour effectuée	100 % d'ici mars 2012	100 %
	2.5 Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du MAPAQ : • administrer le programme de remboursement des intérêts sur les prêts	Délai de traitement moyen	18 jours	15 jours
	2.6 Réaliser une nouvelle évaluation actuarielle de l'ASRA	Dépôt du rapport au conseil d'administration	100 % d'ici mars 2012	100 % Le rapport final de la nouvelle évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles a été déposé et entériné par le conseil d'administration de la FADQ.
3. Optimiser l'application de l'assurance récolte	3.1 Compléter et mettre en œuvre les ajustements de couverture retenus au programme ASREC	Mise en œuvre des modifications approuvées par le conseil d'administration	100 % d'ici mars 2012	Les modifications adoptées par le conseil d'administration pour les protections des légumes de transformation et des cultures maraîchères sont en voie d'être complétées et intégrées aux opérations.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 3 La saine gestion des entreprises

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Assurer la disponibilité d'information stratégique à nos clients	1.1 Déterminer les informations stratégiques à transmettre aux clients et diffuser les analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte	Réalisation et diffusion des analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte	100 % d'ici mars 2012	100 % Les analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte ont toutes été réalisées, et les résultats ont été diffusés.
	1.2 Participer à des événements, articles ou publications sur la saine gestion d'entreprise	Nombre d'événements, d'articles et de publications	20	41
	1.3 Transmettre des rapports d'analyses financières personnalisées	Nombre d'analyses transmises aux clients	6 000	6 465

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 4 La relève agricole

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée	1.1 Octroyer des subventions à l'établissement ou au démarrage	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage	400	426
	1.2 Collaborer à l'analyse des dossiers du Fonds d'investissement pour la relève agricole	Pourcentage des dossiers soumis analysés	100 %	14/17 dossiers soumis aux conseillers en financement dans lesquels un produit FIRA était concerné ont été analysés. Les 3 autres dossiers n'ont été enregistrés qu'à la mi-mars 2012.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 1 La diversification de l'agriculture

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Améliorer l'offre de produits d'assurance récolte	1.1 Réviser et mettre à jour des protections en assurance récolte	Protections mises à jour	2	Deux protections ont été actualisées : • légumes de transformation; • cultures maraîchères.
2. Appuyer les investissements dans des productions émergentes	2.1 Consacrer 15 % du financement à des productions émergentes	Part des financements accordée à ces productions	15 %	20 %
3. Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional	3.1 Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional	Nombre de projets et valeur en participations de Capital Financière agricole inc.	8 projets et 5 M$	5 projets autorisés totalisant 1,8 M$ en valeur de participation.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 2 La concertation régionale

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Appuyer les initiatives de concertation afin de dynamiser le développement du secteur agricole	1.1 Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole	Nombre de participations auprès des associations et des organismes locaux	Minimum de 1 participation par région administrative	61 participations avec des organismes répartis dans toutes les régions administratives à caractère agricole.
2. Apporter une attention particulière aux projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	2.1 Analyser des projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	Nombre de projets analysés	10	31

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 2 La concertation régionale (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
3. Valoriser les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles	3.1 Appuyer des initiatives et des événements publics qui mettent en lumière les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles	Nombre d'événements et de gestes posés	30	47
	3.2 Réaliser le concours *Tournez-vous vers l'excellence!*	Concours réalisé	Mars 2012	Le nom du lauréat du concours *Tournez-vous vers l'excellence !* a été dévoilé lors du Colloque gestion et établissement tenu le 10 novembre 2011. Des publicités présentant les 3 finalistes du concours ont été présentées dans divers médias agricoles.
	3.3 Produire des articles et des publicités qui ont pour objet de valoriser les succès de notre clientèle et l'expertise de notre personnel	Nombre d'articles et de publicités produits	10	12

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 3 Le développement durable et le respect de l'environnement

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Réaliser le Plan d'action de développement durable 2008-2013	1.1 Réaliser les actions du Plan d'action de développement durable 2008-2013 relatives à la période de 2011-2012	Pourcentage des actions relatives à la période de 2011-2012 qui sont réalisées	100 % d'ici mars 2012	98 % des actions relatives à la période 2011-2012 ont été réalisées.

ORIENTATION 3

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 1 La connaissance des besoins et des attentes de la clientèle

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Actualiser l'offre de services	1.1 Mesurer, à l'aide d'un sondage, la satisfaction de la clientèle à l'égard de l'engagement de services	Taux obtenu à l'égard des questions relatives à l'engagement de services	80 %	Les taux de satisfaction suivants ont été obtenus pour chacun des aspects retenus du service à la clientèle faisant partie de l'engagement de services de la FADQ : La courtoisie du conseiller : 96 % L'écoute des besoins : 90 % La compétence du conseiller : 93 % L'information sur les étapes de traitement : 89 % Le respect des délais convenus avec le client : 92 % Le langage simple et facile à comprendre : 95 % La clarté des communications écrites liées aux produits : 69 % Le respect de la confidentialité des informations personnelles : 93 % Le respect du délai de 24 heures pour un retour d'appel : 90 % Le respect du délai d'un rendez-vous à l'intérieur de cinq jours ouvrables : 91 %
2. Mesurer, au moyen d'un sondage, la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services offerts	2.1 Mesurer, à l'aide d'un sondage, la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services offerts	Taux de satisfaction générale de la clientèle à l'égard de la FADQ	80 %	82 %

ORIENTATION 3

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 2 Une prestation électronique de services

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Poursuivre le développement de la prestation électronique de services	1.1 Augmenter le nombre d'adhérents à la prestation électronique de services	Nombre de nouveaux adhérents à la prestation électronique de services	500	3 095
	1.2 Implanter de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités de la prestation électronique de services	Mise en ligne de nouveaux services	3 d'ici mars 2012	Trois nouveaux services ont été mis en ligne : 1. un service transactionnel permettant d'effectuer un dépôt par virement avec Agri-investissement et Agri-Québec (août 2011); 2. les Bilans d'identification permanente pour l'agneau et le veau d'embouche (juin 2011); 3. une section consacrée au nouveau Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du MAPAQ (3 avril 2012).

ORIENTATION 4

OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 1 Le respect du cadre financier

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Accroître les revenus autonomes	1.1 Mettre en œuvre la politique de tarification	Pourcentage d'augmentation de revenus autonomes par rapport à l'année 2008	25 % d'ici mars 2012	30 % d'augmentation de revenus autonomes par rapport à l'année 2008.
	1.2 Réaliser des projets sur les marchés étrangers	Nombre de projets et de participations à des événements pour offrir et partager notre expertise sur les marchés étrangers	5	9 événements Trois projets en cours se sont poursuivis en 2011-2012.

ORIENTATION 4

OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 1 Le respect du cadre financier (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
2. Maintenir l'efficience dans la gestion des frais d'administration et des programmes	2.1 Mettre en œuvre la politique de réduction des dépenses	Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative par rapport à 2009-2010	7 %	La FADQ a respecté son plan de réduction des dépenses pour l'exercice 2011-2012.
	2.2 Effectuer une analyse annuelle du coût de revient des différents programmes	Analyse du coût de revient des programmes réalisée	Mars 2012	Le calcul du coût de revient des programmes est terminé et les résultats sont présentés dans la note concernant les frais d'administration des états financiers de la FADQ.
3. Réaliser une étude d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires	3.1 Mesurer la performance et l'efficacité de l'organisation par rapport à des organismes comparables sur la base des indicateurs approuvés	Dépôt de l'étude au conseil d'administration	Décembre 2011	Le rapport final de l'étude a été approuvé par le conseil d'administration en mars 2012.
4. Réviser et optimiser les processus opérationnels et administratifs	4.1 Revoir les modes de paiement offerts aux producteurs et productrices agricoles	Processus révisé et mise en place des nouvelles façons de faire	75 % d'ici mars 2012	32 % Le projet a pris du retard mais il est prévu qu'il soit livré à la fin du mois de septembre 2012.
	4.2 Réviser les processus des ressources humaines touchés par l'implantation de SAGIR	Processus révisés et mise en place des nouvelles façons de faire	100 % selon l'échéancier de SAGIR	Cet indicateur vise à mesurer l'implantation de la livraison 2 de SAGIR2. Initialement prévu en novembre 2011, l'implantation de cette livraison a été reportée à septembre 2013 par le gouvernement.
	4.3 Réviser le processus de communications écrites avec le client	Mise en place des nouvelles façons de faire	100 % d'ici mars 2012	Le projet a un degré d'avancement de 76 % et les travaux se poursuivent.
	4.4 Optimiser le processus de gestion comptable des prêts	Processus révisés et mise en place des nouvelles façons de faire	100 % d'ici mars 2012	Le processus de gestion comptable des prêts a été révisé en janvier 2011. En 2011-2012, les travaux pour la mise en place des améliorations ont été réalisés à 14 %. Le projet vise à simplifier les opérations effectuées pour le suivi de prêts, à automatiser le traitement des informations reçues des institutions financières et à diminuer le délai de traitement des dossiers hors normes.

ORIENTATION 4

OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 2 Le développement de l'expertise et la mobilisation du personnel

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
1. Réaliser un plan de développement des ressources humaines et un plan de développement du personnel d'encadrement	1.1 Investir 1,5 % de la masse salariale en formation	Pourcentage de la masse salariale investi en formation	1,5 %	2,2 %
	1.2 Actualiser et mettre en œuvre le programme corporatif de développement du personnel d'encadrement	Nombre de journées de formation offertes	3	4
	1.3 Mettre en œuvre les stratégies en transfert d'expertise liées à : • l'attraction et au recrutement; • l'accueil et à l'intégration; • la rétention et au développement d'expertise.	État d'avancement de la mise en œuvre des stratégies	100 % d'ici mars 2012	100 %
2. Améliorer la mobilisation des employés	2.1 Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement de personnes pour les projets majeurs	Pourcentage des projets impliquant une gestion du changement qui applique le cadre d'accompagnement des personnes	100 % des projets majeurs	100 %
	2.2 Mettre en œuvre les actions prévues au plan d'action élaboré à la suite du sondage sur le climat organisationnel	Plan d'action réalisé	100 % d'ici mars 2012	100 %

BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

OBJECTIFS	RÉSULTATS
1.1.1 Appliquer une approche responsable dans le financement des entreprises	Le niveau de perte sur les prêts a été de moins de 1 % pour chacune des trois années du Plan stratégique 2009-2012. Il a été en moyenne de 0,28 %.
1.1.2 Maintenir l'accès au financement agricole et forestier à un coût raisonnable	De 2009 à 2012, le volume de prêts garantis a été supérieur à 700 M$ annuellement. Il a été en moyenne de 803 M$.
1.2.1 Valoriser l'utilisation des programmes de gestion des risques issus du cadre *Cultivons l'avenir*	Un plan de communication sur la valorisation de ces programmes a été élaboré. La Financière agricole a mis l'accent sur les communications destinées à la clientèle potentielle et actuelle des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, lesquelles ont touché près de 21 000 clients. 100 % des entreprises ciblées ont été jointes. Un sondage a été réalisé en 2011-2012 pour connaître le taux de connaissance de ces programmes. Ce taux se situe à 68 % pour le programme Agri-stabilité, tandis que pour le programme Agri-investissement, il est de 65 %.
1.2.2 Mettre en œuvre les orientations gouvernementales 2010-2014 concernant la FADQ	Un nouveau programme universel d'autogestion des risques en agriculture, nommé Agri-Québec, a été adopté en avril 2010. Au 31 mars 2012, 95 % des montants autorisés ont été déposés, ce qui correspond à 87 % du nombre de dépôts potentiels. De plus, la cible de 80 % relative au taux de connaissance du programme auprès des aquaculteurs a été atteinte, puisque 89,5 % des aquaculteurs interrogés jugent avoir une connaissance satisfaisante du programme Agri-Québec. 100 % des mesures de redressement ont été mises en vigueur en 2010-2011. Des bilans trimestriels ont été déposés au gouvernement quant au suivi de l'implantation et de l'impact budgétaire des mesures de redressement de l'ASRA en 2010-2011 et 2011-2012. D'autres actions ont été réalisées en lien avec cet objectif stratégique : • De nouvelles règles permettant d'indexer les coefficients techniques des fermes types ont été adoptées pour l'ASRA à compter de 2010. • Les différents scénarios d'impacts sectoriels et régionaux des ajustements de la couverture d'assurance sur les fermes assurées ont été déposés en 2009-2010. • Une analyse d'opportunité sur un programme de retrait de la production porcine a été réalisée et a conduit à la conclusion qu'il n'est pas opportun de mettre en œuvre un nouveau programme volontaire de retrait des fermes porcines du Québec. • La mise à jour en continu des modèles de coûts de production a été réalisée à 100 % pour l'année d'assurance 2010-2011. • La Financière agricole a collaboré à la mise en œuvre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du MAPAQ en administrant le programme de remboursement des intérêts sur les prêts en 2011-2012. Le délai de traitement moyen ciblé de 18 jours a été atteint, puisqu'en moyenne il s'est élevé à 15 jours. • Une nouvelle évaluation actuarielle de l'ASRA a été réalisée en 2011-2012.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ (suite)

OBJECTIFS	RÉSULTATS
1.2.3 Optimiser l'application de l'assurance récolte	Plusieurs actions ont été réalisées pour optimiser l'application de l'assurance récolte (ASREC). • Les mesures d'ajustement à la tarification ASREC ont été réalisées à 100 % en 2009-2010 et ont conduit à la révision du partage de la prime pour différentes options de garantie dans les cultures assurées ainsi qu'à celle du niveau maximal de la couverture d'assurance offerte pour les protections foin et maïs fourrager. • Un diagnostic sur l'étendue des couvertures offertes par l'ASREC a été déposé en 2010-2011. • Des modifications ont été adoptées en 2011-2012 pour les protections des légumes de transformation et des cultures maraîchères. Elles sont en voie d'être complétées et intégrées aux opérations. Par ailleurs, une étude d'opportunité a été déposée en 2010-2011 afin de statuer sur l'ajout d'une nouvelle protection en assurance production couvrant la mortalité animale. Cette étude a conduit à la décision qu'une nouvelle protection à cet effet ne serait pas ajoutée à l'offre de produits en assurance production. Ces actions ont permis d'atteindre la cible stratégique à l'effet de diminuer de 10 %, d'ici mars 2012, le coût de revient par client ASREC, puisque celui-ci a diminué de l'ordre de 15 % depuis 2008-2009. La cible à l'effet d'atteindre un indice de perte cumulée inférieur ou égal à 1 a été atteinte en 2011-2012. Cet indice a diminué au cours des trois années du Plan stratégique 2009-2012, passant de 1,05 en 2009-2010, à 1,02 en 2010-2011 puis à 0,99 en 2011-2012.
1.3.1 Assurer la disponibilité d'information stratégique à nos clients	Les informations stratégiques à transmettre aux clients ont été déterminées en 2009-2010. Il s'agit des analyses sur la valeur des terres, de l'Agroindicateur, de l'état des cultures et du bilan de l'assurance récolte. Ces informations ont été diffusées pour chacune des trois années du Plan stratégique 2009-2012. La Financière agricole a participé à 28 événements, articles ou publications sur la saine gestion d'entreprise en 2009-2010, 39 en 2010-2011 et 41 en 2011-2012. De plus, 6 152 rapports d'analyses financières personnalisées ont été transmis en 2009-2010, 5 908 en 2010-2011 et 6 465 en 2011-2012.
1.4.1 Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée	La Financière agricole a octroyé 427 subventions à l'établissement ou au démarrage en 2009-2010, 400 en 2010-2011 et 426 en 2011-2012. La Financière agricole a également collaboré à la mise en place du Fonds d'investissement pour la relève agricole en 2010-2011, et en 2011-2012, elle a participé à l'analyse des dossiers soumis.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

OBJECTIFS	RÉSULTATS
2.1.1 Améliorer l'offre de produits d'assurance récolte	Au cours des trois années du Plan stratégique 2009-2012, les protections suivantes ont été mises à jour : • les pommiers; • les légumes de transformation; • le sirop d'érable; • les cultures maraîchères.
2.1.2 Appuyer les investissements dans des productions émergentes	La cible stratégique visant à consacrer 15 % du financement par année productions non assujetties à la gestion de l'offre et non couvertes par le ASRA a été atteinte. Ce pourcentage s'est élevé en moyenne à 22 % pour les années du Plan stratégique 2009-2012.
2.1.3 Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional	Capital Financière agricole inc. a autorisé 5 projets en 2009-2010 totalisant 3 M$ en valeur de participation, 4 projets en 2010-2011 totalisant 1,45 M$ en valeur de porteurs ou ayant un participation et 5 projets en 2011-2012 totalisant 1,8 M$ en valeur de participation.
2.2.1 Appuyer les initiatives de concertation afin de dynamiser le développement du secteur agricole	La Financière agricole a réalisé 36 participations auprès des associations et des organismes locaux en 2009-2010, 45 en 2010-2011 et 61 en 2011-2012.
2.2.2 Apporter une attention particulière aux projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	20 projets à portée régionale ont été analysés ou financés en 2009-2010, 29 en 2010-2011 et 31 en 2011-2012.
2.2.3 Valoriser les succès et le dynamisme des productrices et producteurs agricoles	La Financière agricole a appuyé 30 événements publics de portée nationale ou régionale mettant en lumière les succès et le dynamisme des productrices et producteurs agricoles en 2009-2010, 44 en 2010-2011 et 47 en 2011-2012. Le concours *Tournez-vous vers l'excellence!* concernant la relève a été réalisé et 12 articles ou publicités ayant pour objet de valoriser les succès de la clientèle ont été produits pour chacune des trois années du Plan stratégique 2009-2012.
2.3.1 Réaliser le Plan d'action de développement durable 2008-2013	98 % de l'ensemble des actions prévues pour les quatre premières années de ce plan quinquennal ont été réalisées.

ORIENTATION 3

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

OBJECTIFS	RÉSULTATS
3.1.1 Actualiser l'offre de services	La Financière agricole a actualisé ses engagements de service à la clientèle en 2009-2010. En 2011-2012, un sondage a été réalisé afin de mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard de l'engagement de services. Les principaux aspects retenus du service à la clientèle faisant partie de l'engagement de services de la FADQ ont obtenu un taux de satisfaction supérieur à 80 %.
3.1.2 Mesurer, au moyen d'un sondage, la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services offerts	Le taux de satisfaction à l'égard des produits et services offerts s'est élevé à 76 % en 2009-2010. Il s'est élevé à 82 % en 2010-2011 et en 2011-2012.
3.2.1 Poursuivre le développement de la prestation électronique de services	En 2009-2010, le nombre de nouveaux adhérents à la prestation électronique de services a augmenté de 2 316. Cinq nouveaux services ont été mis en ligne : l'Info client, l'estimateur des bénéfices Agri-stabilité, l'état de situation relatif aux mesures d'écoconditionnalité, ainsi que le détail des calculs et le retrait en ligne pour Agri-investissement. En 2010-2011, le nombre de nouveaux adhérents a augmenté de 2 291. Un nouveau service : le détail des tarifications modulées suivant l'implantation des mesures de redressement de l'ASRA. En 2011-2012, le nombre de nouveaux adhérents a augmenté de 3 095. Trois nouveaux services : un service transactionnel permettant d'effectuer un dépôt par virement avec Agri-investissement et Agri-Québec; des bilans d'identification permanente pour l'agneau et le veau d'embouche; une section consacrée au nouveau Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du MAPAQ.

ORIENTATION 4

OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

OBJECTIFS	RÉSULTATS
4.1.1 Accroître les revenus autonomes	En 2009-2010, la politique de tarification a été actualisée et adoptée. En 2010-2011, la mise en œuvre de la nouvelle politique de tarification a permis d'augmenter les revenus autonomes par rapport à l'année 2008 de 24 %. En 2011-2012, les revenus autonomes ont augmenté par rapport à l'année 2008 de l'ordre de 30 %. Financière agricole du Québec – Développement international a réalisé 7 projets sur les marchés étrangers pour offrir et partager son expertise en 2009-2010 et 6 projets en 2010-2011. En 2011-2012, 9 événements se sont tenus. Au 31 mars 2012, trois projets sont en cours.
4.1.2 Maintenir l'efficience dans la gestion des frais d'administration et des programmes	En 2009-2010, le taux d'accroissement des coûts d'administration des programmes de La Financière agricole est de 1,5 %, ce qui est inférieur au taux du gouvernement du Québec de 3,8 %. En 2010-2011, La Financière agricole a diminué ses frais d'administration et de programmes de 0,9 %. Cette diminution était principalement attribuable au Plan de réduction des dépenses de La Financière agricole. Ce plan de réduction des dépenses a également été respecté pour l'exercice 2011-2012. Le calcul du coût de revient des programmes a été réalisé annuellement.
4.1.3 Réaliser une étude d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires	Le rapport final d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des organismes similaires a été approuvé en mars 2012.
4.1.4 Réviser et optimiser les processus opérationnels et administratifs	Au cours des trois années du Plan stratégique 2009-2012, les processus opérationnels et administratifs suivants ont été révisés et mis en place : • intégration de l'identification permanente dans le processus de détermination des volumes assurables à l'ASRA pour les produits Agneaux et Veaux d'embouche en y associant Agri-Traçabilité Québec; • processus de transfert, de dépôt et de gestion multi-années dans Agri-investissement; • processus de gestion des emprunts et des placements; • automatisation des opérations liées au transfert des données des stations météo avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP); • processus de retrait/dépôt pour le programme Agri-investissement. L'optimisation des processus opérationnels et administratifs suivants a été amorcée et se poursuivra dans le Plan stratégique 2012-2015 : • processus de communications écrites avec le client; • processus de gestion comptable des prêts; • modes de paiement offerts aux productrices et producteurs agricoles.

ORIENTATION 4

OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE (suite)

OBJECTIFS	RÉSULTATS
4.2.1 Réaliser un plan de développement des ressources humaines et un plan de développement du personnel d'encadrement	En 2009-2010, 2,7 % de la masse salariale a été investi en formation, 2 % en 2010-2011 et 2,2 % en 2011-2012. En 2009-2010, le plan d'actualisation et de développement des compétences du personnel d'encadrement a été approuvé. Au total, pour la période de 2009 à 2012, 10 journées de formation ont été offertes aux gestionnaires. 100 % des stratégies prévues en transfert d'expertise ont été mises en œuvre.
4.2.2 Améliorer la mobilisation des employés	Au cours des trois années du Plan stratégique 2009-2012 : • un sondage sur le climat organisationnel, un plan d'action visant à répondre aux préoccupations identifiées dans le sondage, ainsi que la mise en œuvre de 100 % des actions de ce plan ont été réalisées; • une programmation d'activités de reconnaissance, une programmation santé et la mise à jour de l'analyse comparée en gestion des ressources humaines ont été réalisées; • les projets majeurs identifiés ont fait l'objet d'un accompagnement des personnes dans le changement pour chacune des trois années.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 – BILAN AU 31 MARS 2012

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1
INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental 1 :	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
Objectif organisationnel 1 :	Sensibiliser l'ensemble du personnel, les entreprises agricoles et les partenaires au développement durable.

ACTION 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des différentes catégories de personnel de l'administration publique.
Indicateur :	Taux d'employés joints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
Cible :	Joindre 80 % des membres du personnel d'ici 2011 et s'assurer que 50 % du personnel ciblé[1] a acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Plusieurs gestes de sensibilisation prévus au Plan de sensibilisation et de formation en matière de développement durable 2011-2013 ont été réalisés au cours de la dernière année, dont la publication de capsules informatives sur les principes de développement durable.

47 % du personnel ciblé a été formé. Une formation auprès de l'ensemble des gestionnaires a été réalisée à l'automne 2011 et pour le personnel ciblé n'ayant pas été formé au 31 mars 2012, une formation sera dispensée en 2012-2013.

(1) Personnel ciblé par la Stratégie gouvernementale de DD: encadrement (les gestionnaires), planification stratégique ou opérationnelle, élaboration et analyse de projets, de programmes, de politiques, d'avis, d'appels d'offres, organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions, rédaction communicationnelle et organisationnelle.

ACTION 2	Informer et sensibiliser la clientèle et les partenaires sur nos engagements et mesures en matière de développement durable.
Indicateur :	Nombre d'activités réalisées ou d'outils conçus annuellement.
Cible :	Quatre activités ou outils réalisés chaque année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Trois outils ont été réalisés :

- deux publicités reconnaissance valorisant des entreprises clientes de la FADQ, soucieuses de l'environnement et pratiquant l'agriculture de façon responsable;
- un ensemble de trois dépliants corporatifs, dans lesquels le sujet du développement durable est abordé.

Objectif gouvernemental 2 :	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
Objectif organisationnel 2 :	Informer les populations concernées des aides versées en agriculture dans leurs collectivités.
ACTION 3	**Préciser les sommes versées annuellement relatives aux programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu de La Financière agricole.**
Indicateur :	État d'avancement des rapports statistiques sur l'aide versée annuellement.
Cible :	Diffusion des rapports statistiques (100 %) d'ici 2010.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Les statistiques sur les montants versés sont disponibles à partir des cartes présentées aux rapports annuels diffusés sur Internet. Un regroupement des statistiques par région administrative pour l'ensemble des montants accordés par programme a été complété et devrait être diffusé au cours de l'exercice 2012-2013 sur le site Internet de la FADQ.

Objectif gouvernemental 3 :	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
Objectif organisationnel 3 :	Favoriser et poursuivre la recherche et le développement de nouvelles techniques et approches en agriculture et dans les domaines d'expertise de la FADQ.
ACTION 4	**Informer le personnel de l'existence des bonnes pratiques et des nouvelles technologies contribuant au développement durable.**
Indicateur :	Nombre d'activités réalisées annuellement.
Cible :	Quatre activités par année à compter de 2009.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

8 activités ont été réalisées :

- innovation des méthodes de travail en intégrant l'utilisation des appareils GPS dans le contexte du financement forestier;
- participation du personnel au Colloque sur l'agroclimatologie du Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec où il a été question des développements les plus récents en termes de connaissance du climat passé, présent et futur;
- participation du personnel aux Journées scientifiques sur les grandes cultures du Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec, où il a été question de lutte biologique contre les ravageurs et d'impact agroenvironnemental de l'utilisation des résidus forestiers en grandes cultures;
- participation du personnel à la Journée en apiculture où le point a été fait sur les enjeux sanitaires préoccupants pour l'apiculture québécoise;
- participation du personnel à la Journée sur l'innovation dans les petits fruits où il a été question des nouvelles façons d'amender le sol pour les petits fruits arbustifs, d'irrigation de précision, de lutte biologique dans les framboisiers, d'essais de fertigation, d'engrais organique et à la libération contrôlée, d'essais de paillis biodégradable et d'essais de recirculation des solutions nutritives;
- diffusion des bonnes pratiques en intégrant un lien hypertexte vers les bulletins d'information du site Réseau d'avertissements phytosanitaires;
- distribution d'exemplaires de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 et de la Trousse d'information sur les pesticides pour protéger l'environnement et la santé humaine pour être utilisé dans les centres de services;
- mise en ligne de capsules sur les principes de développement durable, où certaines bonnes pratiques ont été soulevées, publiées dans l'intranet et envoyées par courriel à tous les employés au cours de l'année.

ACTION 5	Étendre l'application de l'approche par dérivés climatiques à d'autres productions au collectif.
Indicateur :	Taux d'avancement de la mise en œuvre de l'approche pour le maïs et les céréales, ainsi que le soya.
Cible :	Maïs : 100 % en 2012 Céréales et soya : 100 % en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Le taux d'avancement de la mise en œuvre de l'approche par dérivé climatique pour le maïs grain est de 25 %. Une étude d'opportunité a été produite et sera soumise pour décision en 2012-2013.

ACTION 6	Étendre l'utilisation de la géomatique.
Indicateur :	Nombre d'applications géomatiques déployées.
Cible :	Déployer une nouvelle application d'ici mars 2013.

RÉSULTAT DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Une nouvelle application est disponible permettant au personnel du secteur forestier d'utiliser le GPS.

ACTION 7	Poursuivre la recherche en matière de télédétection.
Indicateur :	Nombre de projets de recherche réalisés annuellement.
Cible :	Un projet de recherche réalisé chaque année (avec ou sans collaborateur).

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Deux projets de recherche en télédétection ont été réalisés au cours de l'année 2011-2012.

- Un projet visait l'amélioration des modèles de rendement basés sur l'indice de végétation pour le maïs-grain, le maïs fourrager et les céréales (avoine, orge et blé).
- Un deuxième projet a permis de produire des cartes d'indice de végétation ainsi que d'estimer un rendement pour le foin.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3
PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6 :	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
Objectif organisationnel 5 :	Assurer une gestion respectueuse de l'environnement par l'application d'une politique d'acquisition et de disposition écoresponsables.
ACTION 9	**Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.**
Indicateur :	Nombre de mesures contribuant à la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.
Cible :	3 mesures, activités ou pratiques d'acquisition écoresponsables.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

3 mesures ou activités écoresponsables ont été réalisées :

- l'acquisition d'un véhicule hybride en octobre 2011;
- la mise en place d'un Cadre de gestion environnementale 2012-2015 et d'un plan de gestion environnementale 2012-2013 qui l'accompagne;
- une entente a été conclue avec la Fondation Mira afin de recycler toutes les cartouches d'impression utilisées à la FADQ.

Objectif gouvernemental 7 :	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.
Objectif organisationnel 6 :	Promouvoir la consommation responsable, réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources au sein de l'organisation.
ACTION 11	**Réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources de l'organisation.**
Indicateur :	Nombre d'activités réalisées annuellement et réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions.
Cible :	3 activités par année et réduction de 10 % du nombre de kilomètres parcourus par les employés d'ici 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

3 activités :

- un outil de suivi des photocopieurs afin de comparer la consommation de papiers d'année en année;
- un outil de suivi des véhicules de la FADQ qui nous permet de comptabiliser des statistiques de consommation de nos véhicules par exercice financier;
- un rapport qui nous permet de comptabiliser les kilomètres parcourus par les véhicules personnels des employés par centre de gestion et exercice financier.

Réduction de 17 % du nombre de kilomètres parcourus par les employés par rapport à l'année de référence.

Objectif gouvernemental 9 :	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
Objectif organisationnel 7 :	Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité auprès des partenaires.

ACTION 15 a	Évaluer la possibilité de tenir compte des mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturales des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des programmes de gestion des risques visant les entreprises agricoles gérés en partenariat avec le gouvernement du Canada.
Indicateur :	Réalisation d'un état de situation.
Cible :	1 état de situation réalisé chaque année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

La FADQ a établi, conjointement avec le MAPAQ, une orientation commune à l'effet d'indiquer aux tables fédérales-provinciales que le Québec se positionne en faveur de l'introduction, aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, de l'écoconditionnalité quant à la production d'un bilan de phosphore en équilibre.

ACTION 15 b	Inclure les mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturales des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des nouveaux programmes de La Financière agricole du Québec
Indicateur :	Mesures intégrées dans les programmes
Cible :	Lors de la mise en œuvre d'un programme

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Les mesures d'écoconditionnalité ont été intégrées au Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du MAPAQ.

ACTION 16 a	Promouvoir, auprès des partenaires, l'application des mesures d'écoconditionnalité prises par La Financière agricole du Québec.
Indicateur :	Nombre de catégories de partenaires informées annuellement.
Cible :	1 catégorie de partenaire par année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

Les représentants des institutions financières.

ACTION 16 b	Mettre en place des initiatives visant la prise en compte du développement durable dans les commandites.
Indicateur :	Pourcentage des commandites octroyées pour lesquelles le développement durable a pu être pris en compte.
Cible :	100 %

RÉSULTAT DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

100 %

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES 6 ET 7

- AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE.
- SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF.

Objectifs gouvernementaux 18 et 21 :	• Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. • Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
Objectif organisationnel 10 :	Favoriser l'adaptation et le développement diversifié et durable de l'agriculture au Québec.

ACTION 24	Vérifier l'opportunité d'actualiser la carte des UTM (unités thermiques de maïs) en considérant les modifications climatiques observées depuis une quinzaine d'années (favoriser l'utilisation de nouvelles variétés à rendement plus élevé).
Indicateur :	Obtention d'opinions de spécialistes et de la Commission d'agrométéorologie.
Cible :	Dépôt des commentaires d'ici mars 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

La carte des UTM a été révisée en collaboration avec un comité d'experts en agrométéorologie. Les données climatiques de la période 1979 à 2008 ont été utilisées pour produire la nouvelle carte. Celle-ci servira à réviser les normes d'assurance récolte en matière de pratiques culturales pour le maïs-grain.

ACTION 25	Participer, en collaboration avec Ouranos ou tout autre partenaire, à des études sur les changements climatiques sur l'agriculture et dégager des pistes d'adaptation s'il y a lieu.
Indicateur :	État d'avancement de l'analyse des impacts des changements climatiques sur l'agriculture.
Cible :	Dépôt de l'analyse d'impacts d'ici décembre 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

L'Atlas agroclimatique a été réalisé et diffusé. La prochaine et dernière étape sera de dresser un sommaire des impacts potentiels des changements climatiques sur les cultures couvertes en assurance récolte à partir des indicateurs pertinents de l'Atlas.

Objectif gouvernemental 19 :	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
Objectif organisationnel 11 :	Disposer de programmes permettant le maintien d'une agriculture rentable.

ACTION 27	Promouvoir les programmes d'aide à la relève.
Indicateurs :	a) Identifier un organisme du domaine de l'immigration auprès duquel promouvoir les programmes d'aide à la relève. b) Définir un plan d'intervention auprès d'un intervenant du domaine de l'immigration. c) Réaliser les interventions prévues au plan d'intervention, s'il y a lieu.
Cible :	a) D'ici le 31 mars 2011. b) D'ici le 31 mars 2012. c) D'ici le 31 mars 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

L'intervenant du domaine de l'immigration identifié est le Carrefour Blé. Une présentation de l'ensemble des programmes de la FADQ a été réalisée auprès d'une trentaine d'immigrants du secteur agroalimentaire. Des dépliants promotionnels présentant les produits d'assurances et de protection du revenu ainsi que ceux du financement ont aussi été remis.

Objectif gouvernemental 22 :	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
Objectif organisationnel 12 :	Assurer le développement de la production agricole dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 28	Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.
Indicateurs :	• Pourcentage d'entreprises agricoles qui adhèrent au Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole jusqu'au 31 mars 2010. • Aucune augmentation de superficie assurée sans autorisation. • Aucune superficie assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées. • Aucune intervention financière pour les entreprises agricoles ayant un bilan de phosphore non-conforme aux dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et qui ont été signalées à la FADQ par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Cible :	100 % annuellement pour chacun des indicateurs.

RÉSULTAT DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012

100 %

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif gouvernemental 28 :	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
Objectif organisationnel 16 :	Accroître la participation à des activités de formation et encourager la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

ACTION 32	Augmenter la présence de la FADQ auprès des institutions d'enseignement pour faire connaître ses programmes d'appui à la relève, de financement et d'assurance.
Indicateur :	Niveau de réalisation des activités planifiées annuellement.
Cible :	Réalisation de 100 % chaque année.

RÉSULTAT DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012
90 %

ACTION 33	Encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée
Indicateurs :	Pourcentage de stagiaires et d'étudiants dans l'organisation (sur le nombre d'employés).
Cible :	10 % d'étudiants et de stagiaires d'ici 2013.

RÉSULTAT DE L'ANNÉE AU 31 MARS 2012
7 % au 31 mars 2012

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan d'action à la suite des recommandations du rapport du commissaire au développement durable du 28 avril 2010

RECOMMANDATION 2 : **Se doter des mécanismes et des outils nécessaires à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable lors des principales activités de La Financière agricole du Québec.**

ACTIONS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2012
2.1 Bâtir un outil de vulgarisation et développer les mécanismes de prise en compte des principes.	Des projets d'outils visant à supporter la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels ont été élaborés et comprennent des mécanismes de prise en compte des principes de développement durable.
2.2 Pour 2010-2011, identifier et réaliser des projets tests structurants pour l'organisation afin d'intégrer la prise en compte des principes de développement durable et de proposer des pistes de bonification.	La Financière agricole a décidé d'intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans trois projets tests. L'analyse est complétée pour les trois projets, soit : • la bonification du Plan d'action de développement durable 2008-2013; • l'élaboration du Plan stratégique 2012-2015; • la modification de la Politique de tarification.

FINANCEMENT

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET PORTEFEUILLE DE PRÊTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012

	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
Clientèle	12 186	1 558
Encours (M$)	4 258	110,4
Contributions à l'intérêt (M$)	0,5	0,01
Réclamations payées (M$)	8,32	0,03
Prêts autorisés (M$)	788,5	20,8
Ouvertures de crédit (M$)	39,9	-
Subventions à l'établissement (M$)	9,2	-
Subventions au démarrage (M$)	1,1	-

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)
Laitière	52,2	54,9	50,7
Porcine	4,9	4,0	6,3
Grandes cultures	10,5	9,5	10,2
Horticole	9,3	7,8	8,4
Bovine	4,7	4,5	6,6
Avicole	2,0	2,0	1,5
Acéricole	5,9	6,0	5,2
Forestière**	2,3	2,9	2,4
Autres	8,2	8,4	8,7
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Autorisés au cours de l'exercice.
** Prêts forestiers seulement.

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)
Horticole	41,2	19,7	10,8
Bovine	40,0	58,9	39,6
Grandes cultures	5,7	3,8	2,1
Porcine	5,6	7,7	2,7
Laitière	2,0	0,6	0,4
Avicole	-	-	-
Acéricole**	0,8	-	2,1
Autres	2,8	4,7	1,8
Biens et services***	1,9	4,6	40,5
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Autorisées au cours de l'exercice; secteur agricole seulement.
** N'inclut pas l'intervention spéciale en acériculture.
*** Incluent les coopératives de producteurs de bovins.

LES STATISTIQUES SUR L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)
Laitière	54,5	58,5	58,4
Horticole	11,7	14,3	13,8
Porcine	3,4	4,9	3,7
Bovine	5,8	4,5	7,0
Grandes cultures	6,5	4,2	5,0
Avicole	1,7	2,1	4,0
Autres	16,4	11,5	8,1
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

PROFIL DES PERSONNES ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre	316	309	318
Proportion d'hommes	74 %	71 %	69 %
Proportion de femmes	26 %	29 %	31 %
Âge moyen (années)	28,6	28,6	29,4
Scolarité moyenne (années)	13,2	13,3	13,1
Formation agricole	89 %	92 %	94 %

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU DÉMARRAGE SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)
Horticole	23,4	26,4	26,9
Bovine	8,1	12,1	13,9
Grandes cultures	14,4	14,3	12,0
Laitière	12,6	13,2	15,7
Porcine	4,5	3,3	2,8
Avicole	1,8	3,3	1,9
Autres	35,2	27,4	26,8
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

ASSURANCE

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'entreprises participantes	13 968	13 561	13 033
Valeurs assurées (M$)	1 165,5	1 113,1	1 136,7
Contributions totales (M$)	77,2	79,4	80,0
Indemnités (M$)	122,3	42,4	38,7

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES*

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'entreprises participantes	15 198	14 243	13 803
Productions animales			
Valeurs assurées (M$)	2 725,2	2 473,3	2 632,8
Contributions totales (M$)	510,7	511,5	501,8
Compensations (M$)	540,4	297,3	360,1
Productions végétales			
Valeurs assurées (M$)	1 014,5	1 100,2	991,9
Contributions totales (M$)	181,3	106,1	85,8
Compensations (M$)	42,1	190,4	50,3

* Ces données tiennent compte du fait que l'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2011

CULTURES ASSURÉES	NOMBRE DE CLIENTS ASSURÉS*	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)	VALEURS ASSURÉES ($)
Système collectif				
Foin	6 410	477 124		213 185 859
Maïs fourrager	2 072	28 809		37 972 989
Céréales	3 003	76 459		30 530 707
Maïs-grain	1 406	92 934		116 433 510
Système individuel				
Blé	921	24 029		14 539 663
Orge	838	23 339		11 071 087
Avoine	801	28 104		10 524 105
Maïs-grain	2 913	210 123		287 597 555
Soya	4 067	210 504		153 001 417
Sarrasin	10	256		65 425
Pois secs	4	59		22 125
Haricots secs	56	1 830		1 789 089
Canola	322	13 626		8 421 607
Fraises	72	351		4 742 997
Framboises	12	24		212 628
Bleuets	156	12 042		8 277 948
Pommiers (arbres)	120		732 558	13 258 640
Pommes (unités arbres)	258		713 517	18 740 847
Légumes de transformation	396	12 680		15 603 769
Apiculture				
Abeilles (ruches)	31		10 780	1 081 577
Miel (ruches)	49		16 048	1 780 988
Sirop d'érable (lb)	1 693		48 316 471	61 184 232
Légumes maraîchers				
« A » multirisques	241	11 378		51 310 127
« B » grêle	92	3 560		19 411 674
« C » plants vivaces et « D » gel	23	359		1 789 998
Pommes de terre	158	13 413		54 186 185
TOTAL	**13 033**	**1 241 003**		**1 136 736 748**

* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES ANNÉES CONCERNÉES PAR L'EXERCICE FINANCIER 2011-2012

PRODUITS ASSURABLES	ANNÉE D'ASSURANCE	NOMBRE DE CLIENTS ASSURÉS*	VALEURS ASSURÉES (M$)	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)
Veaux d'embouche[1]	2011	3 533	241,8		196 239,6[2]
					40 641 738[3]
Bouvillons et bovins d'abattage	2011	554	299,5		52 615 254[3]
Veaux de grain	2011	121	53,0		72 570[4]
Veaux de lait	2011	166	137,6		145 201[4]
Porcelets	2011	827	467,4		311 078,3[5]
Porcs	2011	945	1 383,9		653 295 030[3]
Agneaux[1]	2011	672	49,6		149 754,6[6]
					6 026 835[3]
Pommes de terre	2010-2011	163	45,6	12 194,5	
Céréales, maïs-grain et oléagineux					
Avoine	2010-2011	3 178	69,4	102 011,8	
Blé fourrager	2010-2011	889	17,4	21 233,3	
Blé de consommation humaine	2010-2011	979	31,2	29 347,1	
Canola	2010-2011	299	9,2	10 753,9	
Maïs-grain	2010-2011	5 318	529,0	359 407,1	
Orge	2010-2011	2 899	59,8	77 994,8	
Soya	2010-2011	4 920	187,7	234 432,8	
Pommes	2010-2011	244	42,6		90 946[7]
Total des productions animales		**5 594**	**2 632,8**		
Total des productions végétales		**9 668**	**991,9**		
TOTAL		**13 803**	**3 624,7**		

* Un même client peut être assuré pour plus d'un produit.

(1) Pour l'année d'assurance 2011, les compensations sont réparties au 1/3 sur la base des vaches ou des brebis et aux 2/3 sur la base des kilogrammes de veaux ou d'agneaux vendus.

(2) Vaches (3) Kilogrammes (4) Veaux (5) Truies (6) Brebis (7) Tonnes métriques

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-STABILITÉ* ANNÉE DE PARTICIPATION 2010

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PAIEMENTS	
		NOMBRE	EN MILLION DE DOLLARS
Lait	4 572	422	2,8
Bouvillons et bovins d'abattage	568	191	4,4
Veaux de grain et veaux de lait	261	52	1,7
Veaux d'embouche	2 655	948	6,5
Volailles	401	38	2,3
Porcs	1 157	220	14,4
Agneaux	576	187	1,6
Autres animaux	254	79	0,7
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 702	600	8,4
Autres grandes cultures	515	128	1,0
Pommes	281	97	1,6
Autres fruits	325	165	30,2
Pommes de terre	191	55	3,1
Légumes	611	163	6,2
Horticulture ornementale	343	111	4,3
Produits de l'érable	1 824	202	0,9
Autres	71	27	0,4
TOTAL	**18 307**	**3 685**	**90,5**

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT* ANNÉE DE PARTICIPATION 2010

		CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE	EN MILLION DE DOLLARS
Lait**	5 100	3 792	3,8
Bouvillons et bovins d'abattage	575	438	1,2
Veaux de grain et veaux de lait	267	239	0,8
Veaux d'embouche	2 672	1 618	0,8
Volailles**	432	256	0,7
Porcs	1 194	1 108	6,6
Agneaux	581	349	0,3
Autres animaux	295	245	0,5
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 845	3 383	9,0
Autres grandes cultures	585	394	0,4
Pommes	302	282	0,9
Autres fruits	371	340	1,2
Pommes de terre	197	186	1,6
Légumes	686	646	3,8
Horticulture ornementale	432	395	2,3
Produits de l'érable	2 177	1 972	2,3
Autres	97	34	< 0,1
TOTAL	**19 808**	**15 677**	**36,2**

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

** Les productions sous gestion de l'offre ne sont pas couvertes par le programme Agri-investissement. Les contributions gouvernementales ont été octroyées à ces entreprises pour d'autres produits agricoles admissibles au programme.

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-QUÉBEC* ANNÉE DE PARTICIPATION 2010

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	
		NOMBRE	EN MILLION DE DOLLARS
Lait**	5 083	3 770	7,5
Bouvillons et bovins d'abattage	575	437	2,3
Veaux de grain et veaux de lait	267	239	1,7
Veaux d'embouche	2 663	1 611	1,6
Volailles**	426	255	1,5
Porcs	1 191	1 105	13,1
Agneaux	580	348	0,6
Autres animaux	295	244	1,0
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 839	3 373	17,9
Autres grandes cultures	584	392	0,8
Pommes	301	281	1,7
Autres fruits	369	339	2,3
Pommes de terre	197	186	3,2
Légumes	685	645	7,7
Horticulture ornementale	431	393	4,5
Produits de l'érable	2 173	1 961	4,7
Aquaculture	32	32	0,3
Autres	94	31	< 0,1
TOTAL	**19 785**	**15 642**	**72,4**

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

** Les productions sous gestion de l'offre ne sont pas couvertes par le programme Agri-Québec. Les contributions gouvernementales ont été octroyées à ces entreprises pour d'autres produits agricoles admissibles au programme.

CARTES

CARTE 1

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2011-2012

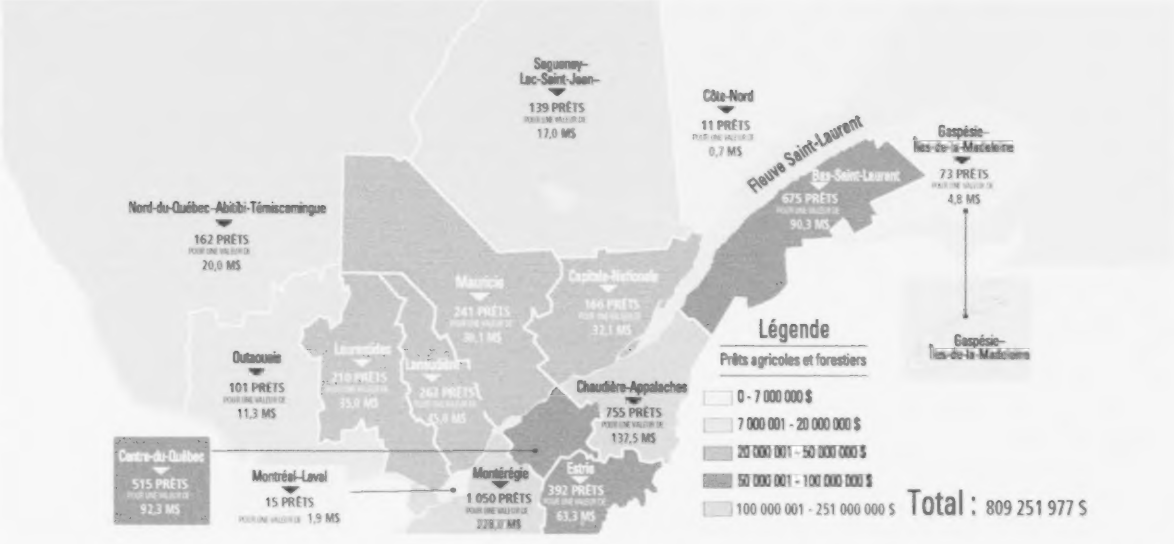

CARTE 2

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT*
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2011-2012

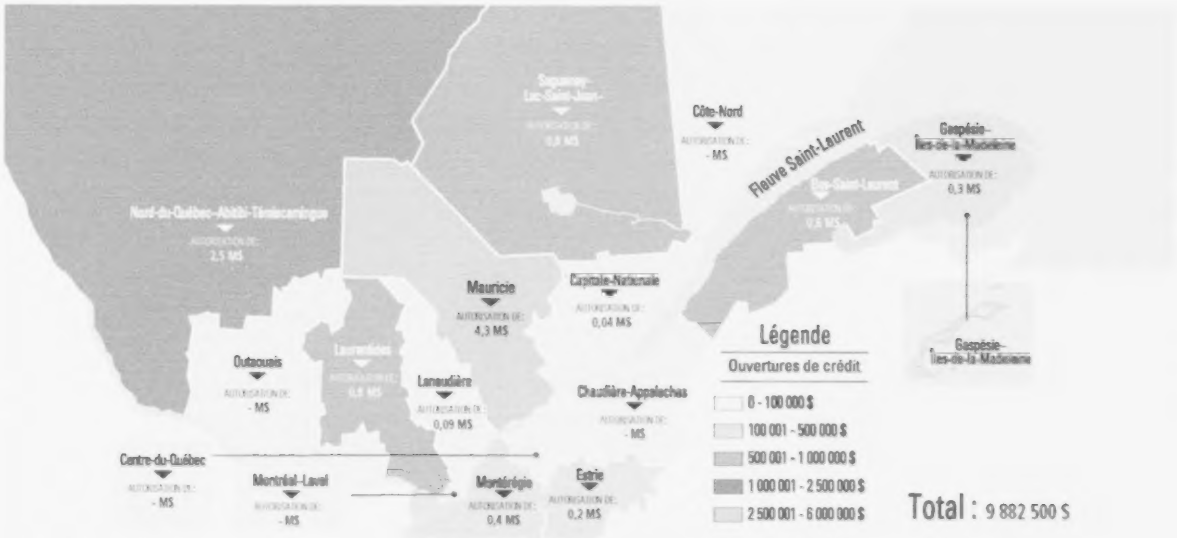

* Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 30 millions de dollars en acériculture.

CARTE 3

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES*
QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE,
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2011-2012

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement ou au démarrage en vertu du Programme d'appui financier à la relève.

CARTE 4

ASSURANCE RÉCOLTE 2011

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

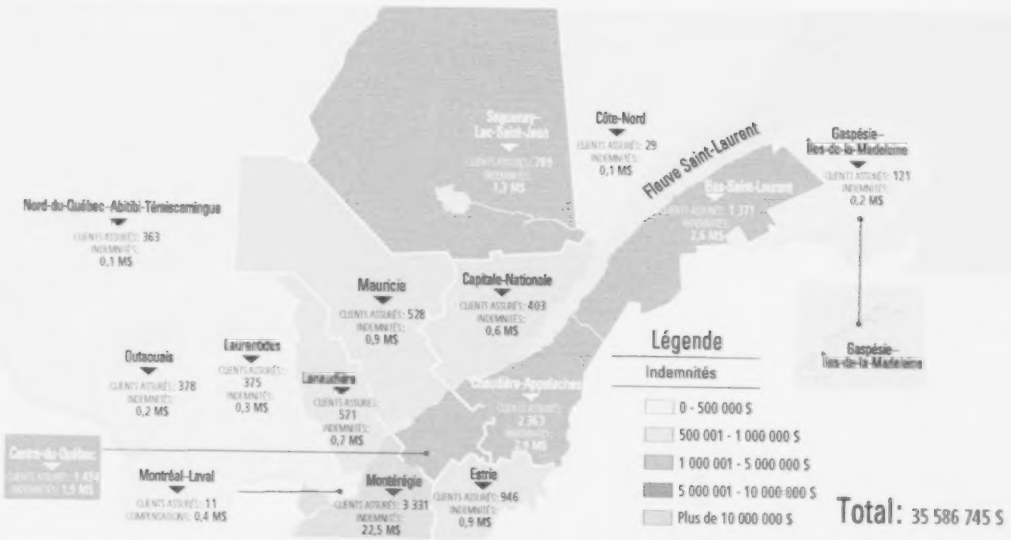

* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 30 avril 2012.

CARTE 5

ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – ANNÉE 2011-2012

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

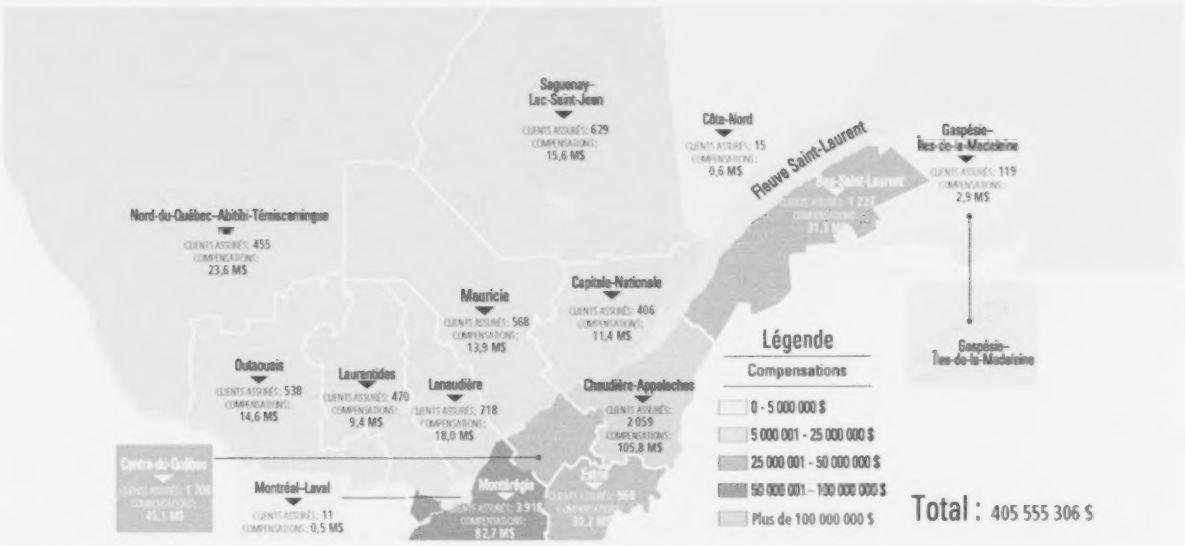

* Année d'assurance 2010-2011 pour les productions végétales et année d'assurance 2011 pour les productions animales.

CARTE 6

PROGRAMME AGRI-STABILITÉ 2010

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 7

PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT 2010

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 8

PROGRAMME AGRI-QUÉBEC 2010

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

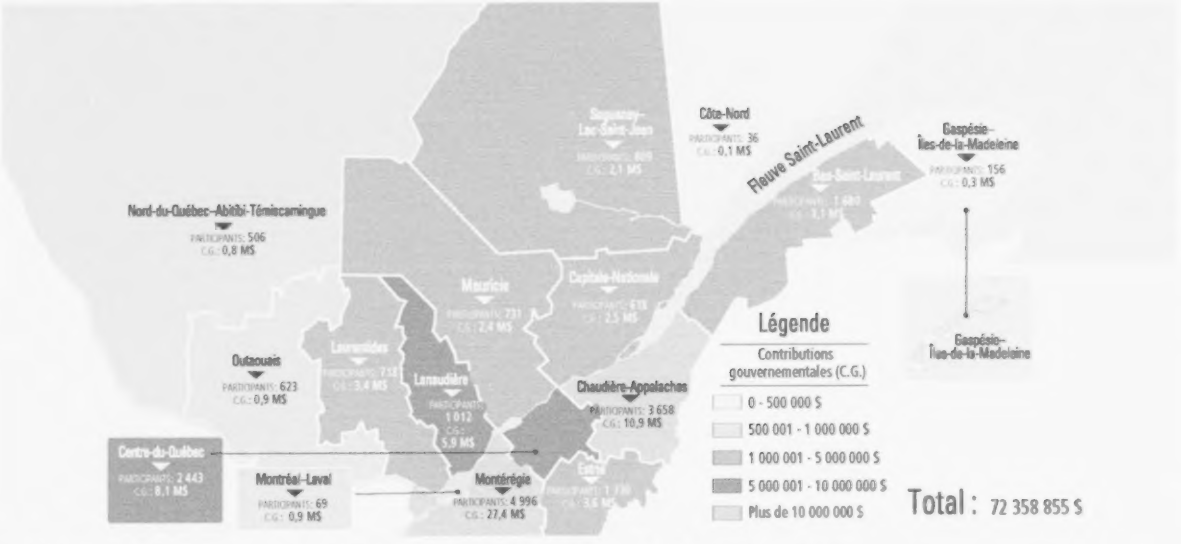

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., chapitre L-0.1) est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION 1. **Dispositions générales**

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.

2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION 2. **Règles d'éthique et de déontologie**

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

   Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

   Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

   Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.

8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.

9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.

10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

    Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

    Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

    Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

    Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

    a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;

    b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

    Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

    Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

    Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

    Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 3. **Mise en œuvre**

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

    Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

    Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION 4. **Dispositions finales**

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2012

LOI SUR LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec, entrée en vigueur en juin 2008, a assujetti l'organisation à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à d'autres règles de gouvernance adaptées à celles-ci.

Le conseil d'administration est formé de quinze membres, dont huit, incluant le président du conseil, qui se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration.

Les comités administratifs liés à la gouvernance, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ainsi que le comité de vérification ont été reconstitués en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil d'administration a également mis en place un comité des services à la clientèle.

Le profil de compétences des membres composant le conseil d'administration de La Financière agricole, les autres conseils auxquels ils siègent de même que leur assiduité aux divers comités sont présentés ci-dessous.

André Forcier

Président du conseil d'administration

Nommé le 17 novembre 2010
Mandat de 5 ans prenant fin le 16 novembre 2015

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

André Forcier a occupé des postes de responsabilité dans diverses entreprises du secteur agroalimentaire québécois. Entre 1968 et 1989, il a assumé la fonction de directeur général chez Agrinove, Les Croustilles Yum Yum, dont il a été également président, et au sein du Groupe Brochu Lafleur. Par la suite, il a agi à titre de vice-président et de directeur général de Culinar inc., division Pâtisserie, avant d'assumer la vice-présidence d'Aliments Martel inc. Enfin, entre 1998 et 2006, il a été vice-président exécutif et directeur général d'Exceldor. M. Forcier est président du conseil d'administration de la Société du Palais Montcalm, en plus d'être membre de ceux de CAA-Québec et d'Opération Enfant Soleil.

Jean-François Brouard

Nommé le 20 février 2012
En remplacement de M. Jacques Brind'Amour

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Jean-François Brouard est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'une licence en orientation scolaire et professionnelle de l'Université Laval. Il a également obtenu une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de la même université. Il a commencé sa carrière dans l'administration publique québécoise à l'Office des ressources humaines. De 1988 à 1991, il a occupé la fonction de directeur des ressources humaines à la Commission des transports du Québec. Pendant 10 ans, il a ensuite assumé les fonctions de directeur en ressources humaines et directeur des technologies de l'information au ministère de la Sécurité publique. Il a poursuivi son parcours professionnel à la Société de l'assurance automobile du Québec, comme directeur des services au personnel en 2002. Trois ans plus tard, il a accédé au poste de vice-président et directeur général de l'agence Contrôle routier Québec. Depuis 2008, il agit à titre de vice-président aux affaires corporatives de La Financière agricole du Québec. Il cumule actuellement ce poste et celui de président-directeur général par intérim. De plus, il préside les conseils d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), de La Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) et de Capital Financière agricole inc. (CFAI). Enfin, il est membre du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

Norman Johnston

SOUS-MINISTRE DEPUIS LE 5 JANVIER 2011
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Norman Johnston est titulaire d'un baccalauréat en agroéconomie et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il possède une connaissance vaste et approfondie du secteur bioalimentaire, et son parcours professionnel l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, entre 1979 et 1981, il a été enseignant en gestion agricole à la Commission scolaire régionale de Sherbrooke. De 1981 à 1993, il a exercé successivement les fonctions d'analyste en financement agricole, d'agent de recherche et de planification socioéconomique et de coordonnateur de la planification pour l'Office du crédit agricole du Québec. Par la suite, il a été directeur de la recherche et de la planification au sein de la Société de financement agricole. Entre 2001 et 2009, M. Johnston a contribué significativement à la mise en place de La Financière agricole comme vice-président au financement. En 2009, il a été nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avant de devenir sous-ministre en 2011. De plus, il est membre des conseils d'administration de Capital Financière agricole inc. (CFAI) et du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

Jacynthe Gagnon

Nommée le 26 janvier 2010
Mandat de quatre ans prenant fin le 25 janvier 2014

PRÉSIDENTE
FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RIVE-NORD

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Porcherie L. R. Pilote enr., située dans Charlevoix. De 1997 à 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec (CAADRQ). M^me^ Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, AGRIcarrières, réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et Côte-Nord, Conseil régional Emploi-Québec, Groupe conseil R&D Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale–Côte-Nord et Club agroenvironnemental Rive-Nord.

Charles-Félix Ross

Nommé le 12 mai 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mai 2013

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Charles-Félix Ross détient un diplôme de maîtrise en économie rurale de la Cornell University et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. De 1993 à 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Depuis 2009, il est directeur général adjoint à l'UPA. Il siège aussi aux conseils d'administration de Capital Financière agricole inc., de la coordination des services-conseils et de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).

Marie-Christiane Lecours

Renommée le 21 mars 2012
Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016
Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES
LAURA SECORD

Marie-Christiane Lecours est bachelière en administration des affaires et est titulaire d'une licence en sciences comptables de l'Université Laval. Entre 1990 et 1995, elle a rempli la fonction de vérificatrice et, par la suite, celle de vérificatrice senior chez KPMG, firme spécialisée, entre autres, dans la prestation de services en vérification. De 1995 à 2001, elle a agi en tant que contrôleur chez Biscuits Leclerc ltée. En 2001, la vice-présidence aux finances de cette entreprise lui a été confiée. Depuis le début de l'année 2010, elle occupe le poste de vice-présidente aux finances chez Laura Secord.

Christian Overbeek

Renommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

PRÉSIDENT
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

Bachelier en agroéconomie du Collège Macdonald (Université McGill), Christian Overbeek est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Depuis 1988, il est producteur spécialisé dans les cultures commerciales. Impliqué dans la vie associative de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, il en est devenu le président en 2006. M. Overbeek est président du conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) et il siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et Estrie et Conseil général de l'UPA. Il fait aussi partie du conseil d'administration de l'Association des producteurs de pierre à chaux du Québec, dont il est le secrétaire depuis 1999.

Gilles Lavoie

Nommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013
Membre indépendant

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du programme ASRA. Il a entre autres travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la Communauté économique européenne. De 1982 à 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, il a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993.

Denis Pageau

Vice-président du conseil d'administration

Nommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013
Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENT À L'ADMINISTRATION ET AUX OPÉRATIONS
COURCHESNE, LAROSE LTÉE

Denis Pageau est bachelier en agroéconomie de l'Université Laval. Il a été économiste chez Econosult inc., filiale de SNC-Lavalin inc., avant de devenir, en 1984, conseiller spécial et, par la suite, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture du Canada. Il a aussi assumé la fonction de vice-président et associé de la firme de services-conseils Stratem inc. Entre 1990 et 1994, il a été successivement directeur national associé et chef de cabinet au Parti progressiste-conservateur du Canada. De 1994 à 2008, il a été vice-président principal aux ventes et au marketing de Premier Horticulture ltée. Il occupe présentement le poste de vice-président à l'administration et aux opérations de Courchesne, Larose ltée. M. Pageau siège au conseil d'administration de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec et Inno-Centre.

Solange Morneau

Nommée le 18 mai 2011
Mandat de 4 ans prenant fin le 17 mai 2015
Membre indépendant

DIRECTRICE GÉNÉRALE
AGROBIOPOLE DU BAS-SAINT-LAURENT

Diplômée en éducation spécialisée du Cégep de La Pocatière en 1983, Solange Morneau a été directrice adjointe du Camp Trois-Saumons pendant cinq ans. Elle cumule plusieurs années d'expérience comme conseillère politique, tant au bureau de circonscription de Kamouraska-Témiscouata qu'au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle a également agi à titre d'organisatrice et coordonnatrice au cabinet du whip à l'Assemblée nationale. Depuis 2008, M^me^ Morneau occupe le poste de directrice générale de l'Agrobiopole du Bas-Saint-Laurent, un organisme régional dont la mission est de favoriser la création et la croissance d'entreprises innovantes dans les secteurs du bioalimentaire, des bioproduits et de l'agroenvironnement. M^me^ Morneau est présidente du conseil d'administration de la Table de l'agriculture et du bioalimentaire du Kamouraska et elle siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Centre de développement bioalimentaire du Québec, Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, Centre local de développement (CLD) de Kamouraska, Caisse populaire Desjardins du Centre du Kamouraska et Co-Éco.

Pierre Lemieux

Nommé le 21 mars 2012
Mandat de 4 ans prenant fin le 20 mars 2016

PREMIER VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Pierre Lemieux occupe la fonction de premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles depuis 2007. Producteur laitier, acéricole et forestier, son entreprise agricole est située à Cap-Saint-Ignace, près de Montmagny. Il a été élu président de la Fédération des producteurs acéricoles en 1993, poste qu'il a occupé pendant 15 ans. Il est membre du conseil exécutif de l'UPA depuis 2002. M. Lemieux préside le conseil d'administration de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, de même que celui d'AGRIcarrières. Il siège également au conseil d'administration de Capital Financière agricole inc., de Levinoff-COLBEX s.e.c., de la Commission des partenaires du marché du travail, du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) et du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, dont il est le vice-président.

David Boissonneault

Nommé le 21 mars 2012
Mandat de 4 ans prenant fin le 20 mars 2016

PRÉSIDENT
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC

David Boissonneault a obtenu un diplôme en Gestion et exploitation d'entreprise agricole de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe en 1995. Il est propriétaire d'une entreprise en production porcine et, récemment, d'une entreprise de production de canneberges, la Ferme La Ronchonnerie, située dans la région Centre-du-Québec. À partir de 2007, M. Boissonneault a présidé le comité des finisseurs de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ). Quatre ans plus tard, il s'est retrouvé à la tête du Syndicat des producteurs de porcs de la région de Québec, puis a été élu président lors de l'assemblée générale de la FPPQ en juin 2011. Il est alors devenu le plus jeune producteur à accéder à cette fonction dans toute l'histoire de la fédération. M. Boissonneault siège à titre de conseiller au Conseil municipal de Lyster et comme membre au conseil d'administration du Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) et de la compagnie 9196-7273 Québec inc.

Claire Bilodeau

Nommée le 21 mars 2012
Mandat de 4 ans prenant fin le 20 mars 2016
Membre indépendant

PROFESSEURE AGRÉGÉE
ÉCOLE D'ACTUARIAT À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Claire Bilodeau est titulaire d'un doctorat en statistiques et d'une maîtrise en actuariat de l'Université de Waterloo. Elle possède également un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval, où elle enseigne depuis 1998. Professeure agrégée de l'École d'actuariat, ses secteurs d'intervention sont les régimes de retraite, les assurances, ainsi que les produits et services financiers. En plus de détenir le titre d'administrateur de sociétés certifié (ASC), M[me] Bilodeau est membre de l'Institut canadien des actuaires et membre-associée de la Society of Actuaries (ASA). Elle a été membre du conseil d'administration de la SSQ Mutuelle de gestion de 2008 à 2011. Elle siège actuellement au conseil d'administration provisoire de la Mutuelle de microfinance.

Reine Cayer

Nommée le 21 mars 2012
Mandat de 4 ans prenant fin le 20 mars 2016
Membre indépendant

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Reine Cayer a acquis une vaste expérience dans le secteur agroalimentaire. Une des propriétaires de Fromagerie Cayer inc., spécialisée dans la fabrication de fromages de type européen, elle en a été l'administratrice et contrôleuse de 1983 à 1996. Par la suite, elle a occupé le poste de directrice des ressources humaines et administratrice du Groupe Cayer–JCB inc. jusqu'en 2000. Au lendemain de l'acquisition de l'entreprise par le Groupe Saputo inc., elle a été nommée directrice de l'usine de Saint-Raymond-de-Portneuf. De 2007 à 2009, elle s'est tournée vers un autre secteur d'activité en devenant contrôleuse chez Dion Moto inc. M[me] Cayer agit toujours à titre d'administratrice de sociétés. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds d'investissement en transformation alimentaire SEC (FITA), de l'association des bénévoles de l'Hôpital régional de Portneuf (HRP) et Centre d'hébergement Saint-Raymond (CHSR).

Un poste vacant

Membre indépendant

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) AUXQUELS SIÈGENT DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEUR	AUTRES CA
Brouard, Jean-François	• Centre d'études sur les coûts de production en agriculture • Capital Financière agricole inc. • Financière agricole du Québec – Développement international • Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
Forcier, André	• Société du Palais Montcalm • CAA-Québec • Opération Enfant Soleil
Johnston, Norman	• Fonds d'investissement pour la relève agricole • Capital Financière agricole inc.
Gagnon, Jacynthe	• Fédération UPA Rive-Nord • Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale • Conseil général de l'UPA • AGRIcarrières (comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole) • Réseau Agriconseils Capitale-Nationale et Côte-Nord • Conseil régional Emploi-Québec • Groupe conseil R&D Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale–Côte-Nord • Club agroenvironnemental Rive-Nord
Overbeek, Christian	• Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie • Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec • Conseil général de l'UPA • Centre de recherche sur les grains inc. • Association des producteurs de pierre à chaux du Québec
Pageau, Denis	• Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec • Inno-Centre
Ross, Charles-Félix	• Capital Financière agricole inc. • Coordination des services-conseils • Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)
Morneau, Solange	• Centre de développement bioalimentaire du Québec • Table de l'agriculture et du bioalimentaire du Kamouraska • Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent • CLD de Kamouraska • Caisse populaire Desjardins du Centre du Kamouraska • Co-Éco
Lemieux, Pierre	• Institut de recherche et de développement en agroenvironnement • AGRIcarrières • Capital Financière agricole inc. • Levinoff-COLBEX s.e.c. • Commission des partenaires du marché du travail • Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) • Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

ADMINISTRATEUR	AUTRES CA
Boissonneault, David	• Fédération des producteurs de porcs du Québec • Conseil municipal de Lyster • Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) • Compagnie 9196-7273 Québec inc.
Bilodeau, Claire	• Mutuelle de microfinance
Cayer, Reine	• Fonds d'investissement en transformation alimentaire SEC (FITA) • Association des bénévoles de l'Hôpital régional de Portneuf (HRP) et Centre d'hébergement Saint-Raymond (CHSR)

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Le comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de s'assurer que les ressources de la société sont utilisées de façon efficace et efficiente; il doit également formuler des avis au conseil en ce qui concerne l'évaluation de la performance de l'organisation, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière. Le comité a la responsabilité de recommander l'approbation du budget annuel et l'approbation des états financiers au conseil d'administration. Il approuve le plan annuel de vérification interne et assume la gestion des activités de la Direction de la vérification interne pour les mandats.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité de vérification a été particulièrement sollicité au cours du dernier exercice financier; il s'est réuni à huit reprises. L'année a été marquée par la réalisation d'une nouvelle étude actuarielle du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) à la suite de laquelle la méthodologie de tarification en ASRA a été révisée. Le comité a de plus analysé des propositions de mesures additionnelles de soutien aux entreprises agricoles et a proposé les modalités d'utilisation des surplus budgétaires pour le remboursement aux entreprises concernées de la mesure d'efficacité 2011-2012.

L'intégration des activités du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers à celles de La Financière agricole du Québec a également amené le comité à recommander la constitution d'une réserve pour couvrir les risques éventuels des pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement, à suivre l'évolution du compte afférent à cette garantie et à proposer les modifications requises à la Politique de capitalisation du compte dédié et à la Politique générale de placement et de financement.

Le comité a examiné les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a également étudié les recommandations formulées par le Vérificateur général sur la vérification des états financiers et de l'environnement informatique.

De plus, le comité a examiné le budget de fonctionnement du prochain exercice et en a fait la recommandation au conseil d'administration, tout en assurant le suivi de l'application de la Politique de réduction des dépenses de la société. La Politique de tarification a également été actualisée. Le comité a en outre effectué le suivi requis sur le régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec, la gestion active de la trésorerie, l'implantation des nouvelles normes comptables d'information financière (IFRS) et les stratégies de gestion des portefeuilles confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Enfin, le comité a approuvé le Plan d'action 2011-2012 de la Direction de la vérification interne. Il a pris connaissance et a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification. Il s'est penché sur les actions proposées par l'organisation pour répondre aux recommandations formulées dans les rapports de vérification et sur la suffisance des ressources en vérification interne.

Après chacune de ses séances, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de veiller, en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole, à l'application des principes de gouvernance prévus par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration. Il veille à l'application du Règlement intérieur de la société et, au besoin, propose des modifications. Il s'assure également de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la Loi sur la fonction publique.

Le comité a également le mandat d'analyser la programmation annuelle en ressources informationnelles de la société qui nécessite l'approbation du conseil d'administration conformément aux orientations gouvernementales en cette matière.

RAPPORT DU COMITÉ

En 2011-2012, les membres du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles se sont réunis à cinq reprises.

Le comité a examiné les résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, a procédé à leur analyse et a soumis ses recommandations au conseil. Il a approfondi sa réflexion sur le rôle du comité et sur son fonctionnement et a établi ses priorités de travail pour l'année. Il s'est également penché sur les communications publiques de la société et sur le processus de consultation effectué auprès des représentants de la clientèle.

Le comité a également assuré un suivi des travaux liés à l'étude des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de l'organisation.

Le comité a, en outre, été saisi des résultats de l'étalonnage concurrentiel en gestion des ressources humaines du bilan de l'actualisation du registre de déclaration d'intérêts des employés, du bilan de l'utilisation éthique d'Internet, du bilan du plan d'action annuel en santé et sécurité du travail et du bilan de l'application du programme d'aide aux employés.

Par ailleurs, le comité a procédé à l'analyse de la programmation annuelle 2012-2013 en ressources informationnelles et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Il a également été saisi des résultats de l'exercice de relève informatique.

Le comité a fait le rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités.

Le comité des services à la clientèle

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres de l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de prendre connaissance et d'analyser les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il apprécie la performance de la société au regard de l'engagement de services à la clientèle, évalue le taux de satisfaction de la clientèle et propose des améliorations à apporter aux services dispensés à cette dernière. Il analyse également la qualité et le coût des services à la clientèle. Enfin, il analyse le rapport d'activités produit annuellement sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations.

RAPPORT DU COMITÉ

À sa rencontre tenue au cours de la dernière année, le comité des services à la clientèle a pris connaissance des activités de communication 2010-2011, plus particulièrement de la nouvelle publication *FADQ Nouvelles*, des actions de promotion des programmes AGRI et du bilan annuel des rencontres tenues avec la clientèle. Le comité a analysé les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2011, après s'être penché sur le bilan de la mise en œuvre du plan d'action découlant du sondage 2010.

Les résultats du sondage sur la prestation électronique de services ont été soumis au comité qui s'est intéressé à l'évolution de la prestation électronique de services et à l'élargissement des fonctionnalités disponibles pour la clientèle. Le comité a en outre été saisi des résultats du sondage réalisé auprès des préparateurs accrédités de données financières.

Enfin, les membres se sont penchés sur les résultats d'une démarche d'analyse comparative avec d'autres organismes en matière de sondages visant à s'assurer que la société suit les tendances en cette matière.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS POUR L'ANNÉE 2011-2012

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
Forcier, André Président du conseil d'administration Président du comité exécutif	10/11	4/4			
Johnston, Norman	10/11				
Gagnon, Jacynthe Membre du comité des services à la clientèle	11/11				1/1
Overbeek, Christian Membre du comité des services à la clientèle	8/11				1/1
Pageau, Denis Vice-président du conseil d'administration Président du comité de vérification Membre du comité exécutif à partir du 23 mars 2012	8/11	0/0	8/8		
Lavoie, Gilles Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	11/11			5/5	
Ross, Charles-Félix	11/11				
Lecours, Marie-Christiane Membre du comité de vérification	7/11		8/8		
NOUVEAUX MEMBRES					
Morneau, Solange Depuis le 18 mai 2011 Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	10/10			4/4	
Brouard, Jean-François Depuis le 20 février 2012 Membre du comité exécutif	1/1				
Lemieux, Pierre Depuis le 21 mars 2012 Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	1/1				
Boissonneault, David Depuis le 21 mars 2012	1/1				

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
Bilodeau, Claire Depuis le 21 mars 2012 Membre du comité de vérification	1/1		0/0		
Cayer, Reine Depuis le 21 mars 2012 Membre du comité des services à la clientèle	1/1				0/0
MEMBRES SORTANTS					
Brind'Amour, Jacques Remplacé le 20 février 2012 Membre du comité exécutif	10/10	4/4			
Lacasse, Christian Remplacé le 21 mars 2012 Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	8/8	2/3			1/1
Ostiguy, Marcel Remplacé le 21 mars 2012 Président du comité de vérification Membre du comité exécutif	8/9	4/4	6/6		
Lacoste, Claude Remplacé le 21 mars 2012	7/9				
Grandbois, Gisèle Remplacée le 21 mars 2012 Membre du comité des services à la clientèle	10/10				1/1
Lambert, Claude Poste vacant Membre du comité exécutif Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	11/11	4/4		5/5	

ANNEXE 5

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2012

Jean-François Brouard
Président-directeur général par intérim
et vice-président aux affaires corporatives

Claude Lavoie
Vice-président à la clientèle

Alain Pouliot
Vice-président aux assurances
et à la protection du revenu

Ernest Desrosiers
Vice-président au financement

Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole du Québec à son président-directeur général et à ses vice-présidents au cours de l'année se terminant le 31 mars 2012.

ADMINISTRATEUR	FONCTION	SALAIRE VERSÉ EN 2011-2012	BONI ACCORDÉ POUR 2010-2011 ET VERSÉ EN 2011-2012[1]	PRIME DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
Brind'Amour, Jacques	Président-directeur général (du 1er avril 2011 au 17 février 2012)	178 250 $		
Brouard, Jean-François	Président-directeur général par intérim et vice-président aux affaires corporatives	146 430 $		1 687 $
Desrosiers, Ernest	Vice-président au financement	170 037 $		
Lavoie, Claude	Vice-président à la clientèle	146 430 $		
Pouliot, Alain	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	146 430 $		

1. Aucun boni n'a été attribué conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20).

ANNEXE 6

ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2012

Vice-présidence au financement
Ernest Desrosiers

Gestion des produits financiers
Marie-Édith Dufresne
Directrice

Recherche et planification
Bertrand Carrier
Directeur

Financement agricole et forestier
André Picard
Directeur

Recouvrement
Julien Guay
Directeur

Vice-présidence aux assurances
et à la protection du revenu
Alain Pouliot

Recherche et développement
Yvan Lajoie
Directeur

Intégration des programmes
Rénald Levesque
Directeur

Traitement des données financières
André Houle
Directeur

Rimouski–Caplan
Bruno Bélanger
Directeur régional

Rivière-du-Loup
Alain Proulx
Directeur régional

Lévis–Québec
Claude Hasty
Directeur territorial

Sainte-Marie–Saint-Georges
Guy Durivage
Directeur régional

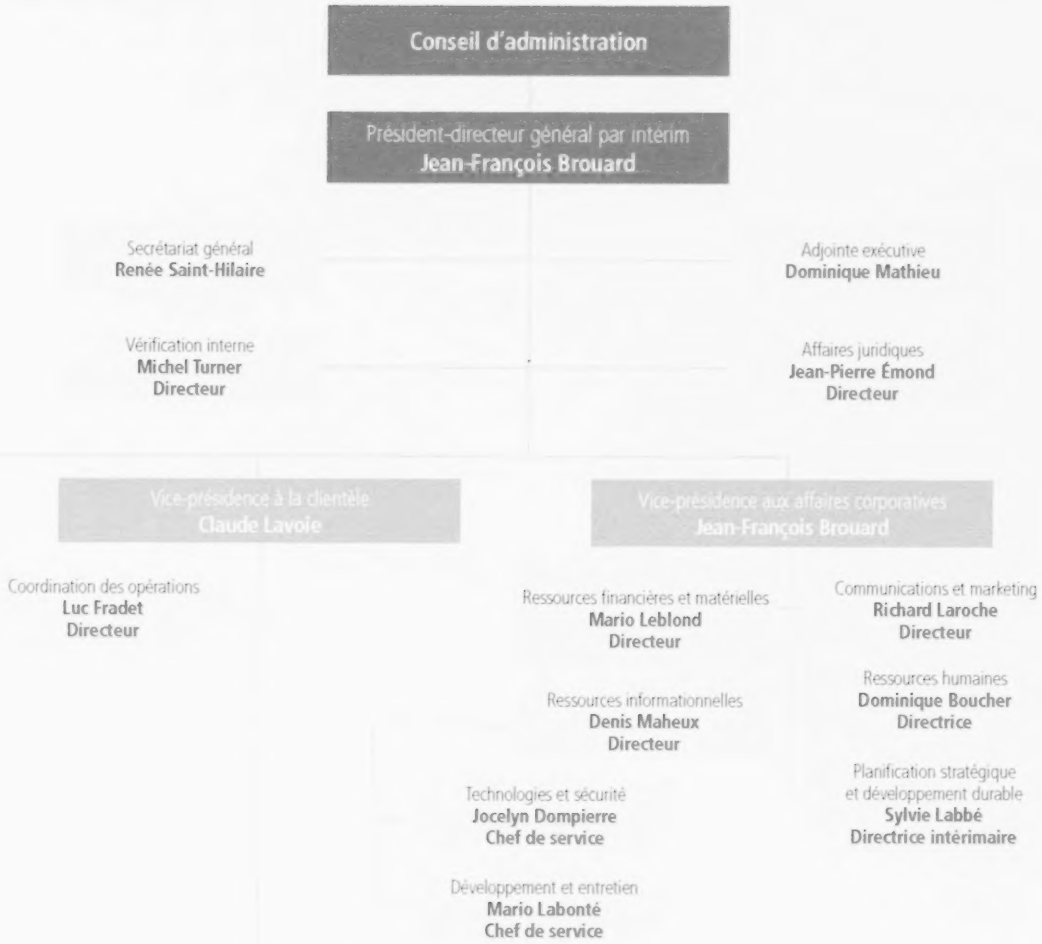

Centres de services

Alma
Yves Lefebvre
Directeur régional

Gatineau
Normand Larochelle
Directeur régional

L'Assomption–Saint-Eustache
Luc De Grâce
Directeur régional

Rouyn-Noranda–Amos
Marc Dickey
Directeur régional

Sherbrooke
Alain Perras
Directeur régional

Nicolet–Drummondville
Annie Lafrance
Directrice territoriale

Trois-Rivières
Jean-Pierre Massicotte
Directeur régional

Victoriaville
Jacques Hébert
Directeur régional

Saint-Hyacinthe–Granby
Pierre Girouard
Directeur territorial

Saint-Jean-sur-Richelieu
Jacinthe Larochelle
Directrice régionale

La Prairie–Salaberry-de-Valleyfield
Jany Ménard
Directrice régionale

ANNEXE 7
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Jean-François Brouard
Président du conseil
Président-directeur général par intérim
La Financière agricole du Québec
Nommé le 20 février 2012

Pierre Lemieux
Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles

Norman Johnston
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Jacques Desmeules*
Président du conseil de La Survivance, Mutuelle d'assurance-vie
Administrateur de sociétés

Johanne Tanguay
Gestionnaire-conseil

Ernest Desrosiers*
Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec

Charles-Félix Ross
Directeur général adjoint
Union des producteurs agricoles

Martin Ostiguy*
Directeur de portefeuille – Participations majoritaires et relève
Fonds de solidarité FTQ

Un poste vacant

Dominique Vignola
Directeur général
Capital Financière agricole inc.

Renée Saint-Hilaire
Secrétaire du conseil
Capital Financière agricole inc.

* Membres du comité de vérification.

ANNEXE 8

NOS BUREAUX : POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Téléphone : 418 838-5602
Télécopieur : 418 833-3871
Courriel : financiereagricole@fadq.qc.ca
www.fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Sans frais : 1 800 749-3646

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Centre de services d'Amos

261, 1re Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1

Téléphone : 819 444-5335
Télécopieur : 819 444-5382
Courriel : amos@fadq.qc.ca

Centre de services de Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4

Téléphone : 819 763-3759
Télécopieur : 819 763-3617
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

BAS-SAINT-LAURENT–GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Centre de services de Caplan

C. P. 500
34-A, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2689
Télécopieur : 418 388-2926
Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Centre de services de Rimouski

Bureau 2.10
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3586
Télécopieur : 418 727-3564
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

Centre de services de Rivière-du-Loup

Bureau 200
125, rue Jacques-Athanase
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2

Téléphone : 418 867-1264
Télécopieur : 418 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre de services de Drummondville

Bureau 100
750, boulevard René-Lévesque
Drummondville (Québec) J2C 7N7

Téléphone : 819 475-8461
Télécopieur : 819 475-1400
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca

Centre de services de Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
1er étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Téléphone : 819 293-6991
Télécopieur : 819 293-8426
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville

Bureau 200
767, boulevard Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7

Téléphone : 819 758-8239
Télécopieur : 819 752-7950
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES–CAPITALE-NATIONALE–CÔTE-NORD

Centre de services de Lévis

Bureau 079
5410, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 4Z2

Téléphone : 418 833-7575
Télécopieur : 418 835-0587
Courriel : levis@fadq.qc.ca

Centre de services de Sainte-Marie

Bureau 200
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : 418 386-8084
Télécopieur : 418 386-8092
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Georges

Bureau 110
11500, 1re Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3

Téléphone : 418 226-3110
Télécopieur : 418 226-3500
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

ESTRIE

Centre de services de Sherbrooke

Bureau 1.20
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3

Téléphone : 819 820-3393
Télécopieur : 819 820-3925
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

LAURENTIDES–LANAUDIÈRE–LAVAL–MONTRÉAL

Centre de services de L'Assomption

C. P. 3250
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Téléphone : 450 589-2204
Télécopieur : 450 589-9727
Courriel : assomption@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3

Téléphone : 450 472-1140
Télécopieur : 450 472-3911
Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

MAURICIE

Centre de services de Trois-Rivières

Bureau 01
5195, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Téléphone : 819 371-6609
Télécopieur : 819 371-6970
Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

MONTÉRÉGIE

Centre de services de Granby

Bureau 220
328, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2W4

Téléphone : 450 776-7145
Télécopieur : 450 776-7127
Courriel : granby@fadq.qc.ca

Centre de services de La Prairie

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone : 450 444-1678
Télécopieur : 450 444-1748
Courriel : laprairie@fadq.qc.ca

Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield

Bureau 108
157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1A5

Téléphone : 450 370-3040
Télécopieur : 450 370-3045
Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Hyacinthe

Bureau 204
3100, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4

Téléphone : 450 778-6635
Télécopieur : 450 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1re Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 3C7

Téléphone : 450 346-8780
Télécopieur : 450 358-9780
Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca

OUTAOUAIS

Centre de services de Gatineau

Bureau 100
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6

Téléphone : 819 986-1997
Télécopieur : 819 986-1529
Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Centre de services d'Alma

Bureau 208
100, avenue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 7A6

Téléphone : 418 668-2369
Télécopieur : 418 662-2811
Courriel : alma@fadq.qc.ca

RECOUVREMENT

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone : 450 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : 450 444-9301
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

ÉTATS FINANCIERS
2011 / 2012

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC 97
Rapport de la direction 99
Rapport du comité de vérification 100
Rapport de l'auditeur indépendant 101
État consolidé des résultats et du déficit cumulé 102
État consolidé de la situation financière 103
État consolidé de la variation de la dette nette 104
État consolidé des flux de trésorerie 105
Notes complémentaires 106

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE 129
Rapport du fiduciaire 130
Rapport de l'auditeur indépendant 131
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles 132
État du résultat global 132
État de la variation du déficit cumulé 133
État de la situation financière 134
État des flux de trésorerie 135
Fonds d'assurance récolte 136
État du résultat global 136
État de la variation de l'avoir net 137
État de la situation financière 138
État des flux de trésorerie 139
Notes afférentes aux états financiers 140

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS 167
Rapport de la direction 168
Rapport de l'auditeur indépendant 169
Résultats et avoir 170
État de la situation financière 171
Flux de trésorerie 172
Notes complémentaires 173

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

de l'exercice clos le 31 mars 2012

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Il est bon de rappeler que la subvention du gouvernement du Québec de 630 millions de dollars est composée d'un montant de 600 millions de dollars dédié aux opérations de La Financière agricole du Québec et d'un montant de 30 millions de dollars pour couvrir les coûts en intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010 et que, conformément aux directives gouvernementales, le solde résiduel de ce montant est affecté au remboursement de ce même déficit.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,

Robert Keating
Président-directeur général

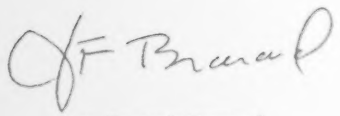

Jean-François Brouard
Vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 14 juin 2012

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles exigences et normes d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés audités.

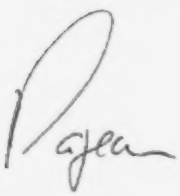

Denis Pageau
Président du comité de vérification

Lévis, le 14 juin 2012

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Vérificateur général du Québec par intérim

Québec, le 14 juin 2012

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012 (en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2012	2011
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec *(note 4)*	**631 779**	631 642
Contribution du gouvernement du Canada *(note 5)*	**97 447**	145 120
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	**3 858**	4 488
Droits administratifs	**6 594**	6 267
Intérêts - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	**7 466**	8 760
Intérêts et revenus de placements	**4 809**	1 175
Autres revenus	**672**	220
	752 625	797 672
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance stabilisation des revenus agricoles	**381 925**	403 406
d'assurance récolte	**47 818**	47 243
d'assurance prêts agricoles et forestiers *(note 1)*	**11 387**	12 010
Programme Agri-stabilité *(note 6)*	**60 503**	139 033
Programme Agri-investissement *(note 6)*	**35 783**	37 012
Programme Agri-Québec *(note 6)*	**73 292**	78 959
Contribution au paiement de l'intérêt	**476**	421
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	**10 081**	9 906
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	**735**	726
Reprise de provision pour garanties de prêts *(note 23)*	**(946)**	–
Frais d'administration *(note 7)*	**57 305**	57 175
Intérêts *(note 8)*	**10 143**	11 508
Perte de valeur sur placements en BTAA *(note 15)*	**146**	889
Perte des placements en participation *(note 15)*	**734**	96
	689 382	798 384
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**63 243**	(712)
Actif net transféré *(note 3)*	**73 115**	–
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	**(587 202)**	(586 490)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN *(note 9)*	**(450 844)**	(587 202)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2012 (en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**6 719**	2 131
Placements temporaires *(note 10)*	**10**	904
Créances et intérêts à recevoir	**33 430**	31 890
À recevoir de Capital Financière agricole inc. *(note 11)*	**6 229**	6 625
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles *(note 12)*	**396 687**	590 855
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	**725**	–
À recevoir du gouvernement du Canada *(note 13)*	**90 036**	124 837
Prêts *(note 14)*	**6 565**	2 054
Placements *(note 15)*	**238 091**	81 558
	778 492	840 854
PASSIFS		
Emprunts temporaires *(note 16)*	**742 153**	1 085 919
Charges à payer *(note 17)*	**8 601**	8 161
Contribution provinciale reportée *(note 18)*	**1 278**	86
Comptes des participants au programme Agri-investissement *(note 19)*	**57 223**	57 627
Comptes des participants au programme Agri-Québec *(note 20)*	**46 488**	–
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	**28 237**	24 608
Dû aux fonds *(note 21)*	**23 983**	11 904
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	**1 217**	1 072
Dû au gouvernement du Québec *(note 22)*	**30 611**	5 612
Provision pour programme Agri-stabilité *(note 6)*	**64 053**	89 303
Provision pour programme Agri-investissement *(note 6)*	**39 910**	47 845
Provision pour programme Agri-Québec *(note 6)*	**79 050**	78 959
Provision pour garanties de prêts *(note 23)*	**88 603**	–
Provision pour vacances	**4 888**	5 059
Provision pour congés de maladie *(note 24)*	**16 350**	15 358
	1 232 645	1 431 513
DETTE NETTE	**(454 153)**	(590 659)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations *(note 25)*	**3 309**	3 457
DÉFICIT CUMULÉ *(note 9)*	**(450 844)**	(587 202)

Compte dédié aux garanties de prêts *(note 26)*

Obligations contractuelles *(note 27)*

Robert Keating
Président-directeur général

André Forcier
Président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012 (en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2012	2011
Excédent (déficit) annuel	**63 243**	(712)
Variation due aux immobilisations :		
Acquisitions	**(1 093)**	(986)
Dispositions	**5**	–
Amortissement	**1 236**	1 271
	148	285
Diminution (augmentation) de la dette nette	**63 391**	(427)
Actif net transféré *(note 3)*	**73 115**	–
DETTE NETTE AU DÉBUT	**(590 659)**	(590 232)
DETTE NETTE À LA FIN	**(454 153)**	(590 659)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012 (en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	**63 243**	(712)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	**1 236**	1 271
Gain sur disposition d'immobilisations	**(11)**	(1)
Gain sur disposition de placements en BTAA	**(307)**	(417)
Perte de valeur sur placements en BTAA	**146**	889
Perte des placements en participation	**734**	96
Variation de la provision pour garanties de prêts	**(5 097)**	–
	59 944	1 126
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement *(note 28)*	**284 340**	182 052
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	**344 284**	183 178
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à Capital Financière agricole inc.	**396**	(716)
Encaissements de prêts	**758**	862
Prêts	**(5 269)**	–
Produit de disposition de placements en BTAA	**904**	958
Acquisition de placements	**(333)**	(334)
Flux de trésorerie (utilisé pour) provenant des activités d'investissement	**(3 544)**	770
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations	**(1 093)**	(999)
Produit de disposition d'immobilisations	**16**	1
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisation	**(1 077)**	(998)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	**(343 766)**	(259 848)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(4 103)**	(76 898)
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers *(note 3)*	**7 797**	–
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**3 035**	79 933
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**6 729**	3 035
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	**6 719**	2 131
Placements temporaires	**10**	904
	6 729	3 035
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	**10 120**	11 310

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Depuis le 1er octobre 2011, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que de certaines dépenses admises par le programme et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles. La Financière agricole assumait également le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers avant l'intégration du Fonds dans la Société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public et, pour la première année, applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec - Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

a) Contributions des gouvernements

Les contributions annuelles du gouvernement du Québec sont comptabilisées en totalité dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les autres contributions, relatives aux paiements de programmes, sont comptabilisées lorsque les dépenses s'y rattachant sont portées aux charges. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme revenus reportés.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de la transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les placements en BTAA, sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsque le service a été rendu.

Charges

a) Contributions et dépenses de programme

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs financiers

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

c) Placements de portefeuille

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers (suite)

d) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion FIRA inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

e) Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Passifs

a) Compte des participants à Agri-investissement et Agri Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

3. ACTIF NET TRANSFÉRÉ DU FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec annonçait l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Ainsi, le 8 juin 2011, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 130 permettant l'intégration du Fonds à compter du 1er octobre 2011. À cette date, tous les actifs et les passifs du Fonds ont été transférés à la Société à leur valeur comptable. Les éléments transférés se détaillent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**7 797**
Revenus de placements à recevoir	**509**
À recevoir de La Financière agricole du Québec	**832**
Placements	**157 677**
	166 815
PASSIFS	
Provision pour garanties de prêts	**93 700**
ACTIF NET TRANSFÉRÉ	**73 115**

En vertu de l'article 34.1 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les liquidités et les placements ont été transférés dans un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de prêts.

Le transfert des placements et de la provision pour garanties de prêts sont sans incidence sur les flux de trésorerie.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, sous réserve de l'allocation des crédits par ce dernier.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2012	2011
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :		
Contribution annuelle[1]	**630 000**	630 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du MAPAQ	**379**	242
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	**1 400**	1 400
	631 779	631 642

(1) Cette enveloppe inclut un montant de 30 millions de dollars pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010. Advenant que la somme des intérêts en cause soit inférieure au montant de 30 millions de dollars, le solde résiduel est alors affecté conformément aux directives du gouvernement au remboursement de ce même déficit.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2012	2011
Cultivons l'avenir : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	**28 549**	28 162
la contribution à l'administration	**8 448**	8 452
	36 997	36 614
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme *(note 6)*	**33 987**	80 727
la contribution à l'administration	**3 933**	3 864
	37 920	84 591
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme *(note 6)*	**21 470**	22 165
la contribution à l'administration	**1 060**	1 586
	22 530	23 751
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour la contribution à l'administration	**–**	164
	97 447	145 120

6. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2012	2011
Traitements et avantages sociaux	**45 197**	44 173
Transport et communication	**3 075**	3 148
Loyers	**3 559**	3 617
Services professionnels et administratifs	**3 488**	3 985
Fournitures et matériel	**555**	753
Entretien et réparations	**195**	228
Amortissement des immobilisations	**1 236**	1 271
	57 305	57 175

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2012	2011
Programmes de financement agricole et forestier	**21 428**	21 363
Programme d'assurance récolte	**14 081**	14 087
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	**9 459**	8 988
Programme Agri-stabilité	**7 551**	7 661
Programme Agri-investissement	**1 786**	2 650
Programme Agri-Québec	**1 960**	1 359
Capital Financière agricole inc.	**86**	106
Financière agricole du Québec - Développement international	**954**	718
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)	**–**	243
	57 305	57 175

8. INTÉRÊTS

Le montant présenté inclut des intérêts relatifs au déficit cumulé consolidé au 31 mars 2010 qui se sont élevés à 7 202 milliers de dollars pour le présent exercice (31 mars 2011 : 6 158 milliers de dollars).

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

9. DÉFICIT CUMULÉ

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seraient ajoutées au montant de l'enveloppe annuelle de la Société selon des modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Les modalités ne sont pas encore définies en date de la finalisation des présents états financiers consolidés. De plus, des mécanismes de suivi et de contrôle des coûts ont été prévus, notamment que tout surplus cumulé devrait être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels.

Le 23 décembre 2010, le ministre s'était engagé à permettre à La Financière agricole de verser aux producteurs visés par la mesure d'efficacité, au titre de mesure d'atténuation, les surplus réalisés sans excéder les sommes qui auraient été autrement versées en l'absence de ladite mesure, en respect du cadre budgétaire et après versement au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles des contributions requises par les analyses actuarielles. Cette mesure a été appliquée à compter de l'exercice financier 2011-2012, lors du versement des premières avances de compensation. Toutefois, elle n'a aucun effet lorsqu'il n'y a pas de paiement de compensation avant l'application de la mesure. À la lumière des résultats financiers préliminaires 2011-2012, le conseil d'administration de La Financière agricole a approuvé, le 23 mars 2012, le versement d'une compensation nette de l'ordre de 27,5 millions de dollars aux entreprises assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, représentant l'effet de l'application de la mesure pour l'année d'assurance 2011 pour les produits du secteur animal et 2010-2011 pour le secteur végétal. La contribution au Fonds afférente au remboursement de la mesure est constatée dans les présents états financiers.

Depuis le 1er octobre 2011, la Société assume, en vertu de sa loi, les engagements financiers à l'égard de l'ensemble des garanties de prêts accordées, incluant les engagements transférés du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers. À cet égard, le 23 mars 2012, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, La Financière agricole a constitué une réserve à même l'avoir du Fonds reçu lors du transfert des actifs et passifs, tel que décrit à la note 3, afin de rencontrer les engagements financiers lors de conditions économiques défavorables. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

Le déficit cumulé s'établit comme suit :

	2012			
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent (déficit) cumulé des opérations depuis le 1er avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	**(562 648)**	**(24 554)**	**–**	**(587 202)**
Actif net transféré du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers *(note 3)*	**–**	**–**	**73 115**	**73 115**
Répartition des résultats :				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :				
Contribution du gouvernement du Québec *(note 4)*	**30 000**	**–**	**–**	**30 000**
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010 *(note 8)*	**(7 202)**	**–**	**–**	**(7 202)**
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	**–**	**40 445**	**–**	**40 445**
Excédent des revenus sur les charges	**22 798**	**40 445**	**–**	**63 243**
Montant transféré à la réserve	**–**	**(4 428)**	**4 428**	**–**
Solde à la fin	**(539 850)**	**11 463**	**77 543**	**(450 844)**

9. DÉFICIT CUMULÉ (suite)

	2011		
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution du déficit cumulé des opérations depuis le 1er avril 2010	Total
Solde au début	(586 490)	–	(586 490)
Répartition des résultats :			
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :			
Contribution du gouvernement du Québec *(note 4)*	30 000	–	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010 *(note 8)*	(6 158)	–	(6 158)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	–	(24 554)	(24 554)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	23 842	(24 554)	(712)
Solde à la fin	(562 648)	(24 554)	(587 202)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2012
Compte dédié aux garanties de prêts *(note 26)*	**166 146**
Provision pour garantie de prêts *(note 23)*	**(88 603)**
	77 543

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2012	2011
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	**10**	904

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

11. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2012	2011
Sans intérêt ni modalité de remboursement	–	6
Portant intérêt aux taux variant de 1,25 % et 1,29 %, échéant jusqu'au 17 mai 2012	**5 200**	5 689
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	**1 029**	930
	6 229	6 625

12. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2012	2011
Sans intérêt ni modalité de remboursement	**1 324**	1 126
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,53 %, échéant jusqu'au 29 juin 2012	**395 363**	589 729
	396 687	590 855

13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2012	2011
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels *Cultivons l'avenir* relatif au :		
programme Agri-stabilité	**64 921**	96 851
programme Agri-investissement	**24 711**	27 627
programme Agri-protection	**404**	359
	90 036	124 837

14. PRÊTS

	2012	2011
Sans intérêt, remboursable par quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année à compter du 31 mars 2013	**5 269**	–
Portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %[1]	**1 296**	2 054
	6 565	2 054

	2012	2011
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	**1 330**	20
entre 1 et 5 ans	**4 877**	1 012
5 ans et plus	**358**	1 022
	6 565	2 054

(1) Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élèvent à 1 156 milliers de dollars (2011: 1 842 milliers de dollars).

15. PLACEMENTS

	2012	2011
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	**75 734**	69 589
Dépôts à participation	**150 789**	–
Placements en participation	**11 568**	11 969
	238 091	81 558

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 31 mars 2012, La Financière agricole du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 146 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (2011 : 889 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2012 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2012		2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	**34 461**	**34 461**	28 935	28 935
Catégorie A-2	**32 801**	**32 747**	31 436	31 385
Catégorie B	**5 954**	**–**	5 706	–
Catégorie C	**2 267**	**–**	2 046	–
Actifs inadmissibles	**2 942**	**862**	3 022	942
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	**366**	**–**	622	–
Actifs inadmissibles	**7 357**	**4 709**	7 529	5 372
	86 148	**72 779**	79 296	66 634
BTAA exclu du plan de restructuration	**2 955**	**2 955**	2 955	2 955
	89 103	**75 734**	82 251	69 589

15. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	2012		2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	**82 251**	**69 589**	85 972	71 019
BTAA transférés du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers *(note 3)*	**7 756**	**6 888**	–	–
Disposition	**(904)**	**(597)**	(958)	(541)
Radiation	**–**	**–**	(2 763)	–
Perte de valeur de l'exercice	**–**	**(146)**	–	(889)
Solde à la fin	**89 103**	**75 734**	82 251	69 589

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2012, la valeur marchande des dépôts à participation est de 160 124 milliers de dollars. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2012.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars.

Placements en participation

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. dont la mission est de supporter, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou d'acquérir une entreprise agricole établie d'un vendeur non-apparenté. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles basées au Québec.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15. PLACEMENTS (suite)

Placements en participation (suite)

	2012	2011
Capital Financière agricole inc.[1]	**11 128**	11 635
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion FIRA inc.[2]	**440**	334
	11 568	11 969

Sommaire des états financiers :

	2012			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc.[1]	**945**	**1 508**	**(563)**	**(507)**
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.[2]	**25**	**705**	**(680)**	**(227)**
	970	**2 213**	**(1 243)**	**(734)**

	2011			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc.[1]	986	1 093	(107)	(96)

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2012, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2011, ajustés avec les résultats intérimaires du 31 mars 2012.

15. PLACEMENTS (suite)

Placements en participation (suite)

	2012			2011
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc.[1]	**18 436**	**6 362**	**12 074**	12 883
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.[2]	**586**	**85**	**501**	–
	19 022	**6 447**	**12 575**	12 883

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2012, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2011.

Le 26 mars 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé son intention de créer le Fonds de l'industrie bioalimentaire Québec, spécialisé dans le financement subordonné et le capital de risque. Advenant la constitution du Fonds, La Financière agricole du Québec serait un des partenaires et transférerait les activités de Capital Financière agricole inc. dans celui-ci.

16. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2012	2011
Acceptations bancaires, 1,19 % à 1,25 %, échéant jusqu'au 26 avril 2012	**191 398**	99 925
Billets à escompte, 1,22 % à 1,30 %, échéant jusqu'au 12 juin 2012	**446 255**	782 694
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,25 % à 1,28 %, échéant jusqu'au 18 mai 2012	**104 500**	203 300
	742 153	1 085 919

En vertu du décret 706-2011 du gouvernement du Québec, daté du 22 juin 2011, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 1 140 millions de dollars échéant le 30 juin 2012 (2011 : 1 598 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2012, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés par convention n'excédent pas 1 140 millions de dollars (2011 : 1 598 millions de dollars).

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

17. CHARGES À PAYER

	2012	2011
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	**2 902**	2 601
Contribution au paiement de l'intérêt	**200**	96
Programme Agri-stabilité	**2 239**	1 645
Traitements et avantages sociaux	**1 196**	1 249
Fournisseurs	**1 385**	2 224
Intérêts sur emprunts temporaires	**23**	199
Autres	**656**	147
	8 601	8 161

18. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente le montant non utilisé provenant du MAPAQ concernant des dépenses non engagées envers les entreprises agricoles pour des programmes dont l'administration est confiée à la Société.

19. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2012	2011
Solde au début	**57 627**	56 033
Dépôts des participants	**44 071**	34 128
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	**43 720**	36 627
Intérêts distribués dans les comptes des participants	**347**	142
Retraits des participants	**(88 542)**	(69 303)
Solde à la fin	**57 223**	57 627

20. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

	2012
Dépôts des participants	**74 978**
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	**73 200**
Intérêts distribués dans les comptes des participants	**32**
Retraits des participants	**(101 722)**
Solde à la fin	**46 488**

21. DÛ AUX FONDS

	2012	2011
Fonds d'assurance récolte		
Portant intérêt au taux de 1,20 % à 1,24 %, échéant jusqu'au 24 mai 2012	**18 600**	4 000
Sans intérêt ni modalité de remboursement	**653**	603
	19 253	4 603
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	**4 730**	7 301
	23 983	11 904

22. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2012	2011
Sans intérêt ni modalité de remboursement	**5 611**	5 612
Consentie pour l'acquisition de capital-actions de Capital Financière agricole inc., portant intérêt au moindre du taux de base des prêts aux entreprises annoncé par la Banque du Canada ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio du capital souscrit par La Financière agricole avec les sommes avancées sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date à laquelle La Financière agricole du Québec aura récupéré son capital investi.	**10 000**	–
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du FIRA	**15 000**	–
	30 611	5 612

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2012
Provision pour garanties de prêts transférée du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers *(note 3)*	**93 700**
Débours de garanties	**(4 188)**
Recouvrement	**37**
Reprise pour provision excédentaire	**(946)**
Solde à la fin	**88 603**
Le solde à la fin se détaille comme suit :	
Provision spécifique	**26 702**
Provision générale	**61 901**
	88 603

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 337,3 millions de dollars. Au 31 mars 2012, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 76,9 millions de dollars.

Garanties de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	2012	
	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	**4 314 121**	**319 986**
Ouvertures de crédit	**23 130**	**34 089**
	4 337 251	**354 075**

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	2012
moins de 5 ans	**432 152**
entre 5 et 10 ans	**1 283 717**
entre 10 et 15 ans	**1 463 233**
entre 15 et 20 ans	**1 125 071**
20 ans et plus	**33 078**
	4 337 251

23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garanties de prêts (suite)

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels la Société assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2012
moins de 4 %	**2 328 296**
de 4 % à 5,99 %	**557 871**
6 % et plus	**268 655**
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	**1 182 429**
	4 337 251

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2012	2011
Solde au début	**15 358**	14 723
Prestations acquises	**2 141**	1 898
Prestations versées	**(1 149)**	(1 263)
Solde à la fin	**16 350**	15 358

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)

Description (suite)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2012 :

- Taux d'indexation variant de 3,20 % à 4,55 % (2011 : 3,43 % à 4,55 %);
- Taux d'actualisation variant de 2,07 % à 3,89 % (2011 : 2,33 % à 4,83 %);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 4 à 33 ans (2011 : 3 à 33 ans).

25. IMMOBILISATIONS

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	**849**	**723**	**126**
Équipement informatique	**1 595**	**1 221**	**374**
Stations météorologiques	**782**	**358**	**424**
Développement informatique	**10 927**	**8 542**	**2 385**
	14 153	**10 844**	**3 309**

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	845	653	192
Équipement informatique	1 635	1 188	447
Stations météorologiques	782	280	502
Développement informatique	10 098	7 782	2 316
	13 360	9 903	3 457

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobilier et équipement et d'équipement informatique ainsi que les coûts capitalisés relatifs au développement informatique ont été respectivement de 4 311 $, 260 007 $ et de 828 650 $ (2011 : 54 495 $, 116 162 $ et de 815 807 $). De plus, le coût de l'équipement informatique disposé s'est élevé à 299 739 $ (2011 : 778 928 $).

26. COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement. La politique de capitalisation, approuvée par le conseil d'administration, encadre la gestion du compte dédié et détermine le montant annuel que la Société doit verser dans le compte dédié pour le paiement des débours de garantie.

	2012
Solde au 1er octobre 2011 *(note 3)*	**166 815**
Débours de garanties *(note 23)*	**(4 188)**
Revenus d'intérêts	**3 460**
Recouvrement *(note 23)*	**37**
Produit de disposition de placements en BTAA	**22**
Montant versé[1]	**–**
Solde à la fin	**166 146**

Le compte dédié est composé des éléments suivants :

	2012
Encaisse	**50**
Avance[2]	**7 600**
Revenus de placements à recevoir	**819**
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	**6 888**
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**150 789**
	166 146

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent. La Société ayant acquitté le droit d'assurance annuel pour l'exercice en cours au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, aucun montant supplémentaire n'a été versé au compte dédié depuis sa création.

(2) En vertu de l'article 37 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les fonds dont dispose la Société peuvent notamment faire l'objet d'une avance à court terme pour satisfaire des besoins en liquidités. Ainsi, la Société a temporairement utilisé ces sommes pour diminuer ses emprunts temporaires. En contrepartie, des intérêts au taux prévu à la politique de placement sont versés au compte dédié. Conséquemment, n'eût été de l'avance effectuée, le compte dédié aurait eu ce montant en trésorerie.

27. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputable au prochain exercice financier totalisent 7 750 milliers de dollars (2011 : 7 505 milliers de dollars).

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

28. VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2012	2011
Créances et intérêts à recevoir	**(1 540)**	(29 645)
Actifs financiers acquis à la suite de l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	**1 341**	–
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	**194 168**	117 147
À recevoir du gouvernement du Québec	**(725)**	–
À recevoir du gouvernement du Canada	**34 801**	(15 280)
Charges à payer	**440**	2 192
Contribution provinciale reportée	**1 192**	(157)
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	**3 629**	3 506
Comptes des participants au programme Agri-investissement	**(404)**	1 594
Comptes des participants au programme Agri-Québec	**46 488**	–
Dû aux fonds	**12 079**	10 957
Dû au gouvernement du Québec	**24 999**	56
Dû au gouvernement du Canada	**145**	972
Provision pour programme Agri-stabilité	**(25 250)**	10 717
Provision pour programme Agri-investissement	**(7 935)**	328
Provision pour programme Agri-Québec	**91**	78 959
Provision pour vacances	**(171)**	71
Provision pour congés de maladie	**992**	635
	284 340	182 052

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2012, les taux de cotisation de la Société au RREGOP, au RRAS et au RRPE ont augmenté de 8,69 % à 8,94 %, de 11,54 % à 12,30 % et de 11,54 % à 12,30 % respectivement.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 452 milliers de dollars (2011 : 2 264 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

30. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2012	2011
Loyers - Société immobilière du Québec	**3 429**	3 515
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	**1 607**	1 403

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

31. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ÉTATS FINANCIERS

des exercices clos les 31 mars 2012 et 2011
(incluant la situation financière au 1er avril 2010)

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte. Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,

Robert Keating
Président-directeur général de la Société

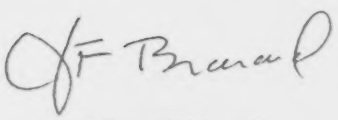

Jean-François Brouard
Vice-président aux affaires corporatives de la Société

Lévis, le 14 juin 2012

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, les états du résultat global et de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les états du résultat global et de la variation de l'avoir du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 2 afférente aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour les états de la situation financière d'ouverture au 1er avril 2010.

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Vérificateur général du Québec par intérim

Québec, le 14 juin 2012

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2012	2011
PRODUITS		
Contributions des adhérents *(note 6)*	**205 671**	214 235
Contribution de La Financière agricole du Québec *(note 6)*	**381 925**	403 406
Intérêts	**21**	23
	587 617	617 664
CHARGES		
Compensations aux adhérents *(note 6)*	**410 453**	487 706
Intérêts - La Financière agricole du Québec	**7 466**	8 760
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	**1 300**	1 300
Autres frais	**119**	81
	419 338	497 847
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	**168 279**	119 817

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2012	2011
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	**(639 895)**	(759 712)
Résultat net et global	**168 279**	119 817
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	**(471 616)**	(639 895)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
ACTIF			
Courant			
Encaisse	**151**	173	290
Comptes clients *(note 7)*	**23 548**	10 539	4 743
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	**4 730**	7 301	–
Avances aux adhérents *(note 8)*	**11 196**	32 768	83 928
	39 625	50 781	88 961
PASSIF			
Courant			
Charges à payer	**1 494**	2 382	9 066
Contributions des adhérents reportées *(note 9)*	**20 437**	42 460	60 384
Dû à La Financière agricole du Québec *(note 10)*	**396 687**	590 855	687 918
Provision pour compensations *(note 11)*	**92 623**	54 979	91 305
	511 241	690 676	848 673
DÉFICIT CUMULÉ *(note 12)*	**(471 616)**	(639 895)	(759 712)
	39 625	50 781	88 961

Robert Keating
Président-directeur général de la Société

André Forcier
Président du conseil d'administration de la Société

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et global	**168 279**	119 817
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	**(13 009)**	(5 796)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	**2 571**	(7 301)
Avances aux adhérents	**21 572**	51 160
Charges à payer	**(888)**	(6 684)
Contributions des adhérents reportées	**(22 023)**	(17 924)
Provision pour compensation	**37 644**	(36 326)
	25 867	(22 871)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**194 146**	96 946
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(194 168)**	(97 063)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	**(22)**	(117)
ENCAISSE AU DÉBUT	**173**	290
ENCAISSE À LA FIN	**151**	173
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus sur activités opérationnelles	**21**	35
Intérêts payés sur activités de financement	**7 699**	8 553

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2012	2011
PRODUITS		
Contributions des adhérents	**32 173**	32 170
Contribution de La Financière agricole du Québec	**47 818**	47 243
Intérêts et revenus de placements *(note 13)*	**2 906**	5 306
	82 897	84 719
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	**38 685**	42 413
Intérêts	**3**	100
	38 688	42 513
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	**44 209**	42 206

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2012	2011
AVOIR AU DÉBUT	**79 131**	36 925
Résultat net et global	**44 209**	42 206
AVOIR À LA FIN	**123 340**	79 131

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**77**	5 849	328
Comptes clients *(note 7)*	**408**	374	327
Intérêts et revenus de placements à recevoir *(note 15)*	**221**	143	126
À recevoir de La Financière agricole du Québec *(note 16)*	**19 253**	4 603	947
	19 959	10 969	1 728
Placements *(note 14)*	**107 538**	71 513	67 707
	127 497	82 482	69 435
PASSIF			
Courant			
Charges à payer	**69**	54	793
Contributions des adhérents reportées *(note 9)*	**920**	1 038	796
Dû à La Financière agricole du Québec *(note 10)*	**–**	–	20 084
Provision pour indemnités *(note 17)*	**3 168**	2 259	10 837
	4 157	3 351	32 510
AVOIR	**123 340**	79 131	36 925
	127 497	82 482	69 435

Robert Keating
Président-directeur général de la Société

André Forcier
Président du conseil d'administration de la Société

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et global	**44 209**	42 206
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**–**	(20)
Perte sur disposition de placements en BTAA	**–**	370
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	**(846)**	(1 901)
Moins-value (plus-value) non réalisée sur placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt de placement du Québec	**860**	(2 551)
	44 223	38 104
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	**(34)**	(47)
Intérêts et revenus de placements à recevoir	**(78)**	(17)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	**(14 650)**	(3 656)
Charges à payer	**15**	(739)
Contributions des adhérents reportées	**(118)**	242
Provision pour indemnités	**909**	(8 578)
	(13 956)	(12 795)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**30 267**	25 309
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**(36 039)**	(84)
Produit de disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**–**	380
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(36 039)**	296
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	**–**	(20 084)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(5 772)**	5 521
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**5 849**	328
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**77**	5 849
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	**77**	39
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**–**	5 810
	77	5 849
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus sur les activités opérationnelles	**43**	73
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	**2 788**	761
Intérêts payés sur les activités opérationnelles	**2**	2
Intérêts payés sur les activités de financement	**–**	99

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de La Financière agricole.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole. Les contributions sont déterminées à partir d'une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. BASE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit des premiers états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte préparés conformément aux IFRS et l'IFRS 1 *Première adoption des Normes internationales d'information financière* a été appliquée. Les méthodes comptables ont été utilisées uniformément pour la préparation des états de la situation financière au 1er janvier 2010 et pour tous les exercices présentés, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 24 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière et la performance financière des Fonds.

La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de La Financière agricole le 14 juin 2012.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

Estimations et jugements critiques

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 14 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 17 – L'estimation des provisions

2. BASE DE PRÉSENTATION (suite)

Estimations et jugements critiques (suite)

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2011 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 12.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec et aux placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Classification et comptabilisation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements à long terme comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et revenus de placements » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Intérêts et revenus de placements » à l'état du résultat global.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classification et comptabilisation des instruments financiers (suite)

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les intérêts et revenus de placements à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relative à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées

ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par La Financière agricole et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de La Financière agricole. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue :

IFRS 9 *Instruments financiers* (premier volet)

La norme IFRS 9 *Instruments financiers*, en remplacement de la norme IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, a été publiée en novembre 2009 et amendée en octobre 2010 et en décembre 2011. Le premier volet de cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'application de ce premier volet ainsi que des autres volets à venir est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* a été publiée. Cette norme constitue une source unique d'indications sur la façon d'évaluer la juste valeur lorsque son utilisation est déjà exigée ou permise par d'autres normes IFRS et améliore les obligations d'informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur. Elle s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IAS 32 *Instruments financiers : présentation*

En décembre 2011, des modifications ont été apportées à la norme IAS 32 *Instruments financiers : présentation* afin de clarifier les exigences en ce qui concerne la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Cet amendement doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 et son adoption anticipée est permise.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur

La juste valeur des placements en BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1
La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2
La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3
La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les placements de BTAA et de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 aux 31 mars 2012 et 2011 et au 1er avril 2010.

6. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 440 254 milliers de dollars (2011 : 594 371 milliers de dollars) et les contributions de 617 397 milliers de dollars (2011 : 724 306 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 29 801 milliers de dollars (2011 : 106 665 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

7. COMPTES CLIENTS

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Contributions	**17 593**	7 661	1 528
Compensations versées en trop	**5 955**	2 878	3 215
	23 548	10 539	4 743

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Année d'assurance 2011	**17 783**	–	–
Année d'assurance 2010	**4 515**	8 180	–
Année d'assurance 2009	**549**	1 308	2 740
Année d'assurance 2008	**165**	259	667
Antérieures à 2008	**536**	792	1 336
	23 548	10 539	4 743

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 161 milliers de dollars au 31 mars 2012 (2011 : 190 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance récolte

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Contributions	**388**	345	290
Indemnités versées en trop	**20**	29	37
	408	374	327

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 4 546 dollars au 31 mars 2012 (2011 : 860 dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des indemnités aux résultats.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

8. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Céréales, maïs-grain et oléagineux	**11 196**	31 557	83 928
Pommes	–	1 211	–
	11 196	32 768	83 928

9. CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS REPORTÉES

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles			
Sans intérêt ni modalité de remboursement	**1 324**	1 126	17 136
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,53 %, échéant jusqu'au 29 juin 2012 (2011 : 1,45 % à 1,51 %, 24 mai 2011; 2010 : 0,65 % à 0,69 %, 30 avril 2010)	**395 363**	589 729	670 782
	396 687	590 855	687 918
Fonds d'assurance récolte			
Portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	–	–	20 084

11. PROVISION POUR COMPENSATIONS

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Solde au début	**54 979**	91 305
Compensations versées	**(57 779)**	(89 126)
Reprise pour provision excédentaire	**–**	(2 179)
Compensations versées non provisionnées	**2 800**	–
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	**92 623**	54 979
Solde à la fin	**92 623**	54 979

La provision pour compensations tient compte du remboursement d'un montant représentant l'effet de l'application de la mesure d'efficacité pour l'année d'assurance 2011 pour les produits du secteur animal et 2010-2011 pour le secteur végétal.

12. DÉFICIT CUMULÉ

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricole

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produits assurables :

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2011	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2012
Veaux d'embouche	**(41 249)**	**129 276**	**106 334**	**1 072**	**(19 379)**
Bouvillons et bovins d'abattage	**(19 403)**	**49 680**	**44 381**	**308**	**(14 412)**
Veaux de lait	**814**	**25 564**	**26 129**	**80**	**169**
Veaux de grain	**3 524**	**6 014**	**1 215**	**(27)**	**8 350**
Porcelets	**(166 723)**	**99 704**	**60 562**	**1 765**	**(129 346)**
Porcs	**(324 327)**	**171 726**	**103 746**	**4 372**	**(260 719)**
Agneaux	**(1 148)**	**19 833**	**17 760**	**50**	**875**
Pommes de terre	**(553)**	**346**	**8**	**29**	**(244)**
Céréales, maïs-grain et oléagineux	**(82 640)**	**81 035**	**48 808**	**1 154**	**(51 567)**
Pommes	**(8 190)**	**4 418**	**1 510**	**61**	**(5 343)**
	(639 895)	**587 596**	**410 453**	**8 864**	**(471 616)**

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

12. DÉFICIT CUMULÉ (suite)

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricole (suite)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2011	1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
Bouvillons et bovins d'abattage	2011	1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
Veaux de lait	2011	1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
Veaux de grain	2011	1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
Porcelets	2011	1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
Porcs	2011	1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
Agneaux	2011	1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
Pommes de terre	2010	1er août 2010 au 31 juillet 2011
Céréales	2010	1er août 2010 au 31 juillet 2011
Maïs-grain	2010	1er octobre 2010 au 30 septembre 2011
Soya	2010	1er septembre 2010 au 31 août 2011
Canola	2010	15 août 2010 au 14 août 2011
Pommes	2010	15 août 2010 au 14 août 2011

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produits assurables :

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire) au 1er avril 2010	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2011
Veaux d'embouche	(45 782)	113 076	107 992	551	(41 249)
Bouvillons et bovins d'abattage	(22 047)	45 884	43 010	230	(19 403)
Veaux de lait	2 280	30 527	31 967	26	814
Veaux de grain	741	7 496	4 722	(9)	3 524
Porcelets	(238 531)	107 661	33 401	2 452	(166 723)
Porcs	(449 232)	193 036	62 706	5 425	(324 327)
Agneaux	(1 455)	13 872	13 551	14	(1 148)
Pommes de terre	(1 951)	1 766	327	41	(553)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	281	99 290	180 912	1 299	(82 640)
Pommes	(4 016)	5 033	9 118	89	(8 190)
	(759 712)	617 641	487 706	10 118	(639 895)

12. DÉFICIT CUMULÉ (suite)

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricole (suite)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2010	1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
Bouvillons et bovins d'abattage	2010	1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de lait	2010	1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de grain	2010	1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcelets	2010	1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcs	2010	1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
Agneaux	2010	1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
Pommes de terre	2009	1er août 2009 au 31 juillet 2010
Céréales	2009	1er août 2009 au 31 juillet 2010
Maïs-grain	2009	1er octobre 2009 au 30 septembre 2010
Soya	2009	1er septembre 2009 au 31 août 2010
Canola	2009	15 août 2009 au 14 août 2010
Pommes	2009	15 août 2009 au 14 août 2010

13. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Revenus de placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**1 652**	3 539
Intérêts sur les placements en BTAA	**165**	104
Intérêts - La Financière agricole du Québec	**191**	33
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	**45**	73
Intérêts sur solde bancaire	**7**	6
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**–**	20
Perte sur disposition de placements en BTAA	**–**	(370)
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	**846**	1 901
	2 906	5 306

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

13. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS (suite)

Les revenus de placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	**709**	677
Placements sensibles à l'inflation	**118**	294
Actions	**277**	223
Autres placements	**20**	25
	1 124	1 219
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	**(69)**	(361)
Placements sensibles à l'inflation	**1 111**	593
Actions	**329**	(431)
Autres placements	**14**	(35)
	1 385	(234)
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	**515**	876
Placements sensibles à l'inflation	**(885)**	(283)
Actions	**(680)**	1 761
Autres placements	**190**	197
	(860)	2 551
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**3**	3
	1 652	3 539

14. PLACEMENTS

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	**17 368**	16 522	14 991
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**90 170**	54 991	52 716
	107 538	71 513	67 707

14. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments financiers. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2012, une plus-value non réalisée de 846 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2011 : 1 901 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à ces dates. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent notamment des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation du Fonds. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des investissements en BTAA estimée au 31 mars 2012. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 1 737 milliers de dollars.

Le Fonds d'assurance récolte détient les titres suivants de BTAA :

	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2011	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2				
Catégorie A-1	**13 980**	**11 575**	13 980	11 203
Catégorie A-2	**6 497**	**4 827**	6 497	4 502
Catégorie B	**1 179**	**734**	1 179	651
Catégorie C	**671**	**232**	671	166
Actifs inadmissibles	**–**	**–**	–	–
	22 327	**17 368**	22 327	16 522

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

14. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

	Au 1er avril 2010	
	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2 (suite)		
Catégorie A-1	13 980	10 683
Catégorie A-2	6 497	4 112
Catégorie B	1 179	192
Catégorie C	671	–
Actifs inadmissibles	371	4
	22 698	14 991

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Solde au début	**22 327**	22 698
Radiation	–	(371)
Solde à la fin	**22 327**	22 327

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

a) Placements (suite)

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Placements à la juste valeur (coût 2012 : 90 697 milliers de dollars; 2011 : 54 638 milliers de dollars; au 1er avril 2010 : 54 886 milliers de dollars)	**90 213**	54 993	53 618
Avances du fonds général	**(22)**	(1)	(961)
Revenus de placement courus et à recevoir	**158**	101	185
Revenu net à verser au déposant	**(179)**	(102)	(126)
	90 170	54 991	52 716

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2012 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 1 442 milliers de dollars (2011 : 1 673 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2011 : 2 358 milliers de dollars).

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

a) Placements (suite)

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Placements			
Revenu fixe			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Valeurs à court terme	**68 533**	36 420	15 948
Obligations	**9 456**	5 217	14 808
Dettes immobilières	**–**	575	2 409
	77 989	42 212	33 165
Placements sensibles à l'inflation			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Participations et infrastructures	**–**	–	777
Infrastructures	**–**	93	–
Immeubles	**–**	3 574	7 619
	–	3 667	8 396
Actions			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Actions canadiennes	**6 151**	3 221	1 035
Québec Mondial	**–**	–	1 522
Actions américaines couvert	**–**	–	623
Actions américaines	**3 195**	1 941	–
Actions étrangères couvert	**–**	–	2 407
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	**3 575**	2 435	–
Actions étrangères non couvert	**–**	–	2 470
Actions des marchés en émergence	**–**	–	2 204
Placements privés	**–**	2 388	3 676
	12 921	9 985	13 937
Autres placements			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Instruments financiers sur produits de base	**–**	–	1
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général	**–**	7	3
Instruments financiers dérivés étrangers	**1**	13	–
	1	20	4
Dépôt à vue au fonds général	**–**	16	–
	90 911	55 900	55 502
Passif lié aux placements			
Autres placements			
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	**687**	906	1 884
Instruments financiers dérivés étrangers	**11**	1	–
	698	907	1 884

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence sur la devise américaine (US) et dans les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leurs termes varient généralement de un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif. Ces instruments financiers s'établissent comme suit :

	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2011	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Gestion des risques de change[1]				
Contrat de change à terme				
Achats	–	**20**	–	12
Ventes	**(10)**	**3 624**	12	2 015
	(10)	**3 644**	12	2 027

	Au 1er avril 2010	
	Juste valeur	Montant nominal de référence
Gestion des risques de change[1]		
Contrat de change à terme		
Achats	–	–
Ventes	–	–
	–	–

(1) Lorsque les opérations de gestion des risques de change impliquent le recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises, le montant nominal de référence retenu ici représente uniquement la valeur finale exprimée en dollars canadiens.

Les échéances de la valeur nominale des actifs et passifs des instruments dérivés sont de moins de un an aux 31 mars 2012 et 31 mars 2011.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

15. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS À RECEVOIR

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Intérêts de dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**1**	1	–
Revenus de placements de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**179**	102	126
Intérêts sur placement en BTAA	**41**	40	–
	221	143	126

16. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Portant intérêt à des taux variant entre 1,2 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 24 mai 2012	**18 600**	4 000	–
Sans intérêt ni modalité de remboursement	**653**	603	947
	19 253	4 603	947

17. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Solde au début	**2 259**	10 837
Indemnités versées	**(1 563)**	(9 250)
Reprise pour provision excédentaire	**(595)**	(1 561)
Provision pour indemnités de l'année d'assurance courante	**3 067**	2 233
Solde à la fin	**3 168**	2 259

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, La Financière agricole assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 9 459 milliers de dollars (2011 : 8 988 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 5 633 milliers de dollars (2011 : 5 635 milliers de dollars), déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

19. GESTION DU CAPITAL

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, les taux de prime sont déterminés selon une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Financière agricole, à titre de fiduciaire, révise périodiquement ses besoins financiers et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des Fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par La Financière agricole. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres, pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2012, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Bovines	**50 %**	53 %	52 %
Porcines	**27 %**	36 %	22 %
Agneaux	**4 %**	4 %	5 %
Céréaliers	**15 %**	7 %	20 %
Autres	**4 %**	–	1 %
	100 %	100 %	100 %

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Fonds d'assurance récolte

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1er avril 2010
Foin et maïs fourrager	**35 %**	29 %	15 %
Céréales	**42 %**	57 %	70 %
Légumes de transformation	**3 %**	3 %	6 %
Légumes maraîchers	**10 %**	2 %	2 %
Pommes de terre	**4 %**	1 %	2 %
Sirop d'érable	**4 %**	–	2 %
Autres	**2 %**	8 %	3 %
	100 %	100 %	100 %

Les placements à long terme du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de La Financière agricole. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, La Financière agricole a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Financière agricole dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 162,3 millions de dollars au 31 mars 2012 (2011 : 251,6 millions de dollars; au 1er avril 2010 : 151,7 millions de dollars) pour les Fonds.

Pour les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée à la note 14 (b) Instruments financiers dérivés. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté par le fiduciaire minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison notamment du montant dû à La Financière agricole, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation. Par la suite, La Financière agricole verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole. Le fiduciaire recherche les conditions de placements à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités.

iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Fonds établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Fonds détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2012, la composition du portefeuille de référence du Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	**80 %**	**85 %**	**90 %**
Valeur à court terme	**70 %**	**75 %**	**80 %**
Obligations	**5 %**	**10 %**	**15 %**
Obligations à long terme et dettes immobilières	–	–	–
Actions	**10 %**	**15 %**	**20 %**
Actions canadiennes	**5 %**	**7 %**	**9 %**
Actions américaines	**1 %**	**4 %**	**7 %**
Actions - Europe, Australie et Extrême-Orient	**1 %**	**4 %**	**7 %**
Actions mondiales, des marchés en émergence et placements privés	–	–	–
Placements sensibles à l'inflation et autres placements	–	–	–
Stratégie de superposition			
Exposition à la devise américaine	–	**2 %**	**5 %**
Exposition aux devises - Europe, Australie et Extrême-Orient	–	**2 %**	**5 %**

Au niveau de la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. Ainsi la VaR calculée par la Caisse présente le niveau de perte qu'un portefeuille devrait atteindre ou dépasser dans 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Cette méthode se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. Avant le 31 décembre 2010, la Caisse utilisait un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 300 jours dans son calcul de la VaR.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, est la résultante du risque des indices de référence associés aux catégories d'actif qui composent le portefeuille de référence et le portefeuille réel.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du fonds particulier pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence, le risque actif et le risque absolu du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Au 31 mars 2012, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 8,4 % et de 0,9 % (15,2 % et 3,0 % en 2011).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée ci-après. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

21. RISQUE D'ASSURANCE

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée au niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par La Financière agricole. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôles sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, La Financière agricole s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser dans le produit Foin collectif.

21. RISQUE D'ASSURANCE (suite)

La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative :

	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2011	
RÉGION ADMINISTRATIVE	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Bas-Saint-Laurent	**11 %**	**7 %**	10 %	13 %
Capitale-Nationale	**3 %**	**2 %**	3 %	2 %
Centre-du-Québec	**11 %**	**5 %**	11 %	2 %
Chaudière-Appalaches	**18 %**	**8 %**	18 %	7 %
Côte-Nord	**–**	**–**	–	–
Estrie	**7 %**	**3 %**	8 %	2 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	**1 %**	**1 %**	1 %	–
Lanaudière	**4 %**	**2 %**	4 %	3 %
Laurentides	**3 %**	**2 %**	3 %	2 %
Mauricie	**4 %**	**3 %**	4 %	–
Montérégie	**26 %**	**63 %**	26 %	38 %
Montréal–Laval	**–**	**1 %**	–	–
Nord-du-Québec–Abitibi-Témiscamingue	**3 %**	**–**	3 %	5 %
Outaouais	**3 %**	**–**	3 %	–
Saguenay–Lac-Saint-Jean	**6 %**	**3 %**	6 %	26 %
	100 %	**100 %**	100 %	100 %

La concentration par produits assurés se répartit comme suit :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Foin et maïs fourrager	**19 %**	21 %
Céréales	**50 %**	50 %
Légumes de transformation	**4 %**	4 %
Légumes maraîchers	**13 %**	12 %
Pommes de terre	**5 %**	5 %
Sirop d'érable	**4 %**	3 %
Autres	**5 %**	5 %
	100 %	100 %

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

22. ENGAGEMENT

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 300 milliers de dollars (2011 : 1 300 milliers de dollars).

23. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de trois recours d'importance impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement la détermination des compensations versées par La Financière agricole.

Le premier dossier regroupe deux recours qui ont été entendus simultanément et dont l'objet est la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure le 3 février 2012 en faveur des demandeurs pour un montant global de plus de 15 millions de dollars. Ce jugement a été porté en appel et devrait être entendu en 2013 ou 2014.

Le second dossier consiste en une poursuite intentée par un groupement de producteurs porcins dont la réclamation totalise plus de 138 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation pour les années 2004 à 2008. Leurs conclusions visent à demander à la cour de reconnaître que l'étude en question est non conforme et de modifier la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008 seulement, sans pour autant contester la validité des dispositions du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour ces mêmes années. La Financière agricole considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement.

Dans le troisième dossier, les demandeurs, dont la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, invoquent que La Financière agricole aurait dû considérer, dans la détermination des compensations payables dans le produit « Céréales, maïs-grain et soya», production « Orge », le prix de l'orge déclassé en raison de la présence de toxine, ce qui aurait pour effet de baisser le prix moyen de vente de l'orge aux fins du programme et d'augmenter les compensations payables. La réclamation totalise un peu plus de 1,5 million de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont le fiduciaire dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds et, par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société à titre de fiduciaire du patrimoine sont prises sur ce patrimoine.

24. TRANSITION AUX IFRS

Les états financiers des Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2012 sont les premiers états financiers annuels conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers ont été préparés comme décrit aux notes 2 et 3. Les Fonds ont mis en application la norme IFRS 1 pour la préparation de ces états financiers.

Les Fonds ont adopté les IFRS le 1er avril 2011 et la date de clôture des états financiers est le 31 mars 2012. Toutefois, la date de transition est le 1er avril 2010, soit la date de la première période comparative.

Les états financiers des Fonds étaient auparavant préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

La seule exception obligatoire selon IFRS 1 appliquée par les Fonds est relative aux estimations. Les connaissances a posteriori n'ont pas été utilisées pour créer ou réviser celles-ci. Par conséquent, les estimations faites précédemment en vertu des PCGR n'ont subi aucune variation à la suite de l'application des IFRS. Aucune exemption facultative de la norme IFRS 1 n'a été utilisée.

24. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement entre les IFRS et les PCGR du Canada

a) Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

La transition aux IFRS n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers du Fonds. Par conséquent, les rapprochements entre les IFRS et les PCGR pour les états du résultat global, de la variation du déficit cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2011 ainsi que pour l'état de l'évolution de la situation financière au 1er avril 2010 ne sont pas présentés.

b) Fonds d'assurance récolte

La transition aux IFRS n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers du Fonds. Toutefois certains postes présentés aux états du résultat global et de l'état de la situation financière ont été reclassés pour respecter la norme IAS 1. Les tableaux suivants présentent les reclassements effectués.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 (en milliers de dollars canadiens)

	PCGR	Reclassements	IFRS
PRODUITS			
Contributions des adhérents	**32 170**	**–**	**32 170**
Contribution de La Financière agricole du Québec	**47 243**	**–**	**47 243**
Intérêts et revenus de placements	**854**	**4 452**	**5 306**
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	**1 901**	**(1 901)**	**–**
Plus-value non réalisée sur autres placements	**2 551**	**(2 551)**	**–**
	84 719	**–**	**84 719**
CHARGES			
Indemnités aux adhérents	**42 413**	**–**	**42 413**
Intérêts	**100**	**–**	**100**
	42 513	**–**	**42 513**
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	**42 206**	**–**	**42 206**

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

24. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement entre les IFRS et les PCGR du Canada (suite)

b) Fonds d'assurance récolte (suite)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 1er AVRIL 2010 (en milliers de dollars canadiens)

	PCGR	Reclassements	IFRS
ACTIF			
Encaisse	187	(187)	–
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	141	(141)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	328	328
Créances et intérêts courus	453	(453)	–
Comptes clients	–	327	327
Intérêts et revenus de placements à recevoir	–	126	126
À recevoir de La Financière agricole du Québec	947	–	947
Placements	67 707	–	67 707
	69 435	–	69 435
PASSIF			
Charges à payer	793	–	793
Contributions des adhérents reportées	796	–	796
Dû à La Financière agricole du Québec	20 084	–	20 084
Provision pour indemnités	10 837	–	10 837
	32 510		32 510
AVOIR	36 925	–	36 925
	69 435	–	69 435

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice final de six mois clos le 30 septembre 2011

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers,

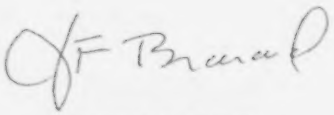

Jean-François Brouard
Président-directeur général par intérim

Lévis, le 23 mars 2012

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2011, l'état des résultats et de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice final de six mois clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers au 30 septembre 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice final de six mois clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Abolition du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers et transfert de ses activités

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 des états financiers qui fait état de l'abolition du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers et du transfert de ses activités à La Financière agricole du Québec à compter du 1er octobre 2011.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CA auditeur
Vérificateur général du Québec par intérim

Québec, le 23 mars 2012

RÉSULTATS ET AVOIR

DE L'EXERCICE FINAL DE SIX MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011 (en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	30 septembre 2011 (6 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
REVENUS		
Droits d'assurance *(note 3)*	**11 387**	12 010
Revenus de placements	**3 537**	2 119
Recouvrement *(note 4)*	**139**	167
	15 063	14 296
CHARGES		
Honoraires professionnels	**1**	3
Débours de garanties *(note 4)*	**4 168**	15 272
Variation de la provision pour garanties de prêts *(note 4)*	**2 250**	(5 685)
Perte de valeur sur placements en BTAA *(note 6)*	**–**	81
	6 419	9 671
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	**8 644**	4 625
AVOIR AU DÉBUT	**64 471**	59 846
AVOIR À LA FIN	**73 115**	64 471

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 30 SEPTEMBRE 2011 (en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	30 septembre 2011	31 mars 2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**776**	–
Placements temporaires *(note 5)*	**7 021**	2 985
Revenus de placements à recevoir	**509**	457
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt	**832**	–
Placements *(note 6)*	**157 677**	162 479
	166 815	165 921
PASSIFS		
Avance du gouvernement du Québec	**–**	10 000
Provision pour garanties de prêts *(note 4)*	**93 700**	91 450
	93 700	101 450
AVOIR	**73 115**	64 471
	166 815	165 921

Jean-François Brouard
Président-directeur général par intérim

André Forcier
Président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE FINAL DE SIX MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011 (en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	30 septembre 2011 (6 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les charges	**8 644**	4 625
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	**2 250**	(5 685)
(Gain) perte sur disposition de dépôts à participation	**(198)**	2
Gain sur disposition de placements en BTAA	**(21)**	(54)
Perte de valeur sur placements en BTAA	**–**	81
	10 675	(1 031)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	**(52)**	21
À recevoir de La Financière agricole du Québec	**(832)**	–
	(884)	21
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**9 791**	(1 010)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de dépôts à participation	**5 000**	48
Produit de disposition de placements en BTAA	**21**	129
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**5 021**	177
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'avance du gouvernement du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(10 000)**	–
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**4 812**	(833)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**2 985**	3 818
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**7 797**	2 985
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	**776**	–
Placements temporaires	**7 021**	2 985
	7 797	2 985

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

1. CONSTITUTION, OBJET ET CESSATION DES ACTIVITÉS

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juin 2011, le projet de loi 130 permettant le transfert des activités et obligations financières du Fonds à La Financière agricole à compter du 1er octobre 2011.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Solde au début	**91 450**	97 135
Débours de garanties	**(4 168)**	(15 272)
Recouvrement	**139**	167
Provision pour garanties de prêts de l'exercice	**6 279**	9 420
Solde à la fin	**93 700**	91 450

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	**31 150**	28 442
Provision générale	**62 550**	63 008
	93 700	91 450

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 337,2 millions de dollars (au 31 mars 2011 : 4 335,5 millions de dollars). Au 30 septembre 2011, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 84,2 millions de dollars (au 31 mars 2011 : 71,9 millions de dollars).

Garantie de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	30 septembre 2011		31 mars 2011	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	**4 314 992**	**338 946**	4 309 645	310 492
Ouvertures de crédit	**22 222**	**36 913**	25 874	34 607
	4 337 214	**375 859**	4 335 519	345 099

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	30 septembre 2011	31 mars 2011
moins de 5 ans	**509 596**	416 327
entre 5 et 10 ans	**1 336 193**	1 297 532
entre 10 et 15 ans	**1 428 413**	1 476 104
entre 15 et 20 ans	**1 040 318**	1 123 444
20 ans et plus	**22 694**	22 112
	4 337 214	4 335 519

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	30 septembre 2011	31 mars 2011
moins de 4 %	**2 190 410**	1 943 945
de 4 % à 5,99 %	**662 003**	755 543
6 % et plus	**353 889**	453 659
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	**1 130 912**	1 182 372
	4 337 214	4 335 519

Le Fonds dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 1,28 %, échéant le 29 novembre 2011	**6 187**	1 998
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	**834**	987
	7 021	2 985

6. PLACEMENTS

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	**6 888**	6 888
Dépôts à participation, au coût	**150 789**	155 591
	157 677	162 479

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 30 septembre 2011, le Fonds détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, le Fonds n'a constaté aucune baisse de valeur durable pour l'exercice final de six mois clos le 30 septembre 2011 (31 mars 2011: 81 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 30 septembre 2011 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

6. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Au 30 septembre 2011, le Fonds détient les BTAA suivants :

	30 septembre 2011		31 mars 2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	**5 526**	**5 526**	5 526	5 526
Catégorie A-2	**1 365**	**1 362**	1 365	1 362
Catégorie B	**248**	**–**	248	–
Catégorie C	**221**	**–**	221	–
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	**40**	**–**	49	–
Actifs inadmissibles	**356**	**–**	368	–
	7 756	**6 888**	7 777	6 888

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	30 septembre 2011		31 mars 2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	**7 777**	**6 888**	8 153	7 044
Disposition	**(21)**	**–**	(129)	(75)
Radiation	**–**	**–**	(247)	–
Perte de valeur de l'exercice	**–**	**–**	–	(81)
Solde à la fin	**7 756**	**6 888**	7 777	6 888

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

6. PLACEMENTS (SUITE)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 30 septembre 2011, la valeur marchande des dépôts à participation est de 154 469 milliers de dollars (au 31 mars 2011 : 162 019 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2011 et 30 septembre 2011.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 5 918 milliers de dollars (au 31 mars 2011 : 5 918 milliers de dollars).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. ACTIF NET TRANSFÉRÉ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Le 1er octobre 2011, tous les actifs et les passifs du Fonds ont été transférés à La Financière agricole du Québec à la valeur comptable. Ces éléments se détaillent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	**776**
Placements temporaires	**7 021**
Revenus de placements à recevoir	**509**
À recevoir de La Financière agricole du Québec	**832**
Placements	**157 677**
PASSIFS	
Provision pour garanties de prêts	**93 700**
ACTIF NET TRANSFÉRÉ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE	**73 115**